



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00687410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

OBJET : 11. Rapport annuel Développement durable 2021

Délibération n° 2022/006874

Rapport annuel Développement durable 2021

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	15/06/2022	Favorable unanime

Résumé :

Ce rapport annuel de développement durable de la Ville de Besançon présente les réalisations entreprises en 2021 sur le territoire communal par les services de la Ville, du CCAS, et de Grand Besançon Métropole (GBM) pour certaines actions transversales, ainsi que leur contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) internationaux. Il repose sur 42 objectifs bisontins et des indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'impact de nos politiques sur plusieurs années. Ces indicateurs concourent ainsi à la nécessaire évaluation de nos politiques publiques et à notre contribution à la stratégie internationale de développement durable que constitue l'Agenda 2030 de l'ONU.

Ce rapport de développement durable est présenté en amont du débat d'orientation budgétaire 2023 afin d'en faire un outil d'aide à la décision et participer ainsi activement à la construction du budget pour 2023.

Depuis la loi dite « Grenelle 2 » de 2010, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants élaborent chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ces dernières années ont fortement été marquées par l'évolution rapide du changement climatique, avec ses conséquences qui impactent particulièrement notre territoire (fortes chaleurs, sécheresses, érosion de la biodiversité...). Les inégalités sociales, parfois renforcées par ces évolutions, se font également ressentir de plus en plus fortement. L'ensemble de ces problématiques soulève les questions de nos modes de développement actuels et questionne les modes de gestion de nos collectivités.

Plus qu'un passage obligé, ce rapport constitue pour la Ville de Besançon un support privilégié pour collecter et mesurer les actions engagées sur son territoire en matière de développement durable, et les communiquer largement. Cet état des politiques publiques et des actions réalisées met donc en lumière les projets phares poursuivis sur celui-ci par la Ville, le CCAS et GBM.

Par ailleurs, ce rapport devient de plus en plus un outil participant à l'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable, qui permet également de mesurer la contribution des collectivités à l'effort national en matière de transition écologique. Ces dernières s'appuient en effet de plus en plus largement sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour traduire leur politique de développement durable dans un référentiel commun et international. Comme les autres pays membres engagés, la France doit rendre compte de son action chaque année à l'ONU, qui va au-delà des seules politiques de l'Etat et s'appuie sur celles des collectivités territoriales pour répondre aux objectifs fixés.

Depuis début 2017, la Ville de Besançon participe à une réflexion nationale conduite par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour adapter ces ODD à l'échelon local et, en particulier, à la définition d'indicateurs de développement durable. La Ville reconnue comme collectivité pilote dans cette approche est l'une des premières collectivités à avoir établi des indicateurs permettant de rendre compte de son action tout en permettant de mesurer sa contribution aux cibles des ODD internationaux.

Ce rapport de développement durable repose donc sur les 42 objectifs bisontins définis en 2019 et une cinquantaine d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'impact de nos politiques sur plusieurs années. Ils concourent à cette nécessaire évaluation de nos politiques publiques mais également à notre contribution à cette stratégie internationale de développement durable que constitue l'Agenda 2030 de l'ONU.

Ce rapport de développement durable pour 2021 dresse un bilan marqué par la 2^{ème} année de pandémie.

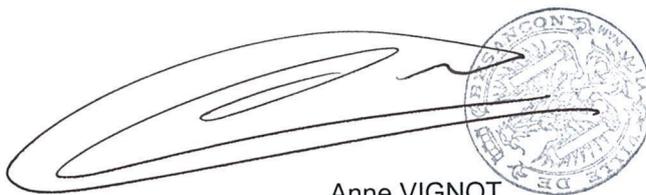
La crise du COVID et ses conséquences dramatiques renforcent l'impératif de faire des objectifs de développement durable une matrice pour engager la transition écologique dans la justice sociale. Cela passe par l'élaboration d'une stratégie transversale qui repose notamment sur la concertation et la mobilisation des habitants et acteurs de notre ville. C'est ainsi qu'est envisagée la ville de demain, résiliente et écologique, qui ne laisse personne de côté et qui anticipe les changements pour mieux préparer l'avenir.

Ce rapport de développement durable, présenté en amont du dialogue budgétaire pour répondre au souhait du législateur d'en faire un outil d'aide à la décision, évoluera progressivement pour présenter davantage les éléments prospectifs en matière de développement durable de la collectivité et prendre en compte des actions portées par des partenaires sur le territoire de la ville. Ce rapport sera l'un des éléments à intégrer dans la définition d'une stratégie globale coordonnant les actions de résilience portées par la collectivité déclinant ainsi l'Agenda 2030 au niveau local, ainsi que nos principaux investissements. Cela constituera une démarche de transition du territoire qui contribuera à l'émergence d'une ville adaptée au changement climatique, conviviale, innovante et solidaire.

Pour cette version, le rapport présente les réalisations engagées en 2021 par les services de la Ville, du CCAS, et celles de Grand Besançon Métropole pour certaines actions transversales, ainsi que leur contribution à l'atteinte des ODD internationaux.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel Développement durable 2021.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne VIGNOT'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE BESANCON' and '1830'. The signature overlaps the seal.

Anne VIGNOT



RAPPORT ANNUEL
DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

Ville de
Besançon

LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA FRANCE

Changement climatique

Biodiversité et ressources naturelles

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des êtres humains

Consommation et production responsables

Rédaction et coordination :
Mission Développement durable, Jean-Luc Thibodot
PAO : Direction Communication, Ville de Besançon
Photographies : Éric Chatelain, Jean-Charles Sexe
Imprimerie municipale
Tirage : 100 exemplaires - Juin 2022



SOMMAIRE

Édito p. 3

Comment aborder le rapport développement durable p. 4

Les ODD et les cibles mobilisées par la Ville p. 6

CHANGEMENT CLIMATIQUE p. 8 à 27

- 1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité
- 1.2 Développer les énergies renouvelables
- 1.3 Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique
- 1.4 Favoriser l'intégration au changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales
- 1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
- 1.6 Réduire l'utilisation de voiture individuelle
- 1.7 Développer les modes de déplacements doux
- 1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les ERP
- 1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur
- 1.10 Engager la collectivité à devenir exemplaire dans ses déplacements

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES p. 28 à 49

- 2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels
- 2.2 Préserver la biodiversité en ville
- 2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables
- 2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales
- 2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau
- 2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques
- 2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets
- 2.8 Favoriser le tri des déchets
- 2.9 Inciter à la réduction des déchets
- 2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques
- 2.11 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ p. 50 à 59

- 3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle
- 3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux
- 3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne
- 3.4 Développer des campagnes de prévention sur la santé et la salubrité
- 3.5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS p. 60 à 75

- 4.1 Rendre accessible la culture au public éloigné
- 4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif
- 4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie
- 4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité
- 4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations
- 4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique de la Ville
- 4.7 Animer et faire vivre les quartiers bisontins
- 4.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES p. 76 à 91

- 5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable
- 5.2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques
- 5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitants
- 5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments
- 5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable
- 5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville
- 5.7 Coopération financière et technique auprès des villes partenaires
- 5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Annexe : le bilan 2021 du SPASER p. 92

ÉDITO

L'année 2021 restera une année bien singulière. Elle a bousculé nos modes de vie, nos habitudes et aura mis à l'épreuve nos capacités d'adaptation. Besançon, ses forces vives, ses habitantes et habitants sortiront renforcés de cette épreuve, plus solidaires pour faire face aux défis climatiques et sociaux du XXI^e siècle.

En 2021, la nouvelle municipalité n'a pas simplement réagi, elle agit ! C'est une nouvelle dynamique de transformation écologique de Besançon que nous avons impulsée.

Lutte contre le réchauffement climatique, biodiversité, cohésion sociale, épanouissement du vivant et développement responsable sont autant de domaines où nous avons renforcé nos actions.

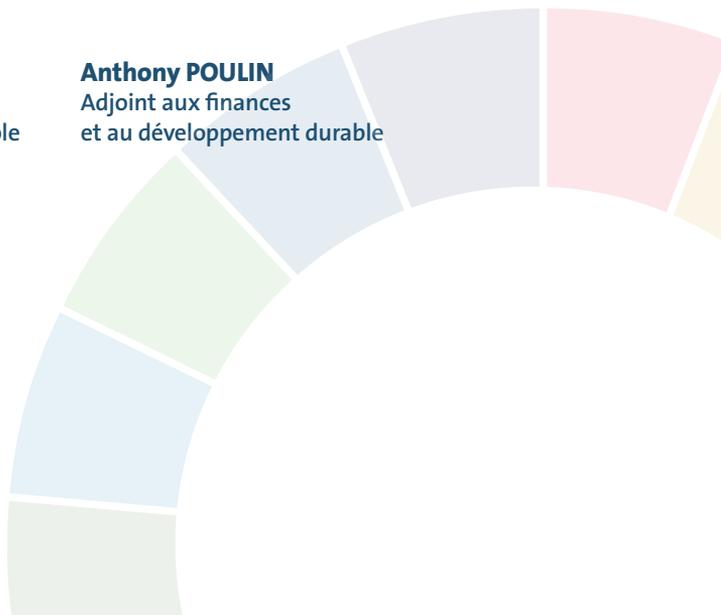
C'est une nouvelle façon d'habiter la ville que vous pourrez percevoir dans ce rapport développement durable 2021. Un camaïeu d'actions portées par diverses délégations, qui dessine une ville plus agréable, plus solidaire, plus participative.

Au-delà, la période que nous venons de vivre questionne profondément la soutenabilité et la durabilité de nos modes de vie. Pour projeter notre ville dans l'avenir tout en améliorant le quotidien, c'est notre modèle de développement que nous allons réinterroger. La démarche d'élaboration d'une stratégie de résilience valant Agenda 2030 que nous lançons dès cette année, nous permettra d'apporter des réponses et planifier les actions à mener pour atteindre nos objectifs ambitieux de transition écologique.

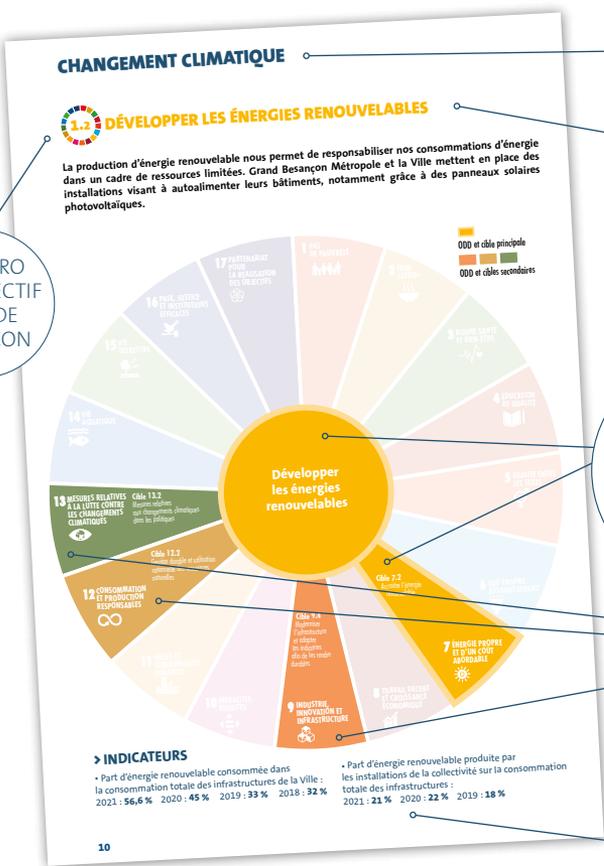
Bonne lecture.

Anne VIGNOT
Maire de Besançon
Présidente de Grand Besançon Métropole

Anthony POULIN
Adjoint aux finances
et au développement durable



COMMENT ABORDER LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021 ?



NUMÉRO DE L'OBJECTIF VILLE DE BESANÇON

INTITULÉ DE LA FINALITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (DÉFINI PAR LA FRANCE) PERMETTANT DE CLASSER NOS OBJECTIFS

LA VILLE DE BESANÇON S'EST FIXÉE 42 OBJECTIFS À ATTEINDRE

L'OBJECTIF DE LA VILLE EST RELIÉ À UN ODD PRINCIPAL ET UNE CIBLE PRINCIPALE

L'OBJECTIF BISONTIN MOBILISE D'AUTRES ODD (ODD ET CIBLES SECONDAIRES)

CHAQUE OBJECTIF POSSÈDE UN INDICATEUR DANS LE BUT DE MESURER LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX ODD

DES ACTIONS ONT ÉTÉ MISES EN PLACE EN 2021 AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF

DES PERSPECTIVES SONT RENSEIGNÉES POUR CHAQUE OBJECTIF

Une chaufferie bois pour le cours hôtelier

Occupé par la première école hôtelière privée de France, il accueille chaque année une cinquantaine d'élèves pour les former aux métiers de réceptionniste et de gouvernante. Le bâtiment du cours hôtelier, propriété de la Ville, était chauffé, jusqu'à avril 2021, avec une chaudière fioul.

Sa volonté de réduire les consommations d'énergie et de développer les énergies renouvelables a conduit la Ville à moderniser l'installation de chauffage en la remplaçant par une chaudière bois. Ainsi, d'une consommation de fioul de plus de 12 000 l par an, ce sera 12 t de bois, ce qui va entraîner une forte baisse des rejets de gaz à effet de serre. Les émissions équivalentes de 30 tonnes équivalent (tEq CO₂) par an à moins de 2 tEq CO₂. Des améliorations ont été également apportées aux radiateurs, comme l'amélioration du confort.

Les travaux réalisés par les agents de la direction Maîtrise de l'énergie représentent un coût de 189 k€, en partie subventionné par la Région.

Direction Maîtrise de l'énergie

10 millions € HT : coût des travaux
110 m³/h : débit moyen d'injection de biométhane dans le réseau

Mise en service de la méthanisation

Située à la station d'épuration de Besançon de Port Douvot, de nouvelles installations de méthanisation sont opérationnelles depuis la fin de l'année 2020.

Dès le 26 janvier 2021, elles ont permis d'injecter dans le réseau GRDF du biométhane. Cela signifie que ce gaz va être fait utilisé localement par les usagers et les entreprises du secteur.

Ainsi, pour 2021, 6 608 MWh PCS (Pouvoir calorifique supérieur) ont été produits. L'énergie contenue dans ce biométhane ainsi que l'électricité photovoltaïque produite sur site représentent à terme davantage que ce qui est consommé sur l'ensemble de la station d'épuration.

Département Eau et Assainissement

Une offre de fourniture d'électricité d'origine renouvelable

En 2021, la Ville de Besançon a fait le choix de basculer sur une offre de fourniture d'électricité 100 % d'origine renouvelable, soit 11 371 000 kWh, issue de centrales éoliennes, solaires, hydroélectriques ou biomasse comme celle de Novillars. Cela équivaut à la consommation de 2 400 logements.

Grâce à cette évolution, la Ville atteint désormais 53 % d'énergie renouvelable pour l'ensemble de ses consommations avec le chauffage urbain de Planoise, les chaufferies biomasse et les productions locales photovoltaïques.

Direction Maîtrise de l'énergie

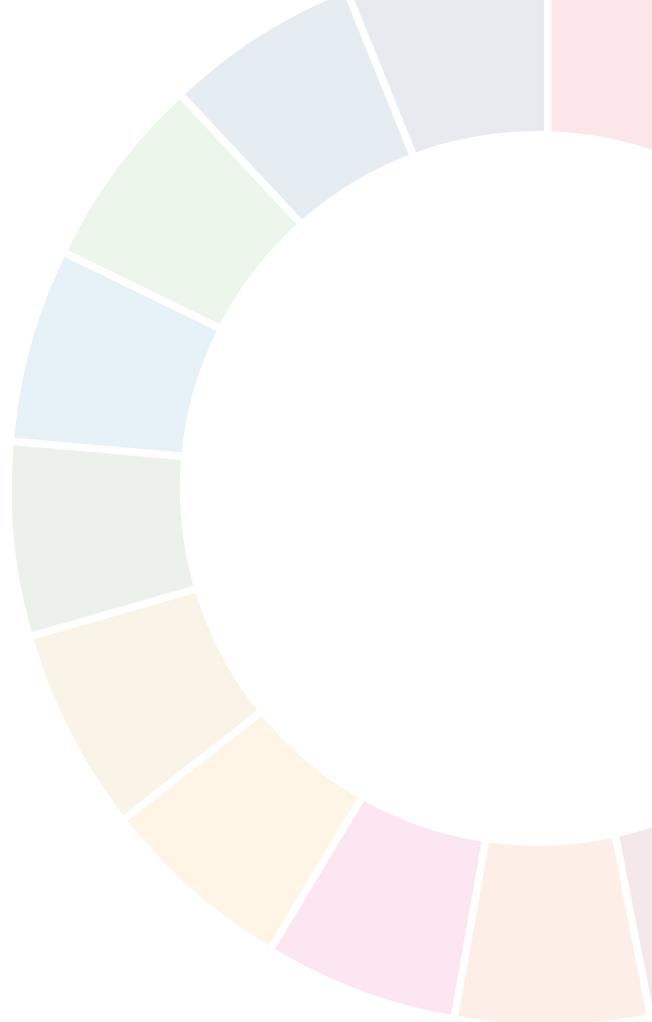
PERSPECTIVES En année de fonctionnement stabilisé, l'unité de méthanisation devrait permettre d'injecter 9 000 MWh PCS, qui équivalent au chauffage de 2 200 logements labellisés BBC.

Le concept de développement durable, généralisé dans les années 90, permet d'envisager un développement de notre humanité dans le respect des hommes et des femmes, de leur environnement tout en garantissant le non épuisement des ressources naturelles. Les Nations Unies ont voulu faire du développement durable, le modèle de développement qui s'applique à tous et à ce titre, elles ont adopté en 2015 les 17 objectifs de développement durables (ODD) qui doivent pouvoir guider le développement de tous les pays jusqu'à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle fondamental à jouer pour que ces objectifs soient atteints. C'est dans le but d'intégrer au mieux ces objectifs de l'ONU dans ses politiques, que la Ville de Besançon a participé à une réflexion nationale en tant que ville pilote pour adapter ces objectifs internationaux à une échelle locale.

Les actions et démarches bisontines réalisées en 2021 sont présentées en fonction de leur contribution aux 42 objectifs locaux de développement durable (OLDD) que la Ville de Besançon a adoptés. Afin de mesurer d'une année à l'autre l'avancement vers ses objectifs, des indicateurs chiffrés ont été choisis pour chacun d'eux. Pour chaque OLDD, le document expose visuellement en quoi nos objectifs locaux répondent à ceux définis par l'ONU. Par ailleurs dans une volonté de cohérence et facilité de présentation, ces OLDD sont eux-mêmes rattachés aux 5 finalités du développement durable :

- **Changement climatique**
- **Biodiversité et ressources naturelles**
- **Cohésion sociale et solidarité**
- **Epanouissement des êtres humains**
- **Consommation et production responsables**



LES CIBLES DES ODD

Pour chaque ODD, ont été définies des cibles que l'on peut considérer comme des sous-objectifs. Elles sont au nombre de 169 et représentent des actions concrètes et spécifiques à mettre en place en vue d'atteindre les objectifs correspondants. Ces cibles ont été élaborées par les Nations Unies et peuvent concerner l'ensemble des pays membres, seulement les pays développés ou encore uniquement les pays en voie de développement. La Ville de Besançon mobilise 53 d'entre elles, avec ses propres objectifs (OLDD). Pour mieux comprendre, les deux pages suivantes présentent l'ensemble des ODD et les cibles mobilisées.

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES PAR LA VILLE



ODD 1

- 1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
- 1.4 Donner un accès aux mêmes droits, aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
- 1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes



ODD 2

- 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production



ODD 3

- 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol



ODD 4

- 4.2 Des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et une éducation préscolaire de qualité
- 4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement de qualité et à un coût abordable
- 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



ODD 5

- 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative



ODD 6

- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
- 6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux



ODD 7

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 Augmenter la part des énergies renouvelables (ENR) dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



ODD 8

- 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



ODD 9

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
- 9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
- 9.5 Renforcer la recherche scientifique



ODD 10

- 10.2** Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
- 10.3** Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
- 10.4** Adopter des politiques notamment budgétaires, salariales et dans le domaine de la protection sociale et parvenir progressivement à une plus grande égalité



ODD 11

- 11.1** Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable
- 11.2** Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3** Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4** Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5** Réduire le nombre de personnes tuées ou touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes
- 11.6** Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets
- 11.7** Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs



ODD 12

- 12.2** Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4** Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5** Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
- 12.7** Promouvoir les marchés publics responsables
- 12.8** Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



ODD 13

- 13.1** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide



ODD 14

À l'heure actuelle aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par la Ville



ODD 15

- 15.1** Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
- 15.5** Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
- 15.8** Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires



ODD 16

- 16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8** Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial



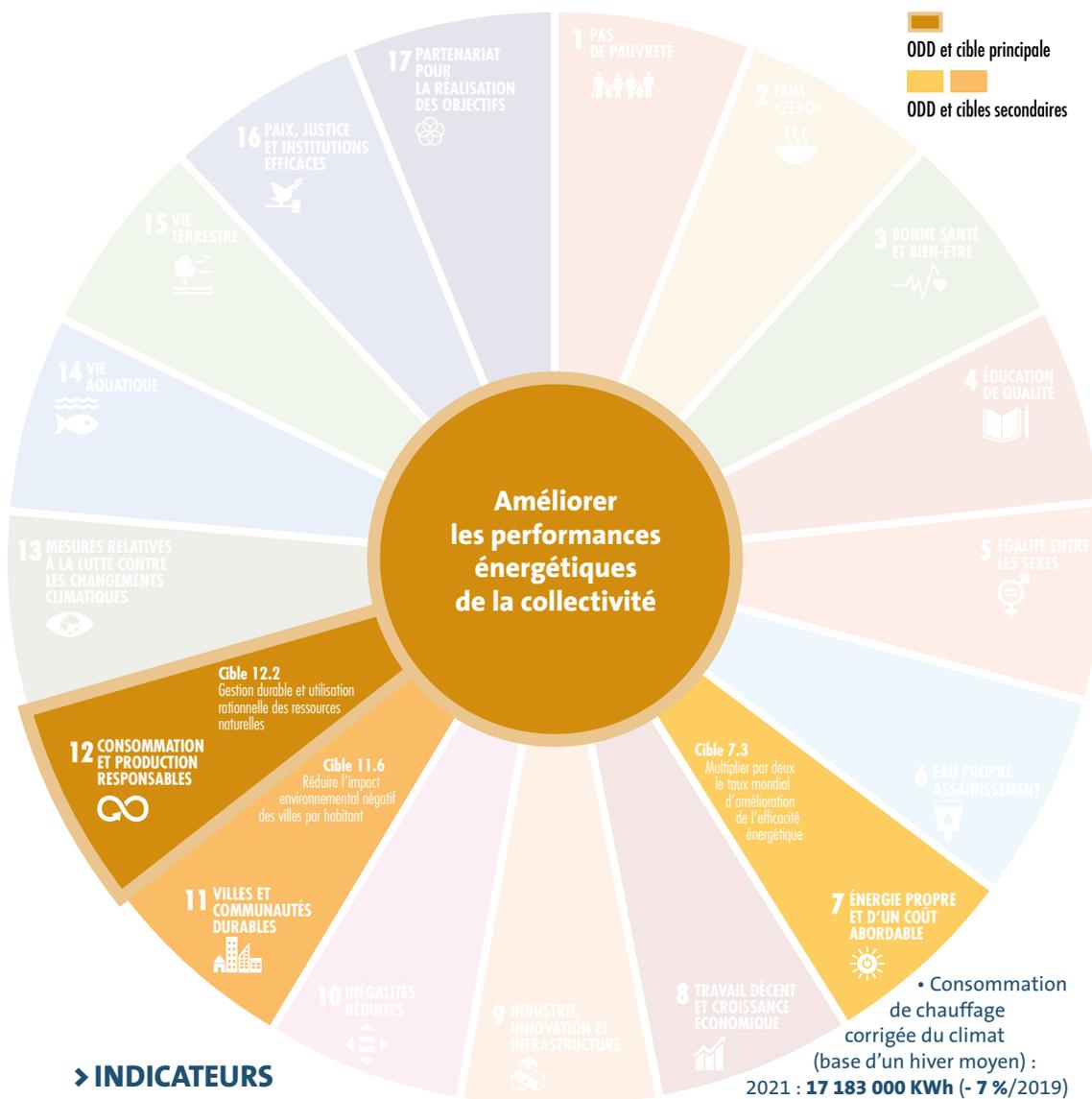
ODD 17

- 17.3** Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- 17.17** Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.1 AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

Les performances énergétiques sont un levier primordial de la lutte contre le réchauffement climatique mais également de la préservation des ressources. Ainsi, la Ville de Besançon repense depuis plusieurs années déjà ses équipements et sa manière de consommer de l'énergie.



► INDICATEURS

- Consommation totale d'énergie finale des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité, chauffage) :
 2021 : **24 747 000 KWh (- 6 %/2019)**
 2020 : **22 172 000 KWh (- 16 %/2019)**
 2019 : **26 266 000 KWh**

- Consommation de chauffage corrigée du climat (base d'un hiver moyen) :
 2021 : **17 183 000 KWh (- 7 %/2019)**
 2020 : **16 860 000 KWh (- 5 %/2019)**
 2019 : **18 100 000 KWh**

Cette consommation a été impactée par la crise sanitaire (baisse due à la fermeture d'équipements en 2020 ; rebond lié à l'aération des locaux en 2021). Les efforts sur la performance des bâtiments se traduisent cependant en 2021 (ex. complexe sportif M. Vautrot, Musée des Beaux-Arts ; piscine Mallarmé).



Orchamps



Annexe Palais des Sports



Malcombe



Saint-Claude

Rénovation énergétique de 4 gymnases

Cette opération est le pan principal du programme d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments sportifs de la collectivité. Il permettra dans son ensemble la réduction de 3 % de la facture énergétique de la Ville et améliorera le confort des usagers. Le temps de retour sur investissement est de l'ordre de 20 ans.

Les gymnases retenus (Orchamps, Malcombe, Saint-Claude, Annexe du Palais des Sports) ont été choisis par une analyse croisée de l'ensemble du patrimoine sportif au regard de 3 critères principaux :

- La rénovation patrimoniale : vétusté des bâtiments, notamment étanchéité à l'eau des toitures,
- Le confort des usagers, notamment thermique et visuel,

• Le potentiel d'économie d'énergie : impact significatif sur la sobriété du parc ainsi que sur les factures énergie et maintenance.

Les travaux réalisés consistent dans l'isolation des murs en intérieur ou en extérieur, le remplacement des menuiseries et des baies polycarbonates, le traitement de l'étanchéité à l'air des bâtiments, la réfection des étanchéités et isolation des toitures, le remplacement des éclairages par de l'éclairage LED, l'utilisation de matériaux biosourcés, la rénovation des systèmes de chauffage, la mise en place de systèmes de ventilation, la mise en place de panneaux photovoltaïques.

*Département Architecture et Bâtiments
et direction Maîtrise de l'énergie*

1 150 000 kWh : économie d'énergie

équivalente à la consommation gaz et électricité de 95 logements

85 000 € : diminution annuelle des coûts de fonctionnement

260 m² de panneaux photovoltaïques posés

5 500 000 € TTC coût de l'opération, dont 4 750 000 € TTC de travaux

Le label *European Energy Award* (EEA) reconnaît les collectivités pour leurs actions mises en place en faveur de l'environnement. Ce

label comprend plusieurs niveaux, dont le plus performant est l'EEA GOLD (label remis tous les 4 ans). La Ville de Besançon a été la première collectivité française à obtenir ce niveau de label en 2012. L'année dernière était l'année du renouvellement. Les actions conduites sur les secteurs de l'aménagement du territoire, de la mobilité, des déchets et du patrimoine ont permis de l'obtenir. Ce label, décliné précédemment sous la dénomination Cit'ergie, est devenu le Label Territoire engagé dans la transition écologique. Pour la Ville,



Renouvellement du label EEA Gold European Energy Award

c'est le 5 étoiles ! La Ville s'est dotée d'un nouveau plan d'actions avec des objectifs ambitieux de baisse des consommations d'énergie d'ici 2026 de - 20 %, pour atteindre en 2030 - 30 %. Il en va de même pour les émissions de gaz à effet de serre (2026 : - 20 % et 2030 : - 30 %). Concernant le taux d'utilisation d'énergies renouvelables produites localement et achetées (électricité), l'objectif est d'atteindre 60 % pour 2026 et 68 % en 2030.

Direction Maîtrise de l'énergie

➤ PERSPECTIVES L'ambition de la Ville pour les années à venir est de poursuivre le Plan Écoles, de produire le cahier des charges de prescriptions environnementales du bâtiment ou encore de réaliser la généralisation du photovoltaïque sur les toitures qui peuvent en recevoir.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La production d'énergie renouvelable nous permet de responsabiliser nos consommations d'énergie dans un cadre de ressources limitées. Grand Besançon Métropole et la Ville mettent en place des installations visant à autoalimenter leurs bâtiments, notamment grâce à des panneaux solaires photovoltaïques.



► INDICATEURS

• Part d'énergie renouvelable consommée dans la consommation totale des infrastructures de la Ville :
 2021 : **56,6 %** 2020 : **45 %** 2019 : **33 %** 2018 : **32 %**

• Part d'énergie renouvelable produite par les installations de la collectivité sur la consommation totale des infrastructures :
 2021 : **21 %** 2020 : **22 %** 2019 : **18 %**

Une chaufferie bois pour le cours hôtelier

Occupé par la première école hôtelière privée de France, il accueille chaque année une cinquantaine d'élèves pour les former aux métiers de réceptionniste et de gouvernante. Le bâtiment du cours hôtelier, propriété de la Ville, était chauffé, jusqu'à avril 2021, avec une chaudière fioul.

Sa volonté de réduire les consommations d'énergie et de développer les énergies renouvelables a conduit la Ville à moderniser l'installation de chauffage en la remplaçant par une chaudière bois. Ainsi, d'une consommation de fioul de plus



de 12 000 l par an, ce sera 12 t de bois, ce qui va entraîner une forte baisse des rejets de gaz à effet de serre. Les émissions passeront de 30 tonnes équivalent (teq) CO₂ par an à moins de 2 teq CO₂. Des améliorations ont été également apportées aux radiateurs, comme l'amélioration du confort.

Les travaux réalisés par les agents de la direction Maîtrise de l'énergie représentent un coût de 189 k€, en partie subventionné par la Région.

Direction Maîtrise de l'énergie



10 millions € HT : coût des travaux
110 m³/h : débit moyen d'injection de biométhane dans le réseau

Mise en service de la méthanisation

Situées à la station d'épuration de Besançon de Port Douvot, de nouvelles installations de méthanisation sont opérationnelles depuis la fin de l'année 2020.

Dès le 26 janvier 2021, elles ont permis d'injecter dans le réseau GRDF du biométhane. Cela signifie que ce gaz va être de fait utilisé localement par les usagers et les entreprises du secteur.

Ainsi, pour 2021, 6 608 MWh PCS (Pouvoir calorifique supérieur) ont été produits.

L'énergie contenue dans ce biométhane ainsi que l'électricité photovoltaïque produite sur site représenteront à terme davantage que ce qui est consommé sur l'ensemble de la station d'épuration.

Département Eau et Assainissement

Une offre de fourniture d'électricité d'origine renouvelable

En 2021, la Ville de Besançon a fait le choix de basculer sur une offre de fourniture d'électricité 100 % d'origine renouvelable, soit 11 371 000 kWh, issue de centrales éoliennes, solaires, hydroélectriques ou biomasse comme celle de Novillars. Cela équivaut à la consommation de 2 400 logements.

Grâce à cette évolution, la Ville atteint désormais 53 % d'énergie renouvelable pour l'ensemble de ses consommations avec le chauffage urbain de Planoise, les chaufferies biomasse et les productions locales photovoltaïques.

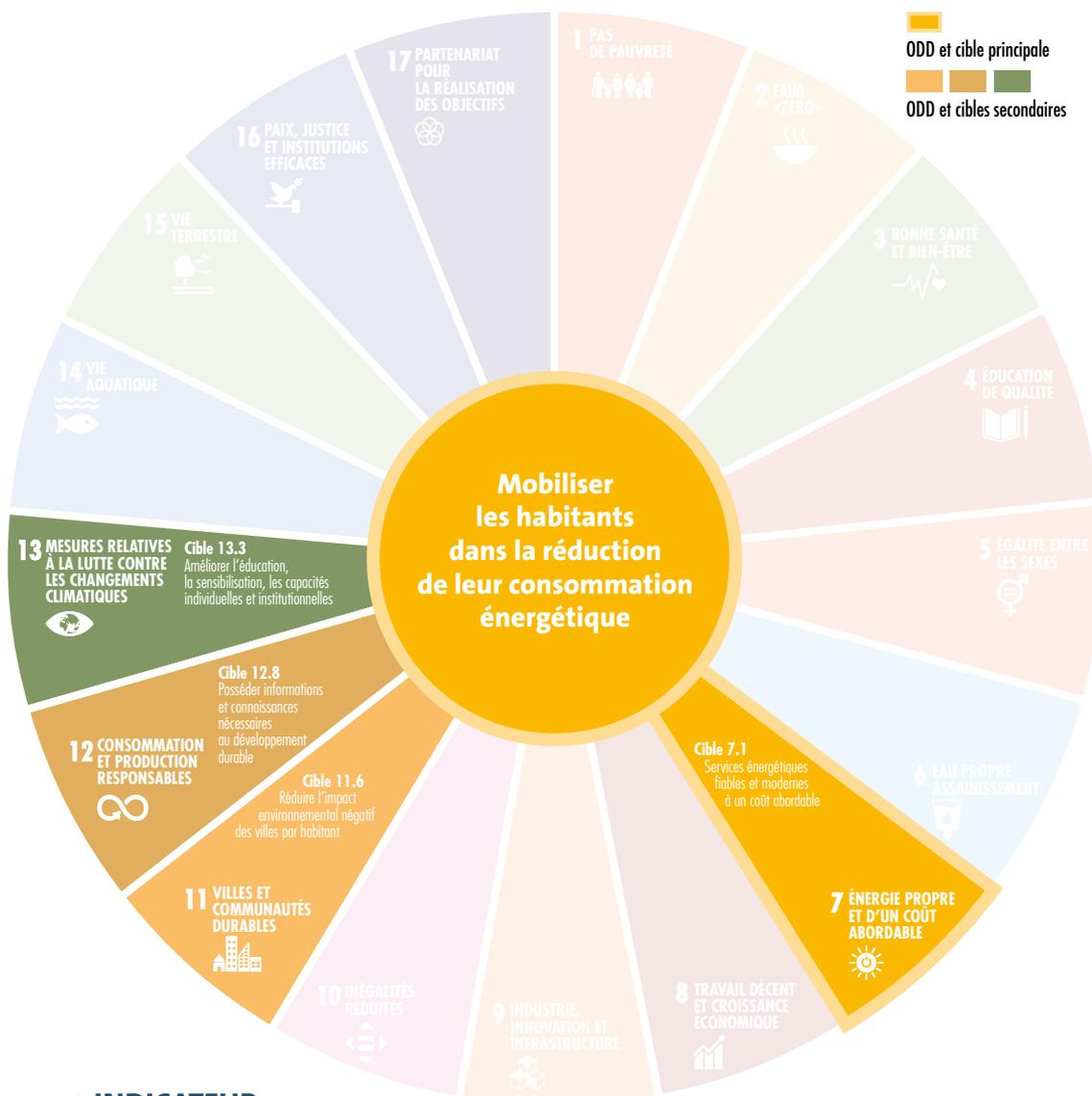
Direction Maîtrise de l'énergie

➤ **PERSPECTIVES** En année de fonctionnement stabilisé, l'unité de méthanisation devrait permettre d'injecter 9 000 MWh PCS, qui équivalent au chauffage de 2 200 logements labellisés BBC.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.3 MOBILISER LES HABITANTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La consommation énergétique touche à différents aspects du développement durable et la maîtrise de l'énergie est un levier pertinent que la Ville actionne, que ce soit dans le but de réduire son impact environnemental ou de lutter contre la précarité énergétique chez les Bisontin-es.



► INDICATEUR

Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé :
 2021 : **105** 2020 : **63** (2021 et 2022 : chiffres dû à l'impact de la crise sanitaire)
 2019 : **260** 2018 : **302**

10 novembre, première journée nationale de lutte contre la précarité énergétique



La Ville de Besançon et la Communauté de communes Doubs Baumoises ont souhaité participer à cette journée en organisant une matinée avec des ateliers de réflexion, sur les thématiques de la qualité du logement, du rôle des distributeurs et des fournisseurs d'énergie, des bailleurs sociaux... pour lutter contre la précarité énergétique. Vingt

organismes impliqués dans la prévention de la précarité énergétique, de la lutte contre l'exclusion et du réchauffement climatique ont participé.

Cette matinée a permis le dialogue entre plus de 50 acteurs locaux engagés dans la lutte contre la précarité énergétique. Chacun d'entre eux a proposé des actions à mettre en place, comme par exemple la création d'un fonds dit « petits travaux » pour aider les ménages à réduire leur consommation d'énergie : par exemple, changer un vieux réfrigérateur très consommateur d'électricité.

La Ville de Besançon impliquée depuis plusieurs années sur cette thématique a présenté son dispositif SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie). Après une visite à domicile, les ménages sont conseillés par une animatrice du SLIME sur les éco-gestes pouvant leur permettre de faire baisser leurs factures énergétiques. Ils reçoivent aussi du matériel permettant d'économiser l'eau et l'énergie.

Direction Maîtrise de l'énergie

50 participants
129 visites à domicile pour le SLIME

Parcours éco citoyens pour la transition

La Ville continue son engagement auprès des écoles primaires pour accompagner et soutenir les enseignants dans l'élaboration de projets pédagogiques qui intègrent l'éducation au développement durable.

Par la mise en place des Parcours éco-citoyens pour la transition, la mission Développement

durable, en lien avec l'Éducation Nationale et la direction de l'Éducation, encourage les écoles à concevoir et réaliser des actions pédagogiques qui répondent aux enjeux du développement durable, de la préservation des milieux naturels et de l'environnement, et du mieux vivre ensemble. 12 parcours différents ont été proposés par 6 directions de la Ville, le SYBERT, l'Université BFC et l'association Plantes poils plumes pour l'année scolaire 2021-2022. 45 classes en ont bénéficié.

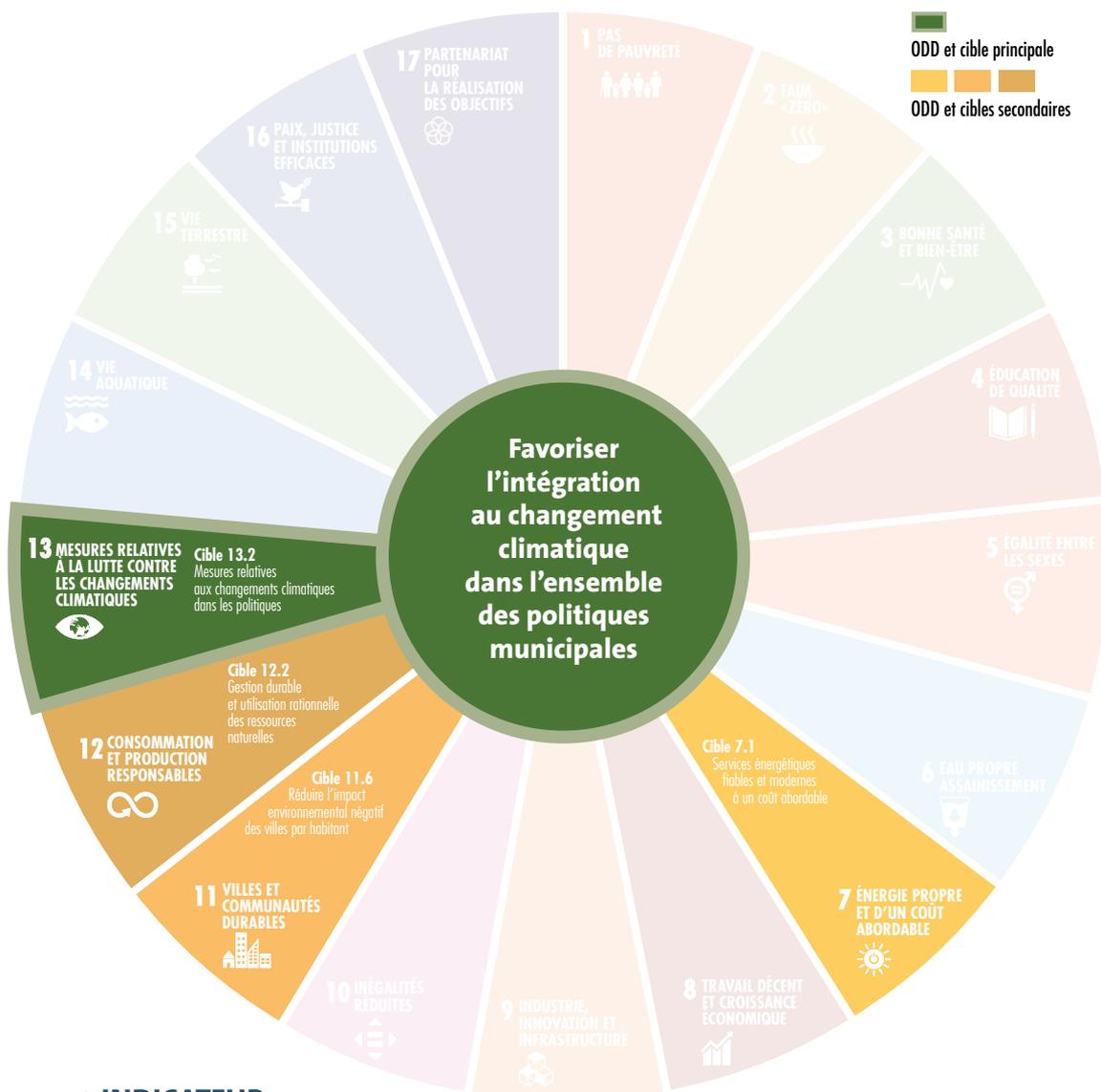
Mission Développement durable

➤ **PERSPECTIVES** La 2^e journée de lutte contre la précarité énergétique sera organisée le 24 novembre prochain. En 2022, il est prévu de créer un fonds pour aider les ménages à réduire leur consommation d'énergie.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.4 FAVORISER L'INTÉGRATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES MUNICIPALES

Le changement climatique et ses effets ont un retentissement à grande échelle. La Ville de Besançon s'engage non seulement dans des mesures d'adaptation, mais également dans l'intégration des réflexions de réduction de l'impact environnemental dans ses politiques. Trouver des solutions pour des bâtiments municipaux qui allient confort et faible impact face aux problématiques des fortes chaleurs fait partie de ces réflexions.



➤ INDICATEUR

Consommation d'énergie finale du territoire de la ville :

2020 : *valeur non disponible*

2018 : **2 642 824 MWh soit – 5,5 % en 10 ans**

2016 : **2 731 919 MWh**

2008 (année de référence) : **2 797 923 MWh**

Plan Écoles



Travaux sur les École Boulloche...

8 380 494 € TTC,
soit 6 983 745 € HT
dont travaux :
5 536 805 € HT
enveloppe globale
de rénovation
énergétique 2021

Désireuse de mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers, la Ville de Besançon a engagé un grand plan de rénovation des écoles, avec, comme pilier, l'adaptation au changement climatique. 60 M€ seront ainsi consacrés sur une durée de 6 ans à la réhabilitation lourde et la rénovation énergétique des écoles et des crèches.

Outre des travaux spécifiques réduisant la consommation d'énergie des bâtiments, ce programme

intègre différentes composantes du développement durable telles que le principe de sobriété, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, la valorisation des matériaux existants ou encore le développement du dialogue citoyen.

En 2021 ont été engagés des travaux avec l'objectif minimal d'atteindre la performance BBC – Effinergie Performance (Créf – 60 %) pour le groupe scolaire Jules Ferry, les écoles maternelles Boulloche, Kennedy et Kergomard.

Les travaux portent sur l'isolation thermique, l'iso-



... et Kergomard

lation des combles et vides sanitaires, le bardage, la menuiserie extérieure, la reprise des toitures et le traitement de l'étanchéité, l'isolation des sous-bassements périphériques, la mise en place de luminaires type LED, la ventilation des locaux par centrale de traitement d'air (CTA) double-flux, les organes de réglage sur l'ensemble des émetteurs de chaleur et la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

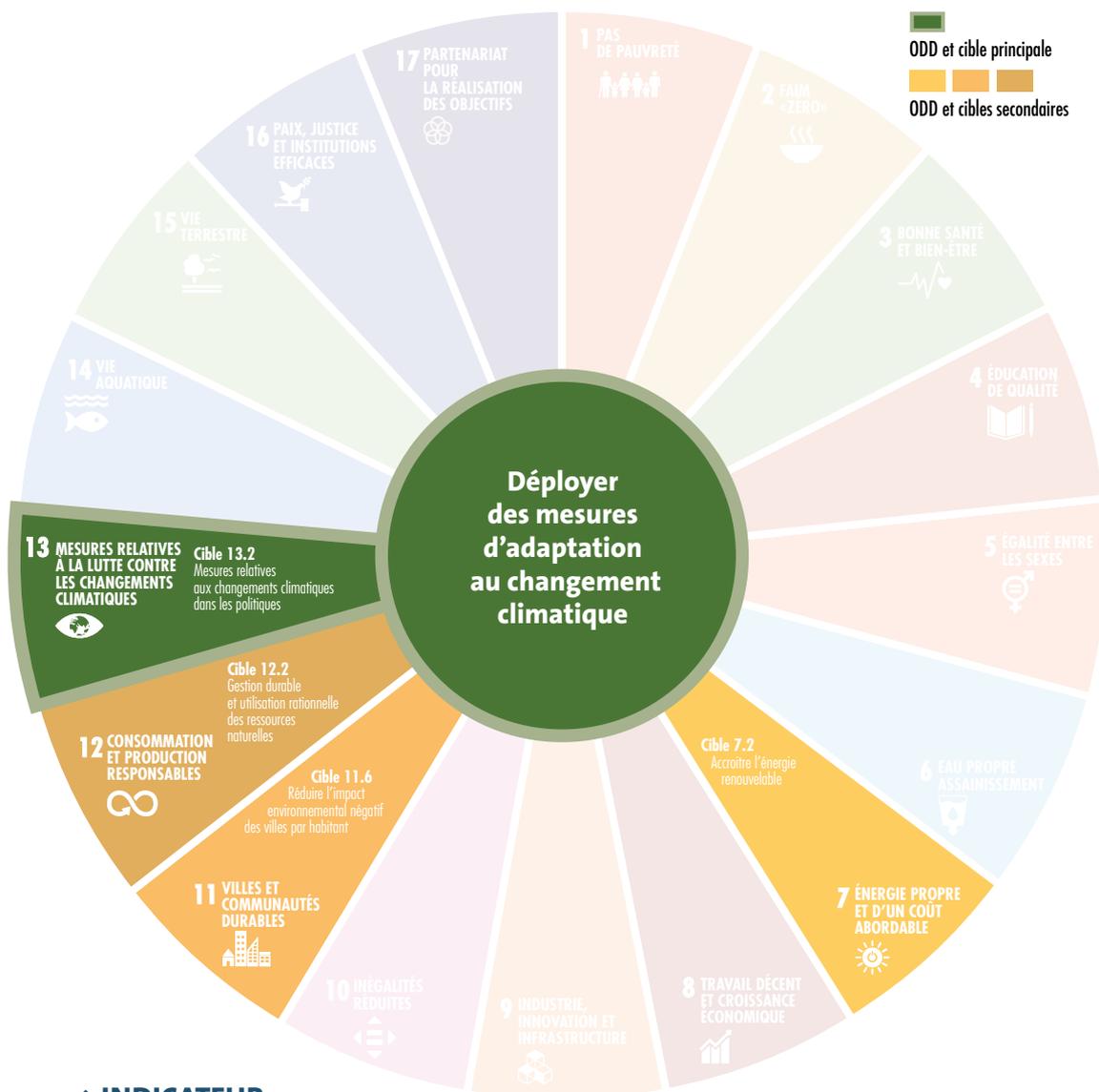
Département Architecture et Bâtiments

➤ **PERSPECTIVES** Bénéficieront de travaux de rénovation énergétique en 2022 : les écoles maternelles Boulloche, Kennedy, la Butte, Jean Boichard ainsi que les écoles élémentaires Viotte et Jean Boichard.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.5 DÉPLOYER DES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation au changement climatique consiste à prendre des mesures permettant d'atténuer les effets de ce changement. Si l'on doit lutter contre les causes de ce réchauffement et entreprendre de nombreuses actions de limitation, il est important de nous préparer et de nous adapter à ses effets. Les aménagements urbains, le revêtement de nos sols, la végétalisation, la gestion de l'eau, le confort thermique d'été des bâtiments sont autant de leviers que la collectivité actionne pour la rendre plus résiliente.



➤ INDICATEUR

Superficie de la ville concernée par le phénomène d'îlot de chaleur urbain :
valeur non renseignée pour 2021.



Circuit fraîcheur

En partenariat avec la direction Biodiversité et Espaces verts et la mission Développement durable, le service Tourisme a mis en place une balade fraîcheur. Cet itinéraire permet de découvrir les richesses du centre historique de la ville dans les meilleures conditions possibles par temps de fortes chaleurs /canicules.

Pour cela, ont été pris en compte l'horaire (parcours à faire en matinée), la situation des rues (au moins une moitié de la rue à l'ombre sur l'ensemble du parcours en veillant à la continuité de cette ombre), le passage par des espaces arborés (parc, square). Le parcours est intégré à l'application Grandes Heures Nature ; son descriptif intègre des informations patrimoniales

et des informations sur les projets de la Ville en termes d'adaptation au changement climatique, comme les projets de la place du Jura et celui de la rue de la République.

*Service Tourisme de GBM
Direction Biodiversité et Espaces Verts
Mission Développement durable*

Plan de lutte contre les îlots de chaleur à l'école Brossolette



Cour de l'école Brossolette après désimperméabilisation.

En 2021, 5 000 m² de la cour de l'école primaire ont été entièrement désimperméabilisés et végétalisés afin d'offrir aux enfants une nouvelle cour résiliente, support pédagogique et permettant une reconnexion à la nature.

Direction Biodiversité et Espaces verts



➤ **PERSPECTIVES** Le circuit fraîcheur sera intégré pour l'été 2022 à la plateforme de contenu numérique visiter.besancon.fr, accessible depuis le WIFI en CV et via flash code sur les panneaux d'information touristique, les RIS.

Poursuite de l'élaboration d'une Stratégie d'adaptation au changement climatique 2050 avec l'AUDAB.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.6 RÉDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Les habitudes de déplacement au sein d'un territoire impactent directement les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air ou encore la dégradation des milieux naturels de celui-ci, ce qui en fait un enjeu environnemental important. Promouvoir des solutions de mobilités réduisant ces conséquences négatives est donc une priorité pour la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.



► INDICATEUR

Voyages par an en bus et tram à Besançon :

2021 : **15 702 383** 2020 : **14 969 681** (2021 et 2022 : chiffres dû à l'impact de la crise sanitaire)

2019 : **21 109 776** 2018 : **20 227 419**

Aménagement d'un parking relais rue de Vesoul



60 places
en accès libre,
dont 2 places PMR

descendre vers la médiathèque Pierre Bayle. Ils peuvent poursuivre leur chemin à pied, à vélo ou reprendre une autre ligne de bus voire le tram.

Pour encourager le report modal, un parking relais provisoire a été aménagé en entrée de ville depuis le nord de l'agglomération, rue de Vesoul. Il permet aux automobilistes de déposer leurs véhicules pour prendre la ligne 5. Ils peuvent s'arrêter à la gare s'ils travaillent à proximité ou

Un totem GINKO P+R est apposé sur le site de la rue de Vesoul. L'objectif est notamment d'inciter les usagers du pôle Viotte-État à utiliser ce parking relais.

Département des Mobilités

Neutralisation de places de stationnement en amont des passages piétons

Dans le cadre de la campagne pluriannuelle relative à loi d'orientation des mobilités (LOM), il est prévu de neutraliser des places de stationnement situées 5 m en amont des passages piétons. L'objectif est d'améliorer la sécurité des piétons en réduisant les manques de visibilité. Les places supprimées peuvent être remplacées par un élargissement du trottoir, des plantations rases, du mobilier urbain, voire du stationnement vélo. En 2021, les aménagements ont été réalisés dans les quartiers Centre-ville/Battant et Chaprais.

Département des Mobilités



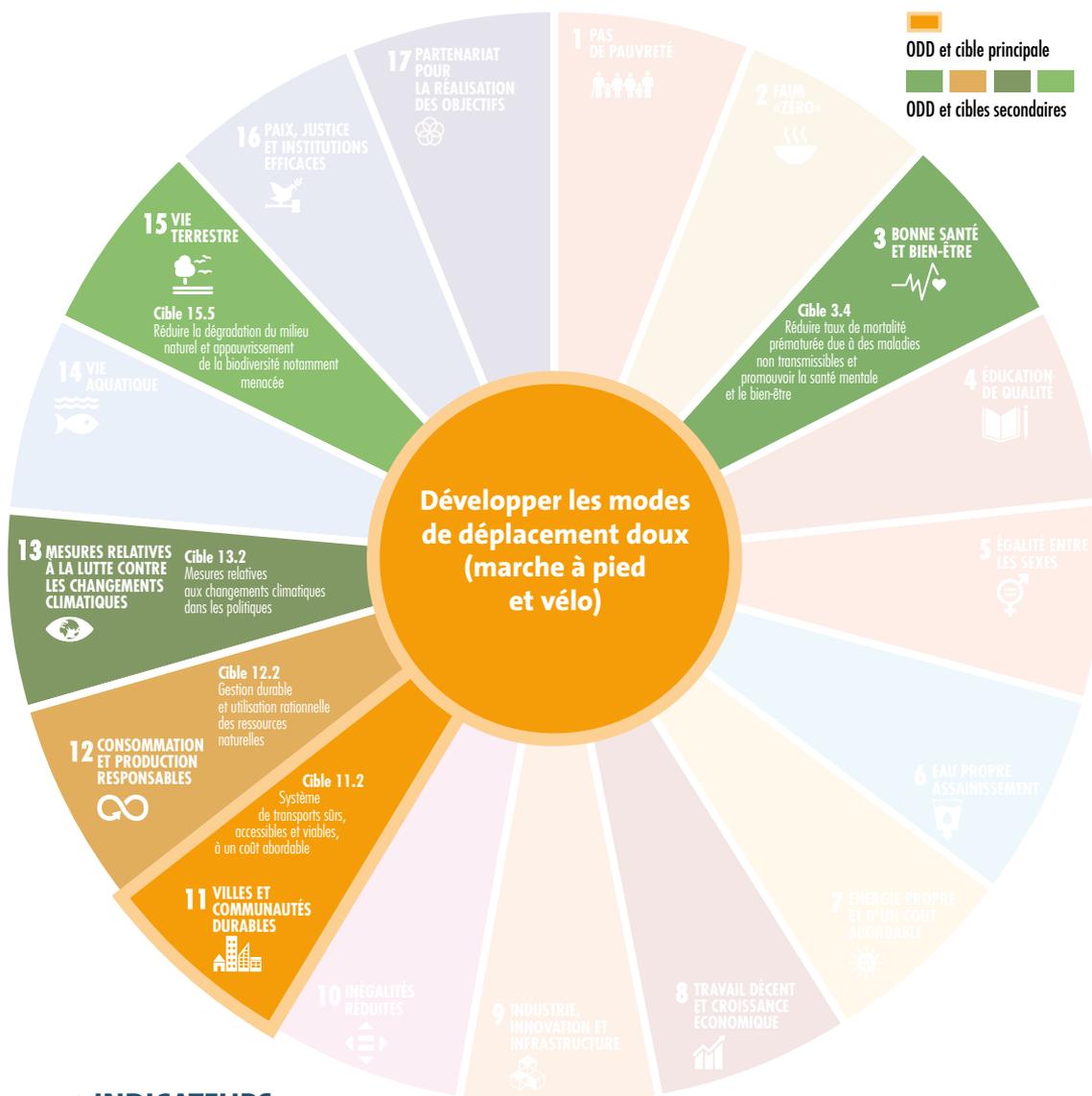
250 places créées pour les vélos

➤ **PERSPECTIVES** La mise en place de la neutralisation de places de parking en amont des passages piétons se fera progressivement sur les autres quartiers bisontins avant le 31 décembre 2026. Un état des lieux estimatif prévoit la neutralisation de 150 places sur Besançon à terme.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.7 DÉVELOPPER LES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX (MARCHÉ À PIED ET VÉLO)

Mettre de nouveaux services de transport doux à disposition et développer le réseau existant est le meilleur moyen pour la collectivité d'inciter ses habitants à être plus responsables dans leurs choix de déplacements. C'est pourquoi, la Ville de Besançon et le Grand Besançon poursuivent leurs efforts d'amélioration de ce réseau.



➤ INDICATEURS

- Part des déplacements domicile-travail en mode doux (suivant l'enquête ménage déplacement de 2018) : **12 %**
- Nombre de km de pistes cyclables et voies mode doux réalisés :
2021 : **3,390 km** : pistes cyclables **1,740 km** : voies modes doux
2020 : **0,550 km** : pistes cyclables **1,930 km** : voies modes doux



Piétonisation de l'accès au parc de la Gare d'Eau

Par la suppression d'environ 50 places de stationnement sur l'allée de la Gare d'Eau, la collectivité vise à sécuriser l'accès au parc et à faciliter les cheminements piétons et cyclables qui devaient composer avec des véhicules stationnés de façon anarchique et des circulations parasites de véhicules en recherche de places de stationnement.

Département des Mobilités

Marquage photoluminescent sur la voie verte

Ce mode apporte un guidage aux piétons et aux cyclistes qui circulent sans aucun éclairage sur cette voie. Par la réalisation de ce marquage, les usagers peuvent aussi continuer à se guider dans la pénombre, notamment depuis l'extinction de l'éclairage sur la voie des Montboucons. Ce marquage sera déployé ponctuellement sur de nouveaux projets ne disposant d'éclairage public.

Département des Mobilités



700 m de marquage lumineux



Aménagement d'itinéraires cyclables

Pour l'itinéraire Montferrand – Besançon centre, ont été aménagées une piste cyclable bidirectionnelle dans les rues Piémont, Brabant, Flandres et une voie dite Mode doux à partir du giratoire de la Belle Étoile vers Montferrand pour piétons et cycles.

Pour l'itinéraire Amagney-Besançon : une voie Mode doux pour piétons et cycles a été aménagée chemin du Rond Buisson.

Le budget de ces opérations a doublé en 2021.

Département des Mobilités

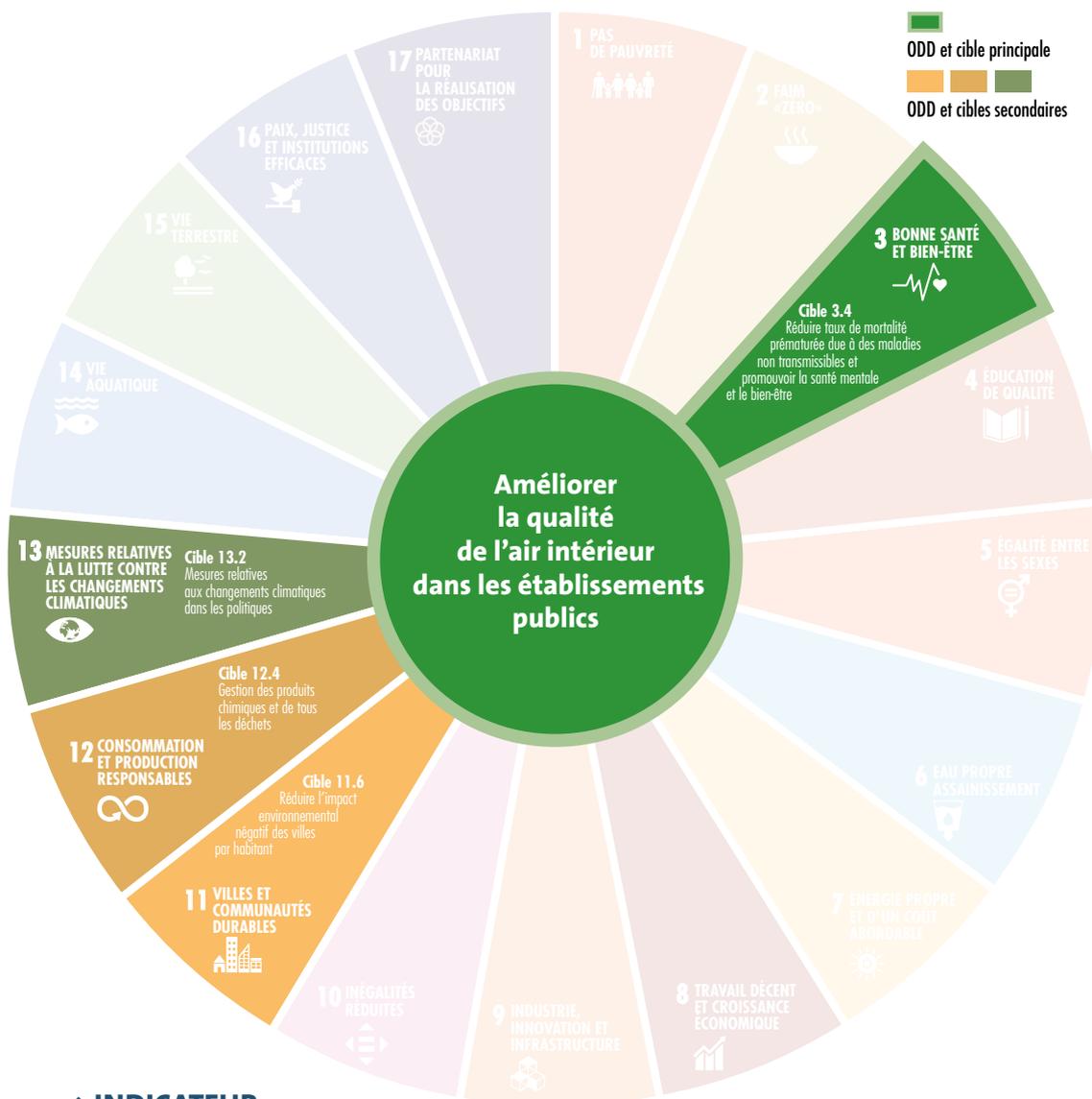
Des aménagements cyclables ont été réalisés pour deux itinéraires depuis Montferrand et depuis Amagney.

➤ **PERSPECTIVES** Poursuite de l'itinéraire Montferrand-Besançon sur les sections de Chateaufarine et réfection de l'aménagement cyclable rue de Dole.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.8 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

La garantie d'une qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics est un enjeu sanitaire important, d'autant plus face à la crise sanitaire mondiale. La Ville de Besançon porte une attention particulière à cette problématique et continue depuis 2020 sa démarche de suivi et d'amélioration de la qualité de l'air dans ses établissements.



➤ INDICATEUR

Part de matériaux écologiques et biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments municipaux :

Sur 246 chantiers livrés :

20 équipés en matériaux biosourcés, **1 équipé** en matériaux écologiques



Mise à disposition de capteurs pédagogiques CO₂

Dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur, a été mise en place une campagne de sensibilisation à l'aération des locaux à destination des agents de la collectivité. Des capteurs pédagogiques CO₂ ont été mis à disposition.

En effet, la Covid-19 est principalement transmise par des gouttelettes ou des particules en suspension dans l'air. L'air expiré contient environ 4 % de dioxyde de carbone (CO₂). Plus il y a d'air expiré dans l'air ambiant, plus le risque de contamination est élevé. Il est donc essentiel de



surveiller le taux de CO₂ contenu dans l'air dans les écoles, les bureaux. Le capteur permet de connaître la teneur en CO₂ (ppm) de l'air dans les pièces fermées. Lorsque la teneur est élevée, il suffit d'aérer pendant une dizaine de minutes toutes les heures pour faire redescendre le taux de CO₂ à une valeur acceptable. L'ensemble des 64 écoles a été équipé mi-janvier 2022.

Direction Hygiène et Santé

Sensibilisation/formation en accueil de loisirs

Inscrite au contrat local de santé, cette action initiée en 2018 consiste en une sensibilisation/formation des enfants et des équipes d'animation des accueils de loisirs de la Ville de Besançon aux enjeux de la qualité de l'air intérieur.

Des fiches techniques ont été conçues à l'attention des futurs animateurs et des fiches pédagogiques à l'attention des enfants à partir du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), le tout groupé sous forme d'un guide. Ces fiches sont élaborées par ATMO BFC, en lien avec l'animateur référent de la direction Hygiène Santé. L'outil a été testé, dans un premier temps,



dans 9 accueils de loisirs avant d'être proposé plus largement à l'ensemble des structures bisonnines d'accueil extrascolaire.

Les thèmes abordés au cours d'une même séance sont la notion de l'air (qu'est-ce que l'air ?), la pollution de l'air intérieur, la ventilation et l'aération.

Au cours du premier semestre, aucune intervention n'a malheureusement pu avoir lieu.

Direction Hygiène et Santé

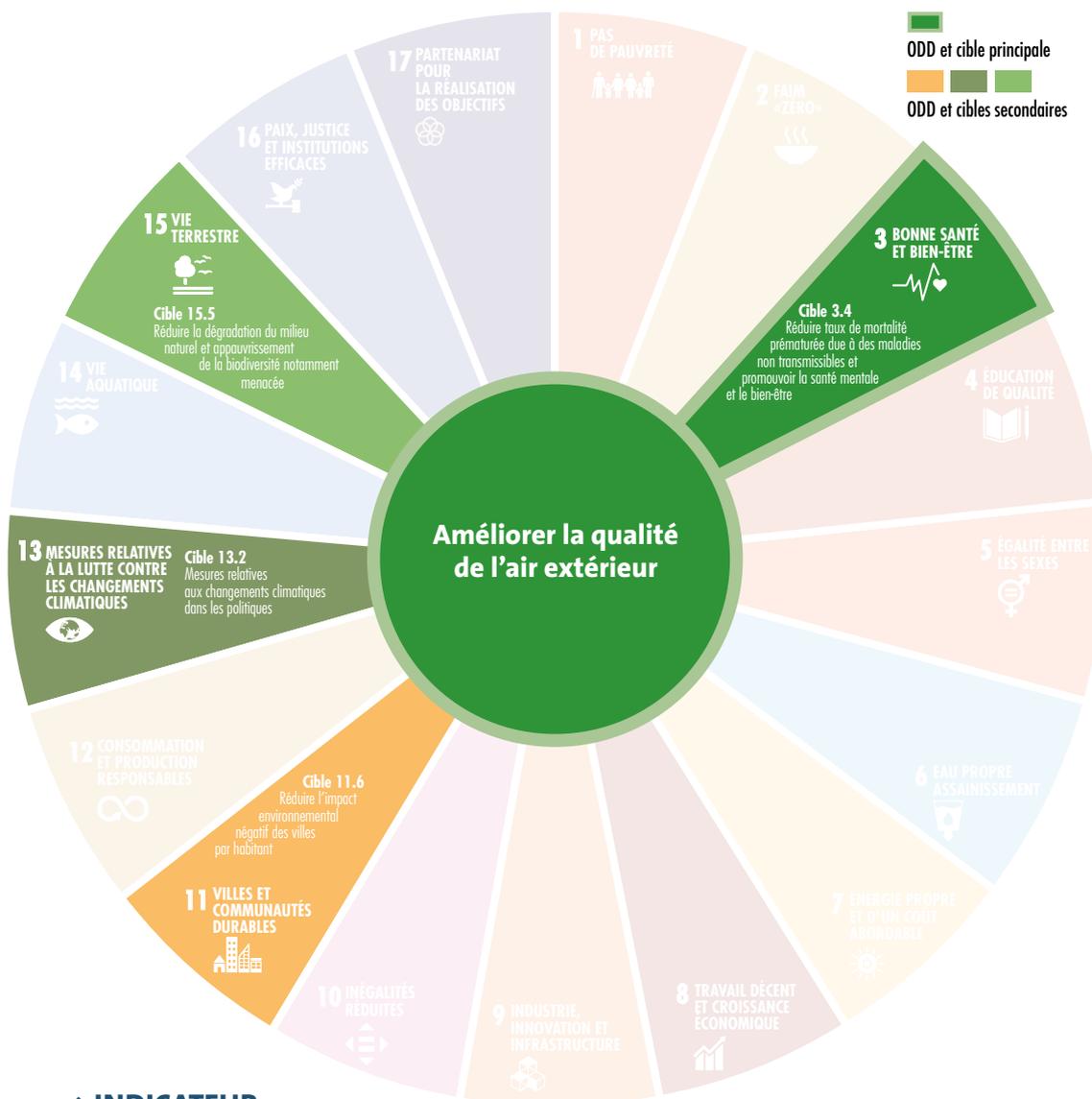
23 enfants et 3 animateurs
en phase test

➤ **PERSPECTIVES** Elles concernent, dans un premier temps, la poursuite de la sensibilisation à la qualité de l'air intérieur dans les accueils de loisirs. Elles visent dans un second temps l'intégration de ce module d'animation pédagogique dans un futur parcours éco-citoyen de la transition proposée à l'ensemble des écoles bisontines. Un travail a été initié dans cette perspective. Cette animation serait un bon complément à la dotation des écoles de la ville en capteurs CO₂.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.9 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

La qualité de l'air extérieur est un objectif qui est impliqué dans beaucoup d'enjeux du développement durable. Une question de santé publique mais également de conservation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité. Pour toutes ces raisons, la Ville, en collaboration avec l'association ATMO BFC, se doit de mesurer, réfléchir et améliorer la qualité de l'air que nous respirons chaque jour.



➤ INDICATEUR

Indice de la qualité de l'air (IQA) en nombre de jours :
 2021 : **Bonne : 3 Moyenne : 263 Dégradée : 65**
Mauvaise : 10 Très mauvaise : 0
Extrêmement mauvaise : 0

Pour mémoire, l'indicateur suivi jusqu'en 2020 distinguait les jours où l'indice de la qualité de l'air était soit très bon soit bon. Les valeurs étaient les suivantes :
 2020 : **244** 2019 : **252** 2018 : **242**.

Surveillance de la qualité de l'air

Elle est assurée par la combinaison de deux catégories d'outils :

- les stations de mesure fixes installées rue de la Prévoyance et à Mégevand ainsi qu'à Mont-faucon,
- une modélisation haute définition, à très fine échelle (de l'ordre de 20 m), qui étudie la répartition des niveaux de pollution à l'échelle de la rue, sur l'ensemble de l'agglomération.

Ces outils permettent :

- la détermination d'un Indice de qualité de l'air quotidien (IQA), édité chaque jour de façon prévisionnelle pour le jour même et le lendemain à l'échelle de la commune ;
- la prévision des épisodes de pollution extrême, de façon à anticiper les actions à mettre en place ;
- le suivi des niveaux de polluants au regard des seuils définis par la réglementation pour la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Au-delà de la surveillance des polluants de l'air, ATMO BFC assure également le suivi des pollens, de façon à prévenir les personnes sensibles. Les données collectées sont diffusées à fréquence hebdomadaire, dans un bulletin rédigé en partenariat avec le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) et les allergologues de Réseau d'allergologues franc-comtois (RAFT).

À cet effet, ce dispositif permet d'alimenter d'autres indicateurs comme :

- Pollution aux particules PM10 : 6 jours de dépassement du seuil d'information et de recommandation à l'attention des personnes sensibles aux particules ($50\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{J}$). Ces dépassements sont en lien avec des épisodes sables sahariens combinés avec des phénomènes locaux ;



- Ozone : aucun épisode de pollution à l'ozone enregistré ;
- Pollens : 2 alertes pollens ont été enregistrées :
 - bouleaux : une semaine à partir du 9 avril (maximum régionaux à Besançon)
 - graminées : 4 semaines à partir du 4 juin.

Atmo Bourgogne Franche-Comté

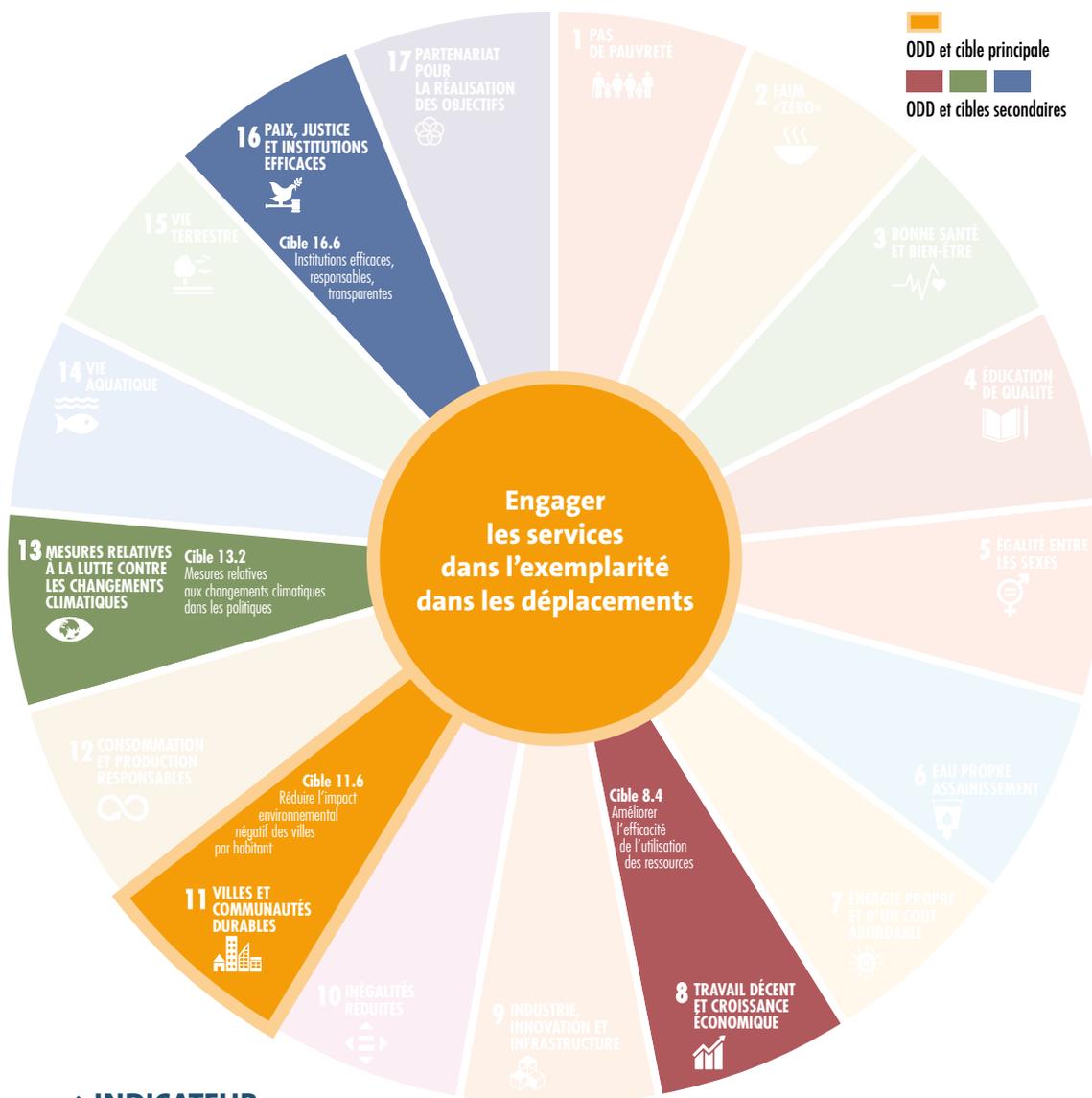
➤ PERSPECTIVES Renforcer la connaissance du territoire au moyen :

- de campagnes de mesures ponctuelles et ciblées, pour répondre à des objectifs de long terme (mieux comprendre la répartition des sources de pollution sur un secteur donné de façon à réduire à leur impact),
- de la prospection (évaluer le gain pour la qualité de l'air et indirectement pour la santé des actions engagées par la Ville),
- d'analyses ponctuelles (suivi de l'impact d'un chantier, par exemple).

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.10 ENGAGER LES SERVICES DANS L'EXEMPLARITÉ DANS LES DÉPLACEMENTS

Besançon s'assure de faciliter les habitudes de déplacement respectueuses de l'environnement, afin d'aider tous les usagers à s'engager dans une démarche plus écologique. Les agents des collectivités du territoire ne sont pas en reste, ils repensent leurs trajets et sont encouragés à l'exemplarité.



► INDICATEUR

Proportion d'agents utilisant le vélo et/ou les transports en commun :

2021 : 38,5 %

2020 : 36 %

2019 : 38 %



Pourquoi pas un vélo électrique. Des collègues se renseignent lors de la journée de la mobilité de septembre 2021.

Plan de déplacement du personnel de la Ville, du CCAS et du Grand Besançon

Réduire la part du recours à des véhicules thermiques, à chaque fois que cela est possible, tant dans les déplacements domicile-travail que pour les usages professionnels est une volonté que traduit le plan de mobilité commun à GBM, à la Ville de Besançon et au CCAS. Avec la mise en place en 2021 du Forfait mobilités durables (FMD), les habitudes quotidiennes ont continué leur évolution. Plus de 10 % des personnels ont eu recours à la bicyclette, à la trottinette ou au covoiturage pour se rendre au travail, de manière régulière en 2021. La même proportion est enregistrée dans les déplacements professionnels en ville quand un véhicule technique n'est pas requis.

Le covoiturage également a pris un essor significatif avec la mise en place de ce dispositif, tandis que les trajets en transports en commun ont

atteint un chiffre dépassant ceux qui prévalaient avant la crise sanitaire. 50 % des déplacements domicile-travail se font autrement que seul à bord d'un véhicule individuel.

À noter que la pratique du télétravail, en forte hausse depuis 2020, tend à réduire sensiblement les déplacements quotidiens.

Parallèlement un effort conséquent est mené pour accélérer la transformation du parc des véhicules vers des engins moins polluants.

Lors du Challenge Mobilité organisé par l'ADEME et la Région BFC, Grand Besançon Métropole, en tant qu'employeur, a été primé dans les catégories Transports Collectifs et Vélo.

Pôle Ressources humaines

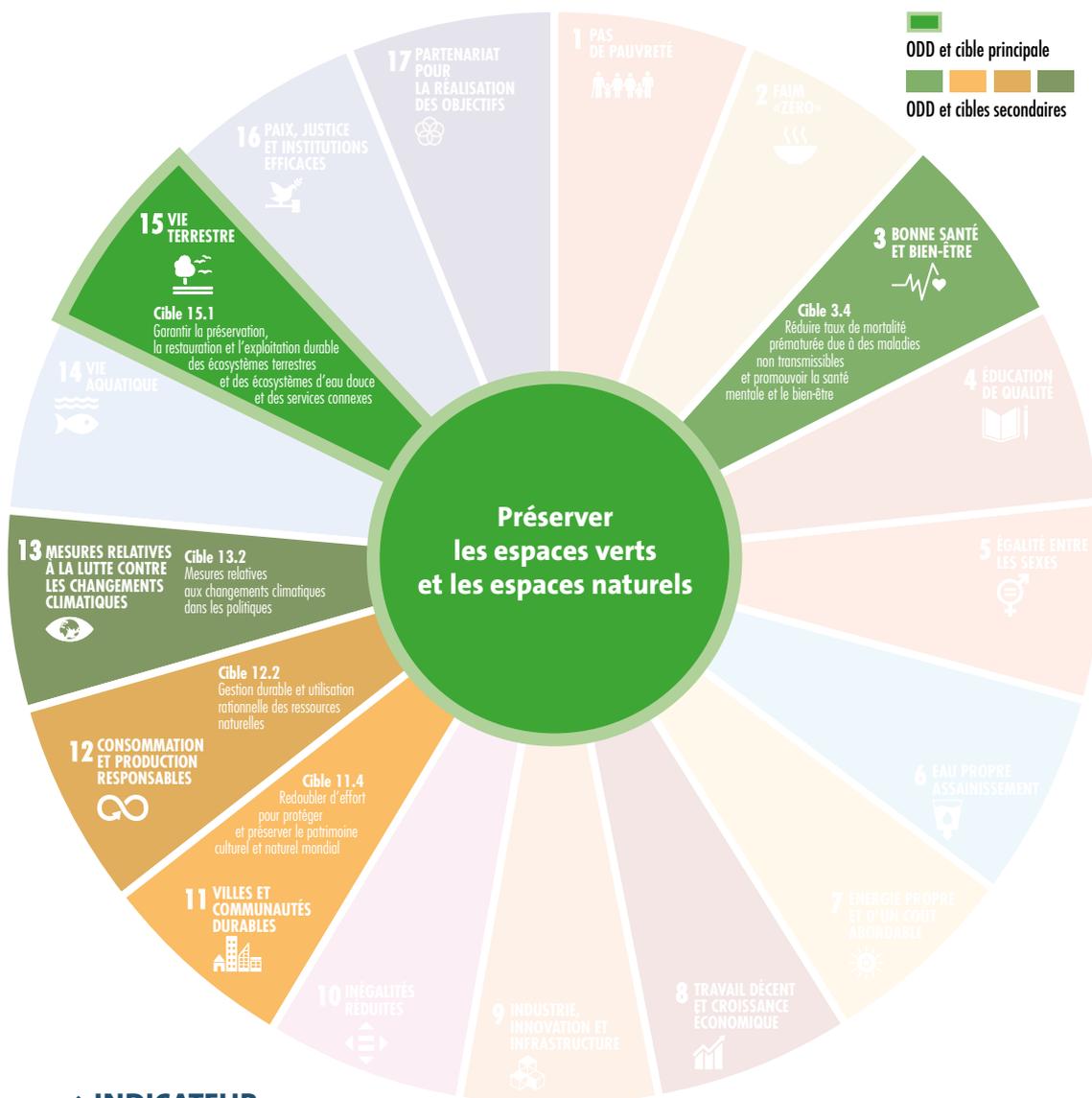
335 agents
bénéficiaires du FMD
900 agents utilisent
quotidiennement
les transports en commun

➤ **PERSPECTIVES** Mise à disposition pour des périodes d'essai de vélos électriques, dotation en protections individuelles, séances destinées à permettre aux cyclistes et à ceux qui les côtoient de partager les rues et l'espace public, outils pour rapprocher les éventuels covoitureurs sont autant d'actions qui seront promues tout au long de l'année.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.1 PRÉSERVER LES ESPACES VERTS ET LES ESPACES NATURELS

C'est au travers de la maîtrise de l'extension urbaine mais aussi grâce au PLU que la Ville préserve ses espaces naturels et limite son extension. Minimiser l'impact de l'homme sur son milieu doit passer par une réflexion constante en termes d'aménagement et de planification.



➤ INDICATEUR

Consommation foncière réelle :
valeur non disponible en 2020 et 2021

1 080 arbres plantés à Besançon

Pour répondre aux enjeux écologiques du changement climatique, plus de 1 080 arbres ont été plantés fin 2021. Seule une centaine de ces arbres est destinée à compenser des abattages d'arbres. Le reste permet d'accroître le patrimoine arboré en ville, avec pour principaux objectifs la réduction des îlots de chaleur urbains, le cadre de vie et le support de biodiversité. Les espèces locales et favorables à la biodiversité ont été privilégiées. Ainsi plus de 140 espèces et variétés différentes ont été plantées. Cette diversité permet de limi-



ter le risque de propagation de maladies et de tester le comportement des sujets face aux épisodes de forte chaleur et de sécheresse.

Direction Biodiversité et Espaces verts



OCS GE, un outil au service du Zéro artificialisation nette (ZAN)

Le suivi chiffré de l'occupation du sol et de la consommation d'espaces permet d'aider les territoires à répondre aux enjeux actuels de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols. Il s'agit notamment d'un élément majeur en vue de répondre aux objectifs de la loi Climat et Résilience, pour atteindre le Zéro artificialisation nette (ZAN).

L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière est chargé de constituer à cet effet une base de données d'Occupation du Sol du référentiel à Grande Echelle (OCS GE).

Le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté fait partie des premières zones pilotes en vue de tester l'outil.

Les informations OCS GE sont principalement issues de photographies aériennes mises à jour tous les trois ans.

Leur finesse permet de localiser, quantifier et suivre l'évolution dans le temps de différents phénomènes liés à la consommation des espaces et à l'artificialisation des sols.

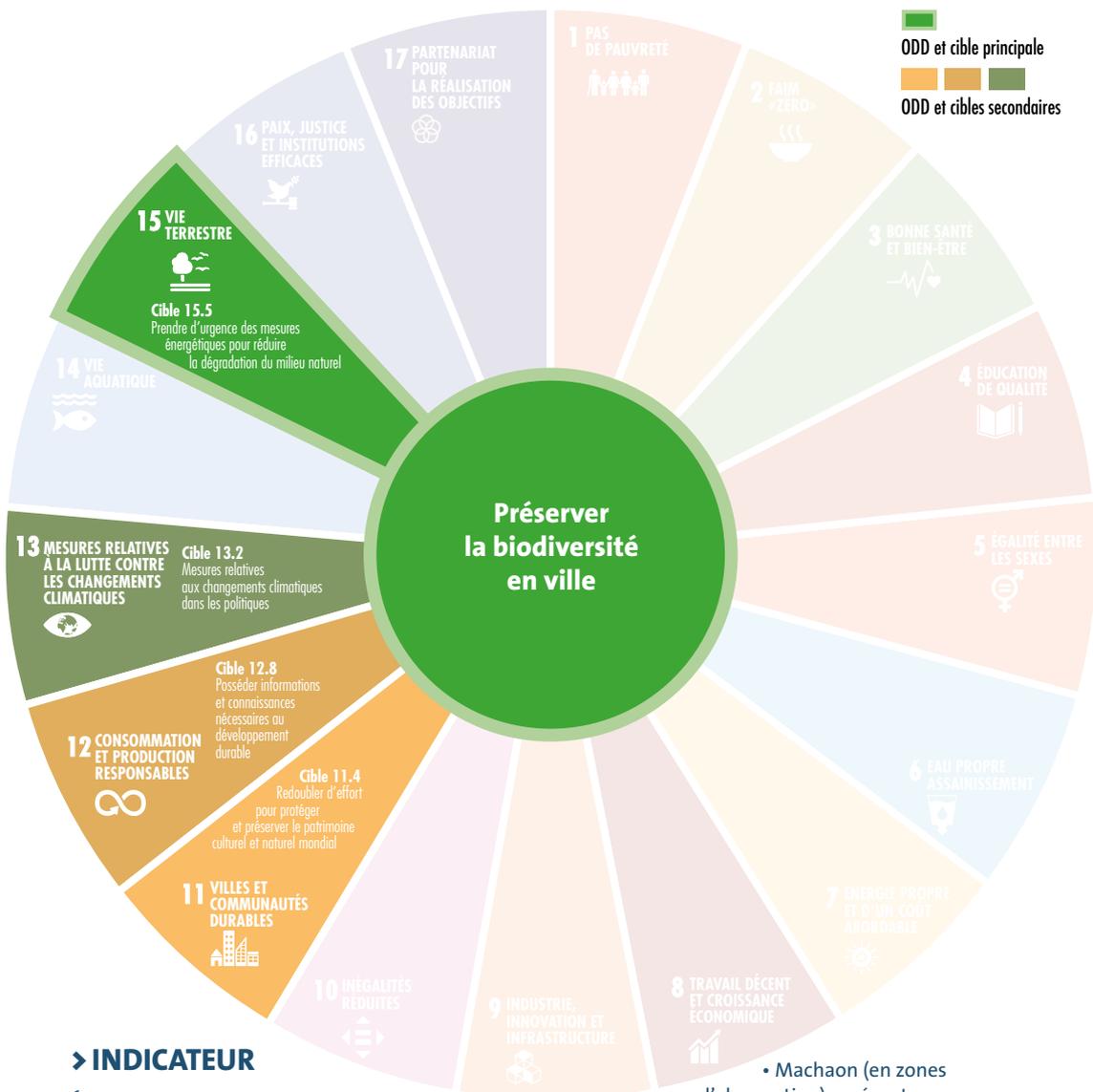
Direction Urbanisme

➤ **PERSPECTIVES** Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole s'intéressent à l'exploitation de l'outil en vue de pouvoir mesurer la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et suivre les phénomènes d'intensification urbaine (densifications, changements d'usages...).

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.2 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ EN VILLE

La préservation du patrimoine naturel nécessite que les aménagements et les pratiques de gestion prennent en compte les respects de la faune et de la flore de notre territoire. Pour connaître la richesse de notre biodiversité, la Ville de Besançon procède à un suivi des espèces animales et végétales et à la préservation des milieux naturels.



> INDICATEUR

Évolution de l'effectif et du suivi des espèces indicatrices de la gestion de la Ville (mammifère, oiseau, amphibien, insecte et végétal) :

- Castor d'Eurasie (en sites fréquentés) : 2021 et 2020 : **entre 5 et 6** - 2019 : **entre 3 et 5**
- Hirondelle (nids et couples) : **410 couples, 931 nids** (2018)

- Machaon (en zones d'observation) : présents sur l'ensemble des espaces verts de la ville et sur les espaces naturels
- Alyte accoucheur (relevé non exhaustif) : **2 mâles entendus**
- Hérisson : *pas de données en 2021*

Le guide de l'animal

Ce guide a été établi pour donner des renseignements utiles sur les animaux domestiques, sauvages et liminaires, ainsi que les nouveaux animaux de compagnie (NAC). Il comporte aussi des rappels sur les comportements responsables, les règles du bien vivre ensemble, des informations sur des animaux moins sympathiques comme les cafards ou les punaises ou des réponses aux questions que nous pouvons nous poser.

Cabinet



Restauration de ripisylve au niveau de Port Douvot en faveur du castor d'Europe

Une érosion importante, due aux crues du Doubs, affecte sa berge après la station de port Douvot. La Ville a restauré cette berge en replantant une ripisylve (plantation de saules essentiellement) qui maintiendra la berge en l'état.

Cette ripisylve permettra à la fois d'éviter que la berge continue de se dégrader et de participer à la restauration de l'habitat et à l'alimentation du castor.

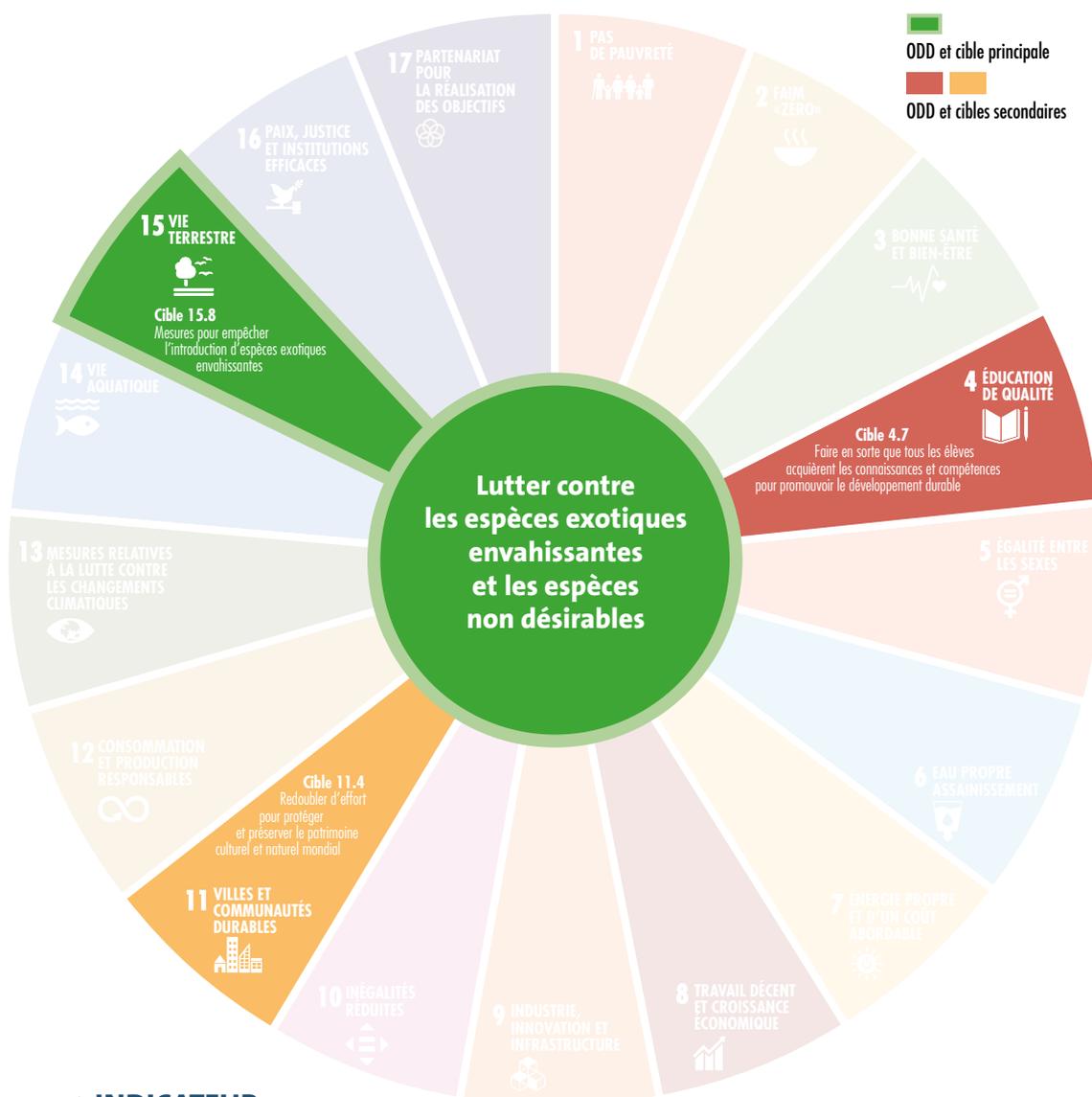
Direction Biodiversité et Espaces verts

➤ **PERSPECTIVES** Un travail de recensement cartographique des nids d'hirondelles sur le bâti bisontin est en cours avec un partenaire associatif, la LPO. Cette cartographie permettra de connaître des bâtiments à enjeux sur la ville et sera transmise aux services municipaux en charge de l'urbanisme et des bâtiments pour anticiper au mieux les rénovations sur les sites où l'hirondelle est présente.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.3 LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET LES ESPÈCES NON DÉSIRABLES

Les espèces envahissantes, qu'elles appartiennent à la faune ou à la flore, sont un risque pour la biodiversité locale et peuvent devenir un problème de santé publique. La Ville s'engage, depuis plusieurs années déjà, dans la lutte contre ces espèces invasives qui menacent l'environnement biosontin.



➤ INDICATEUR

Surface de l'espace public occupée par la renouée du Japon traitée chaque année :

2021 : **220 m²**

2020 : **400 m²**

2019 : **400 m²**



Dératisation

Afin de préserver la santé de l'homme et la salubrité de son environnement, la direction Hygiène et Santé intervient dans la régulation des populations de rongeurs. La méthode consiste en la réalisation d'investigations sanitaires pour tous les sites colonisés et la production de prescriptions pour éviter la sédentarisation de ces nuisibles. Dans le but notamment de limiter l'utilisation de produits biocides, le plan de dératisation prévoit deux campagnes préventives de dératisation par an dans le réseau d'égouts bisontin, ainsi que dans d'autres lieux stratégiques comme le marché Beaux-Arts, la station d'épuration de Port Douvot et les berges du Doubs. À cela, s'ajoutent des interventions curatives réalisées en cas de signalement de présence de rats dans l'espace public et dans les bâtiments communaux. Dans les parties communes des habitations, il appartient aux gestionnaires de procéder à la dératisation.

Direction Hygiène et Santé

Ailante glanduleux (*ailanthus altissima*)

Cette essence est encore peu présente sur le territoire bisontin mais quelques stations sont présentes autour des collines bisontines comme à la Roche d'Or. Tout droit venue d'Asie, il est arrivé en France au 18^e siècle comme arbre ornemental. Cette essence entre en concurrence avec la flore indigène à cause de sa croissance rapide et de ses émissions de substances toxiques racinaires qui inhibent la poussée des autres plantes. La gestion de cet arbre est particulièrement difficile une fois qu'il est bien implanté dû à sa forte capacité de multiplication que ce soit par graines,



drageons ou encore tronçons racinaires une fois coupés. La meilleure solution se trouve dans l'arrachage systématique des jeunes plants avant que leur ancrage racinaire soit trop important.

Direction Biodiversité et Espaces verts



Campagnes de stérilisation des chats errants

Le nombre de chats errants est en constante augmentation à Besançon. Ces animaux non identifiés, ni suivis sont souvent non stérilisés et se reproduisent de façon non contrôlée. Les problèmes sanitaires qui en résultent (malnutrition, maladie) et les nuisances (marquage urinaire, miaulements, bagarres, destruction de poubelles...) justifient les campagnes de stérilisation.

Cabinet

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.4 PRÉSERVER LE MILIEU NATUREL DE LA POLLUTION TRANSPORTÉE PAR LES EAUX PLUVIALES

L'eau de pluie, dès qu'elle tombe sur le sol ou est mélangée aux eaux résiduares, devient polluée et nécessite un traitement. Les éléments comme la gomme des pneus, les hydrocarbures ou la poussière des trottoirs sont des résidus impropres pouvant être emportés par le ruissellement des eaux de pluie qui doivent être traitées. Afin d'éviter le déversement d'eaux souillées dans le milieu naturel, Besançon et Grand Besançon Métropole cherchent à améliorer leurs équipements et limiter les apports d'eau de pluie dans le réseau.



► INDICATEUR

- Taux de charge capté par la station de Port Douvot : 2021 : **87 %** 2020 : **93,7 %**
- Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP) : 2021 : **13 %** 2020 : **6,3 %** 2018 et 2019 : **9 %**

Cet indicateur doit se regarder sur une période suffisamment longue pour que se dégage une véritable tendance ; en effet, une météo pluvieuse est susceptible de dégrader l'évolution des données d'une année sur l'autre.

20 000 m³
pour le bassin
d'orage : équivalent
à 4 piscines olympiques

Création du bassin d'orage de la Malcombe (maîtrise d'ouvrage GBM)



L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement stipule que les rejets par temps de pluie doivent représenter moins de 5 % des volumes d'eaux usées produits dans la zone desservie par le système de collecte et moins de 5 % des flux de pollution produits dans la zone desservie par le système de collecte concerné.

Le bassin d'orage Malcombe participera à réduire le pourcentage de flux de pollution non trai-

tés par Port Douvot qui était, pour mémoire, de 6,3 % en 2020 et de 13 % en 2021 (hausse annuelle du taux due à une pluviométrie importante). Les travaux du bassin, d'une capacité de 20 000 m³, ont débuté en mai 2021 et devraient se terminer au 1^{er} trimestre 2023 pour un budget total de 8 489 000 € HT.

Département Eau et Assainissement

Déconnexion des eaux pluviales (EP)

Les eaux claires, dont les EP, quand elles sont collectées dans le réseau d'assainissement, ont un double impact sur le milieu naturel, lors d'intempéries moyennes ou fortes :

- risque de débordement des égouts avec rejet direct de pollution, essentiellement en cours d'eau ;
- absence de recharge des nappes phréatiques, même quand le traitement préalable avant rejet en rivière a pu être possible.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) accompagne financièrement les collectivités qui déconnectent leurs EP et/ou désimpermeabilisent les surfaces qu'elles gèrent (cours, toitures, voiries...).

Département Eau et Assainissement

Désimpermeabilisation de la cour d'école Brossolette

8 920 m² de surface d'espace public ont été désimpermeabilisés et déconnectés du réseau d'assainissement. Ainsi, les eaux de pluie s'infiltrent directement dans les sols ; les eaux de toiture sont collectées dans une cuve de 135 m³ servant en hiver à nettoyer les voiries et en été à arroser les jeunes plantations. L'infiltration des eaux dans les sols permet de favoriser la croissance des végétaux et participe à la régulation thermique par les mécanismes d'évaporation et d'évapotranspiration des végétaux. Ce projet a été financé à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau RMC et la Région BFC.

Direction Biodiversité et Espaces verts

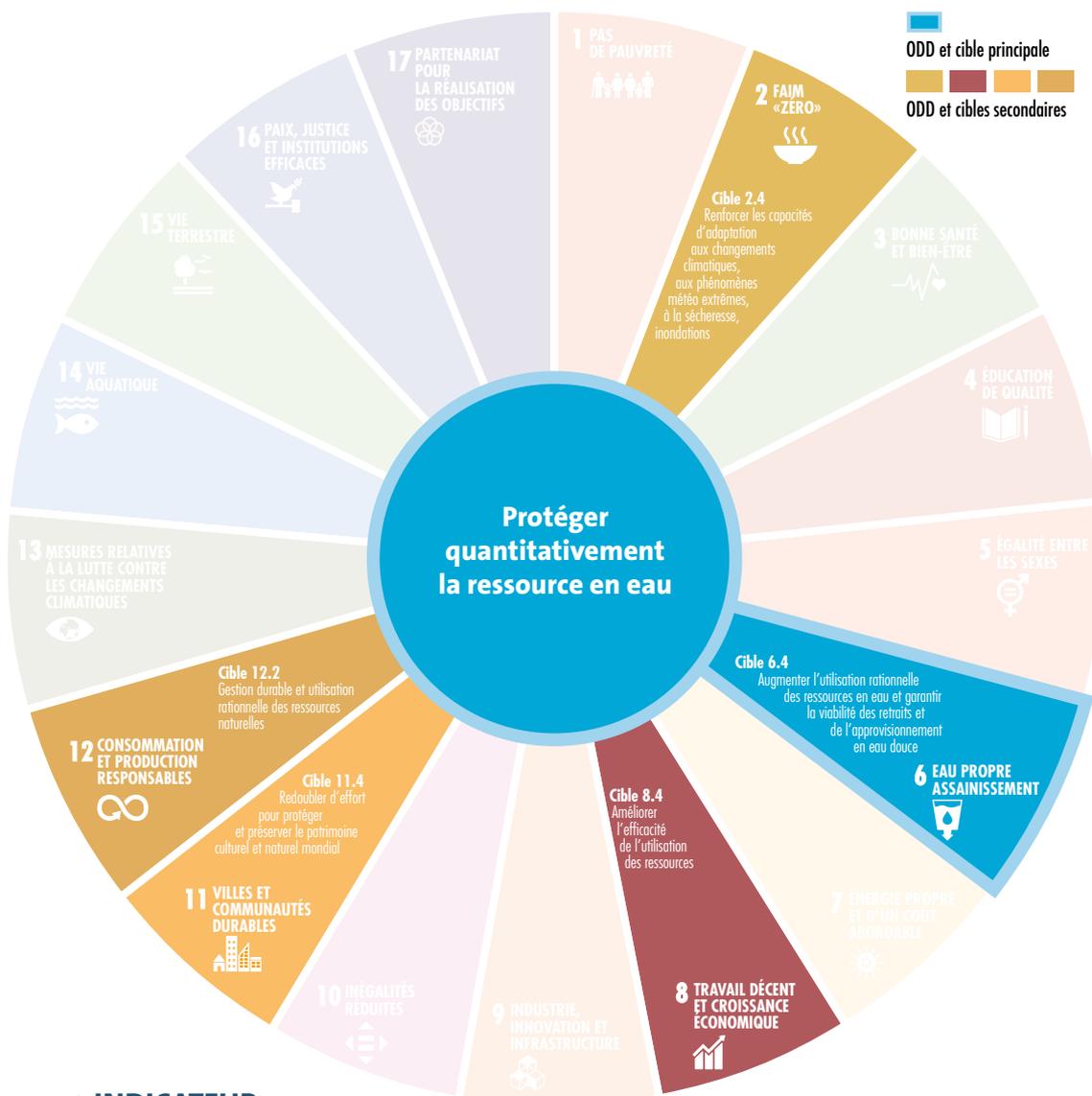
➤ **PERSPECTIVES** Allié à l'optimisation de la gestion des eaux pluviales selon où celles-ci tombent (domaine privé ou public, voirie...), l'objectif est de réduire ces rejets d'1 point afin de tendre vers les 5 % attendus par la réglementation.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



2.5 PROTÉGER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU

Le réchauffement climatique a un impact sans précédent sur la ressource en eau, en effet de plus en plus d'épisodes de sécheresse sont à déplorer. En conséquence, afin d'avoir les moyens de la préserver, Grand Besançon Métropole s'investit dans la recherche scientifique afin de mieux comprendre, connaître et appréhender la ressource en eau sur son territoire.



➤ INDICATEUR

- Consommation en eau totale (services, entreprises, habitants) ramenée pour 2021 au nombre de Grand Bisontins : **143 l/hab/j**
- 2020 : **168 l/hab/j** (chiffre sans doute dû au changement des comportements de consommation d'eau face à la crise sanitaire)
- 2019 : **139 l/hab/j**

36 % : besoin journalier moyen en eau des Grand Bisontins alimentés par les ressources du Grand Besançon, par rapport à la capacité de production de ces mêmes ressources



Schéma directeur ressources

Dans les prochaines années, le changement climatique va impacter toujours plus l'accès à la ressource en eau. C'est pourquoi, à l'échelle du Grand Besançon, a été réalisée une étude sur l'ensemble des ressources actuellement utilisées.

La première conclusion de cette étude est que la disponibilité de la ressource ne devrait pas être une difficulté pour les années à venir. Cette conclusion doit être cependant tempérée par des situations différenciées selon les secteurs. Cela signifie que le schéma directeur établi à partir

de ces diverses réflexions va conduire, dans une logique de solidarité territoriale à l'échelle du Grand Besançon, à réaliser dans les années à venir des interconnexions entre les secteurs les plus favorisés et les plus vulnérables.

Au-delà de ce territoire, une réflexion est déjà menée pour renforcer les liens avec les collectivités voisines sur ces problématiques, à l'instar de celles déjà en place avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO).

Département Eau et Assainissement

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.6 PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, celle-ci devient un bien commun précieux que nous nous devons de protéger et non seulement quantitativement. Les pollutions altèrent la qualité de l'eau et pour lutter contre celles-ci, chaque acteur doit pouvoir faire sa part et comprendre les enjeux de cette problématique.



➤ INDICATEUR

Quantité de pesticides totaux mesurée à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier) :

2021 et 2020 : **0,114 µg/l**

2019 : **0,106 µg/l**

2018 : **0,197 µg/l**



Le traitement des eaux usées des usagers

Les stations d'épuration sont conçues pour traiter les eaux usées des usagers, appelées «effluents domestiques». Les activités industrielles sont susceptibles de rejeter des polluants dans l'égout qui ne pourront pas être traités, faisant ainsi peser un risque pour l'environnement.

C'est pourquoi, GBM, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, va au devant des entreprises aux activités potentiellement polluantes.

L'objectif est de s'assurer que les eaux usées des entreprises, dites «effluents non domestiques»,

sont en l'état assimilables à des eaux usées domestiques. Si ce n'est pas le cas, il leur est demandé de traiter leurs effluents pour les rendre assimilables ou, en cas d'impossibilité, de ne plus les rejeter à l'égout. C'est ainsi qu'une entreprise bisontine a supprimé ses rejets à l'égout. Dans le cadre de ce type d'actions, les entreprises peuvent aussi se faire accompagner financièrement par l'Agence de l'eau.

Département Eau et Assainissement

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



2.7 VALORISER LA MATIÈRE ORGANIQUE ISSUE DES DÉCHETS

Si le tri des déchets est une pratique bien ancrée chez les Bisontins, il reste primordial de s'interroger sur la manière de valoriser les déchets organiques afin de diminuer encore le volume de déchets résiduels. Ainsi, les acteurs du territoire s'impliquent un peu plus chaque année pour favoriser la pratique du compostage et utiliser les déchets verts collectés.



► INDICATEURS

2021 :

- Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) bisontines : **23 %**
- Nombre de kilos de matières organiques par habitant dans les OMR : **31,1 kg/hab/an**

Les biodéchets de proximité

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables. Le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de génération chez les ménages comme chez les entreprises, est nécessaire pour détourner ce flux de déchets de l'élimination.

2021 constitue une année de préparation à l'exigence fixée par la loi du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle 2 », consistant à ce que tout particulier puisse disposer d'une solution de tri à la source des biodéchets d'ici 2024.

Les solutions étudiées sont le compostage individuel, le compostage collectif (chalet, composteur de quartier, composteur de bourg, composteur en pied d'immeuble), les lombricomposteurs (composteur individuel basé sur la digestion de déchets alimentaires par des lombrics) et la collecte. Deux premiers sites de quartier gérés en régie vont être installés en 2022, rue Plançon et rue des Anémones.

Direction Gestion des déchets



14 sites de compostage de quartier
288 sites de compostage
en pied d'immeuble
361 composteurs individuels
vendus
6 000 tonnes de biodéchets
valorisés grâce au compostage
de proximité

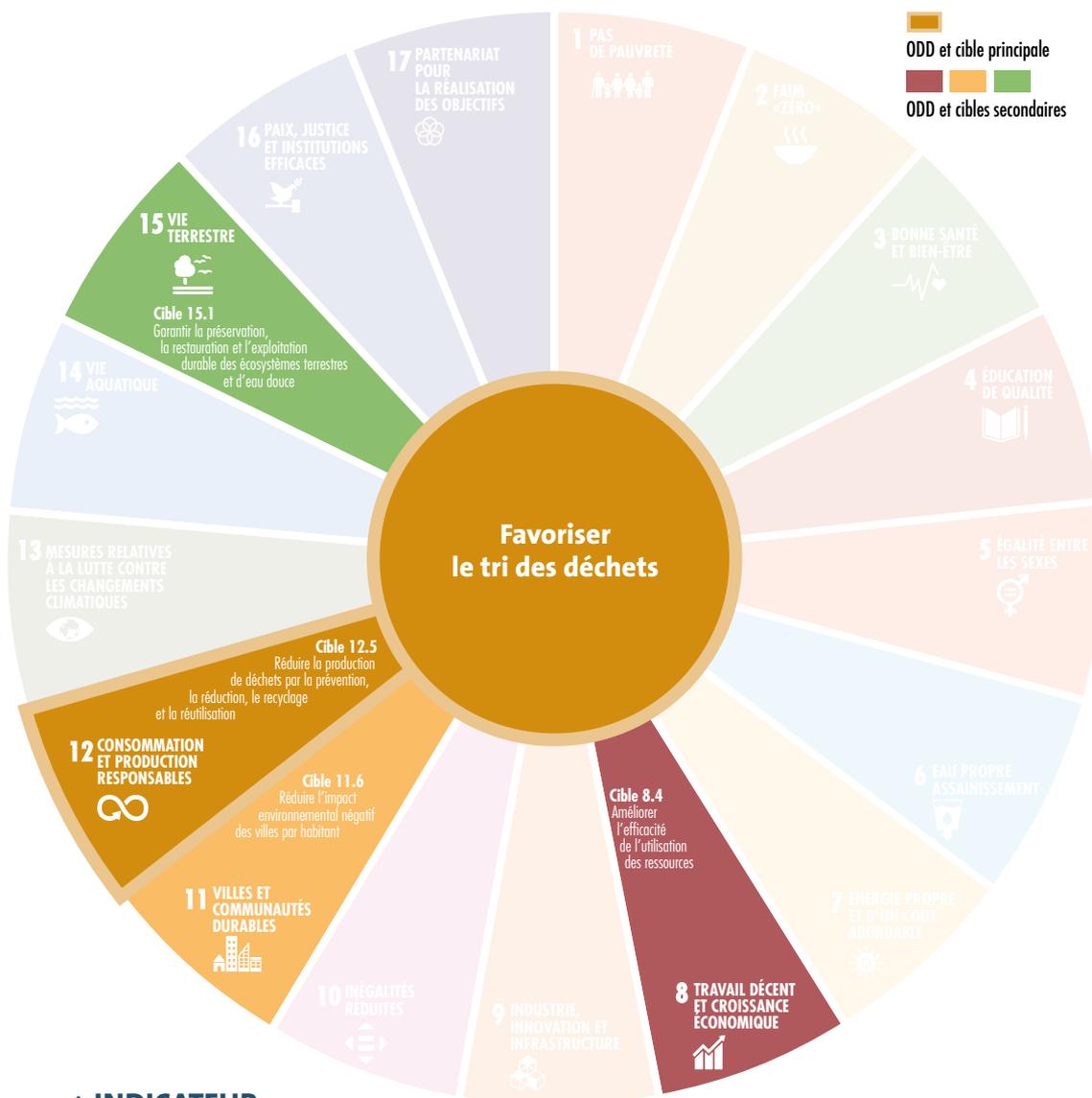


➤ **PERSPECTIVES** Intensification en 2022 et 2023 de la promotion du compostage de proximité, dans l'optique de l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.8 FAVORISER LE TRI DES DÉCHETS

L'engagement pris par la Ville de Besançon de réduire sa production de déchets doit passer par la sensibilisation et la facilitation de la pratique du recyclage pour les Bisontins. En 2021, des actions et des améliorations ont continué à voir le jour, afin que chacun puisse contribuer dans de bonnes conditions à cette pratique essentielle de notre quotidien.



➤ INDICATEUR

Part des déchets recyclés sur le volume total de déchet collecté à Besançon :

2021 : **33,2 %** 2020 : **33,9 %** 2019 : **34,6 %** 2018 : **33,7 %** 2017 : **32,4 %**

Expérimentation de nouvelles stations de tri à Planoise



Dans l'habitat collectif, des locaux inadaptés ou peu sécurisés peuvent conduire à des taux de refus de tri importants.

Face à cette situation, a été expérimenté sur plusieurs adresses de Planoise le remplacement de bacs à déchets recyclables par des conteneurs en points d'apport volontaire. Intégrés dans des stations tri nouvelle génération, ceux-ci regroupent plusieurs flux de déchets : recyclables, verre... Le local à déchets est désormais dédié aux seuls déchets résiduels.

Les premiers résultats de l'expérimentation sont prometteurs, avec une réduction des déchets mé-

nagers collectés, le non déclassement du contenu des stations tri vers les déchets résiduels et la limitation des dépôts sauvages au pied des points d'apport volontaire.

Sur certaines adresses, une collecte des biodéchets a été mise en place pour permettre une approche globale tous flux confondus. La qualité des 200 kg de déchets de cuisine collectés par semaine (11 kg/an/habitant) est jugée satisfaisante par le prestataire en charge du traitement.

Direction Gestion des déchets

➤ **PERSPECTIVES** Dès la fin du premier semestre, un bilan sera tiré de cette expérimentation qui orientera ou non vers un déploiement sur l'ensemble du quartier de Planoise en saisissant les opportunités offertes par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.9 INCITER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Malgré la crise sanitaire qui a conduit à l'utilisation de produits jetables en grande quantité, la réduction de la quantité de déchets produits reste un axe fondamental de minimisation de l'impact de l'homme sur la planète. Plus que jamais, nous devons soutenir nos efforts pour continuer à agir dans ce sens au quotidien en changeant nos manières de consommer.



➤ INDICATEUR

Évolution de la production annuelle de déchets en kilogramme par habitant :

2021 : **399** 2020 : **377** 2019 : **387** 2018 : **380** 2017 : **386**

Déploiement des couches lavables dans EAJE

Engagée dans une démarche en faveur de l'environnement, la Ville de Besançon poursuit le déploiement de l'utilisation des couches lavables dans ses établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Après les établissements d'Artois, des Époisses, de Bersot, de Battant, de Saint-Claude et de Montrapon, les couches lavables ont été mises en œuvre dans les EAJE les Tilleuls et de Clairs-Soleils en 2021. Le dispositif sera étendu à l'EAJE de la Vieille Monnaie.

Direction Petite enfance



20 personnes accompagnées
25 appareils diagnostiqués
15 appareils réparés

Des Géotrouvetout à la maison de quartier

C'est un espace convivial à la maison de quartier Grette Butte. Un samedi matin par mois, sont diagnostiquées les pannes d'un appareil ménager. Des bénévoles, véritables Géotrouvetout, accompagnent les utilisateurs de ces appareils pour comprendre et expliquer l'origine de la panne. Ce processus est réalisé avec et non pas à la place du propriétaire.

Cette démarche est un temps de rencontre et d'échanges entre les différents participants. L'atelier ne garantit pas une réparation. Si celle-ci s'avère impossible, le propriétaire de l'appareil repart au moins avec un diagnostic : identification de la pièce ou partie défectueuse, coût de la pièce ou de la réparation...

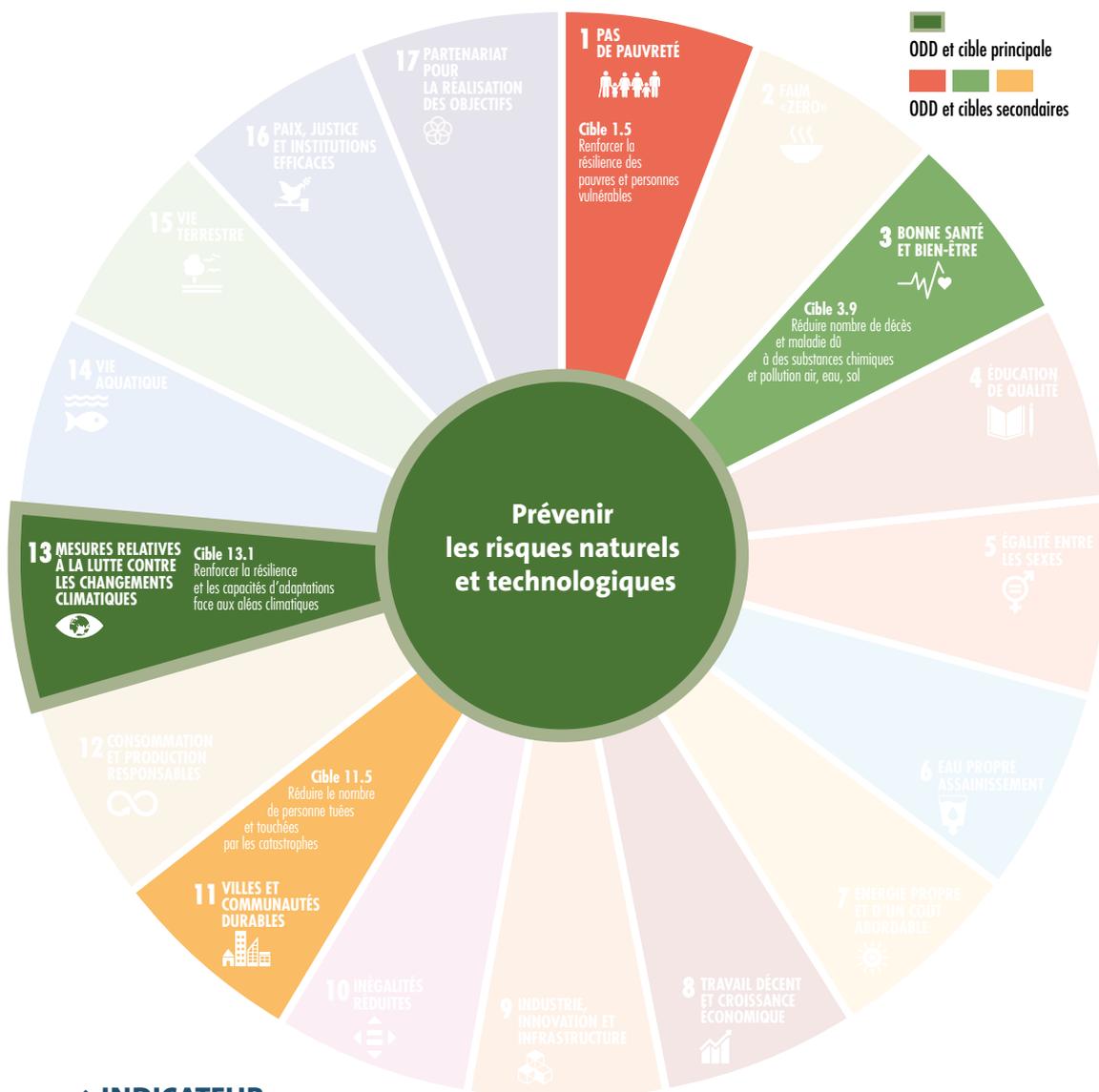
La démarche contribue à éviter la surconsommation et la création de déchets supplémentaires et à favoriser des économies (parfois substantielles).

Direction Vie des quartiers

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Le territoire bisontin peut être exposé aux aléas climatiques qui se développent et s'intensifient (canicule, sécheresse, orages...) et à leurs conséquences ainsi qu'à d'autres risques majeurs. Face à cela, la Ville de Besançon a engagé des actions pour sensibiliser la population et préparer les agents à des cas de situation critique.



➤ INDICATEUR

Nombre d'agents formés à la gestion de crise :

2021 : **1**

2020 : **0** (en raison de la crise sanitaire)

2019 : **40**



Enrichissement de l'information préventive en ligne sur les risques majeurs

Un risque majeur est défini par un événement dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. D'origine naturelle ou humaine, il est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité.

L'information préventive à la population est un des piliers de la prévention et de la gestion des risques. En connaissant les risques auxquels il peut être exposé et les bons comportements à adopter, le citoyen est le premier acteur de sa sécurité et de celle des autres.

C'est pourquoi, dans un objectif de culture collective du risque, le site internet de la Ville a été

enrichi en matière d'information sur les risques majeurs. En complément du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) disponible depuis 2019, sont désormais consultables des données scientifiques et historiques, des actions et mesures préventives, des recommandations et consignes de sécurité sur :

- les risques naturels : inondation, séisme, mouvement de terrain,
- les risques technologiques : industriel, transport de matières dangereuses, nucléaire,
- les risques climatiques : neige et verglas, grand froid, canicule, orage et pluie intense, vent violent.

Direction Prévention des risques urbains

➤ **PERSPECTIVES** Mettre à jour, adapter, voire enrichir cette information préventive en fonction de l'évolution de l'exposition du territoire bisontin aux risques majeurs et des éventuelles modifications réglementaires dans le domaine.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.11 ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS L'UTILISATION DE SES RESSOURCES

Afin d'ancrer pleinement le développement durable dans leur politique de gestion des ressources, les services de la Ville de Besançon s'engagent à éviter les exploitations de ressources excessives et susceptibles d'être restituées à la nature sous forme de déchets. C'est pourquoi, les efforts d'optimisation de l'usage des matériaux et la prise en charge de l'intégralité de leur cycle de vie sont les premiers leviers d'actions en faveur du respect de l'environnement.



➤ INDICATEUR

Nombre de pages imprimées par les copieurs :

2021 : **7 197 714**

2020 : *valeur non disponible*

2019 : **10 128 000**

2018 : **10 789 008**

Fonds d'amorçage et d'accélération de la transition écologique



La Ville de Besançon a doté la mission Développement durable du fonds d'amorçage et d'accélération de la transition écologique, crédité de 300 000 € en 2021. Il a vocation à soutenir les projets d'investissement de toute nature portés par les services municipaux, dès lors qu'ils sont innovants et contribuent à la transition écologique.

Les principaux projets portés en 2021 ont permis la massification du changement de type d'éclairage d'équipements sportifs municipaux (boulo-drome de Rosemont, Gymnases Résal, Jean Zay et Châteaufarine), qui générera d'importantes

diminutions de kWh consommés et d'émissions de CO₂, mais aussi des économies en termes de maintenance. Le renouvellement de certains matériels de fauche et de fenaison des espaces verts a également rendu possible :

- le renforcement de la valorisation en foin de fauche ;
- la limitation des déchets verts produits tout en permettant l'exportation de matière, ou encore des réductions consommation de gaz par les matériels de désherbage renouvelés.

Mission Développement durable

➤ **PERSPECTIVE** La Ville de Besançon engagera en 2022 l'élaboration de sa stratégie de résilience et de son Agenda 2030, pour intégrer encore plus, dans le contexte de transition écologique, les concepts et les ressorts de résilience territoriale dans l'ensemble de ses démarches et projets.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.1 FAVORISER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Veiller à l'éducation culturelle et artistique pour les plus jeunes est un objectif que la Ville de Besançon s'efforce de remplir au mieux chaque année. Malgré les aléas rencontrés durant la crise sanitaire, les acteurs culturels du territoire ont œuvré pour maintenir les activités des Parcours culturels en innovant autour des pratiques.



➤ INDICATEUR

Nombre de jeunes (- 18 ans) touchés par une action d'éducation artistique et culturelle (EAC) :
 2021 : **27 741 dont 4 529 enfants** des écoles primaires par les Parcours culturels

2020 : **9 650 dont 4 426 enfants** des écoles primaires par les Parcours culturels
 2019 : **24 455 dont 4 520 enfants** des écoles primaires par les Parcours culturels



Les Parcours culturels

La Ville, l'Éducation nationale et le ministère de la Culture développent l'éducation artistique et culturelle (EAC) grâce aux Parcours culturels, en s'appuyant sur les nombreux acteurs culturels du territoire bisontin. La volonté de démocratisation culturelle justifie une gratuité des parcours pour les classes, transports compris.

Le dispositif était réservé aux écoles élémentaires publiques de la Ville. Grâce au label Cités éducatives, il est élargi aux onze écoles maternelles publiques de Planoise.

Pour l'année scolaire 2021-2022, 59 parcours couvrant les champs du spectacle vivant, de la musique, des arts visuels, du patrimoine et de l'histoire, des sciences, techniques et environnement, et de la thématique société et citoyenneté sont à découvrir sur parcoursculturels.besancon.fr.

En classe ou à l'extérieur de l'école, les différentes étapes des parcours permettent aux élèves d'appréhender une discipline artistique en se fondant sur les trois piliers de l'EAC : des rencontres avec des œuvres, lieux et professionnels, des ateliers de pratique artistique et l'acquisition de nouvelles connaissances.

Direction Action culturelle



10 Parcours culturels dont 5 projets structurants soutenus

1 841 spectateurs

aux Soirées Granvelle

5 483 spectateurs

aux Mardis des Rives

203 classes ont suivi les Parcours culturels, soit près de 80 % des élèves bisontins

59 parcours proposés

43 acteurs impliqués

➤ PERSPECTIVES

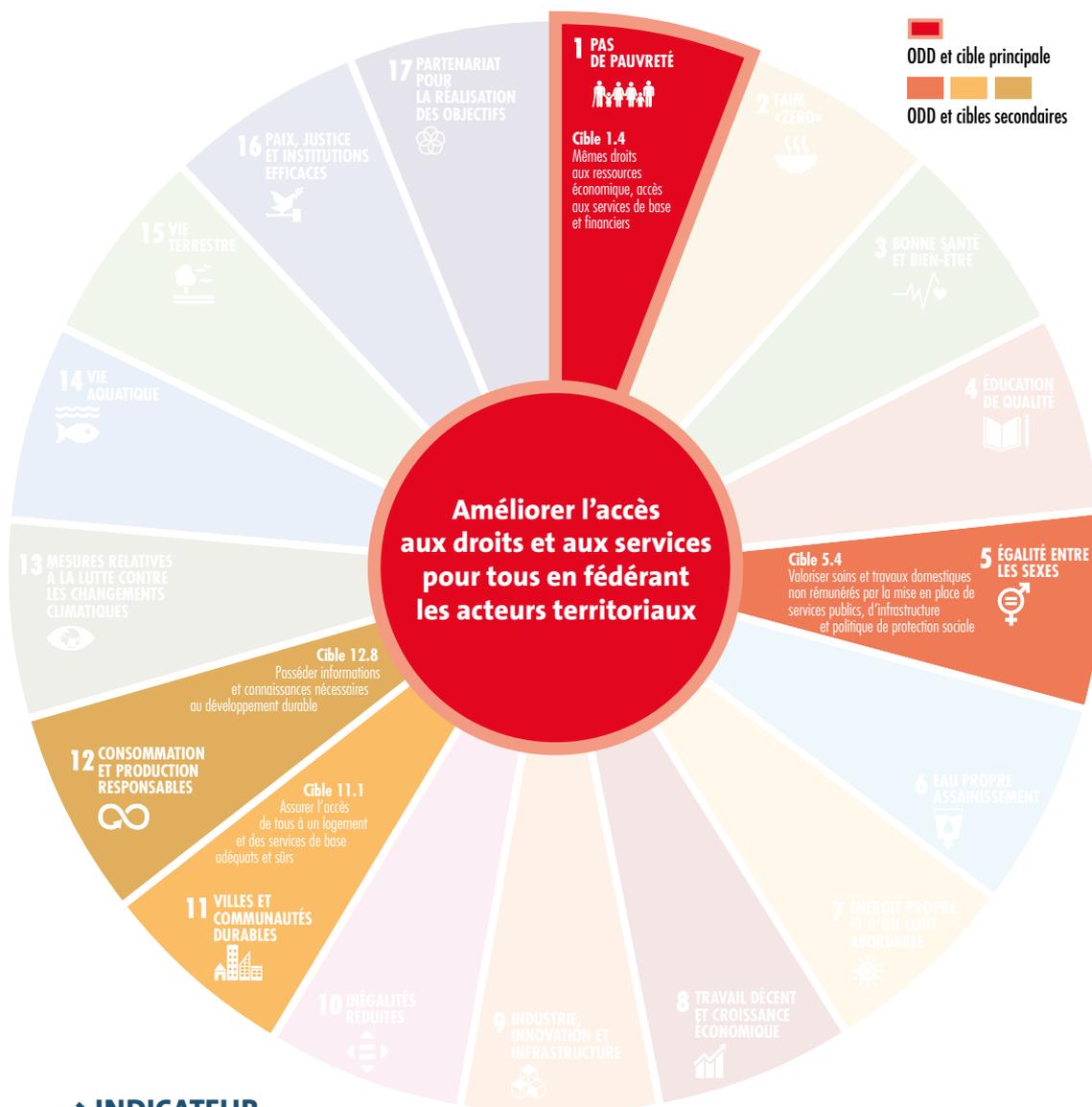
- Consolidation de l'expérimentation des Parcours culturels maternels sur le quartier de Planoise tant sur les principes, que sur le volet financier,
- Rééquilibrage de l'offre des Parcours culturels élémentaires entre le 2^e cycle et le 3^e cycle dans un cadre budgétaire constant.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES POUR TOUS EN FÉDÉRANT LES ACTEURS TERRITORIAUX

Dans leur volonté de développement et d'amélioration continue, le CCAS et ses partenaires s'engagent auprès des Bisontin.es pour une offre élargie de services au public.



➤ INDICATEUR

Nombre de contacts avec les services du CCAS permettant l'accès aux droits :

2021 : *valeur non disponible*

2020 : **73 522** (en raison de la crise sanitaire, sont comptabilisés les entretiens téléphoniques)

2019 : **100 850**

2018 : **91 880** (corrigé en 2019)

La Maison France Services de Planoise : réseau national et partenariats locaux



La Maison France Services revêt une dimension particulière à Besançon et dans le quartier de Planoise. Elle dépasse le cadre traditionnel des espaces France Services : outre sa fonction d'aide et d'accompagnement aux démarches administratives, elle accueille les Bisontin.es (public isolé, sans enfant mineur à charge) des quartiers de Planoise, du Centre-Ville et de la Grette, souhaitant rencontrer un travailleur social de l'Antenne Sociale de Quartier. Cette permanence est quotidienne et les usagers peuvent y avoir recours sans rendez-vous.

La structure constitue aussi l'accueil du CCAS et mutualise ses locaux avec les quatre partenaires fondateurs : le CCAS, la Ville de Besançon, via la présence de la direction Relation avec les usagers (DRU), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

La Maison France Services propose à neuf associations ou structures, œuvrant dans le champ de l'accès aux droits, la mise à disposition de locaux afin de réaliser des permanences.

Enfin, elle accueille des actions de sensibilisation auprès des usagers, sur le principe de « l'aller vers ». La direction Hygiène Santé, le SLIME, mais aussi la CPAM et le centre d'examen de santé, ont régulièrement utilisé l'espace d'accueil.

Un nouveau projet, « les lundis de la santé », est animé depuis octobre 2021 tous les lundis matin en partenariat avec de le Centre d'examens de santé, la CPAM, la DHS et le CCAS, et permet des actions de prévention auprès des usagers.

CCAS

L'accompagnement et l'intégration des réfugiés

C'est par la voie des Antennes sociales de quartier et dans le cadre des MASI (mesures d'accompagnement social et d'intégration) que le CCAS intervient auprès d'une vingtaine de foyers réfugiés, bénéficiaires de la protection internationale.

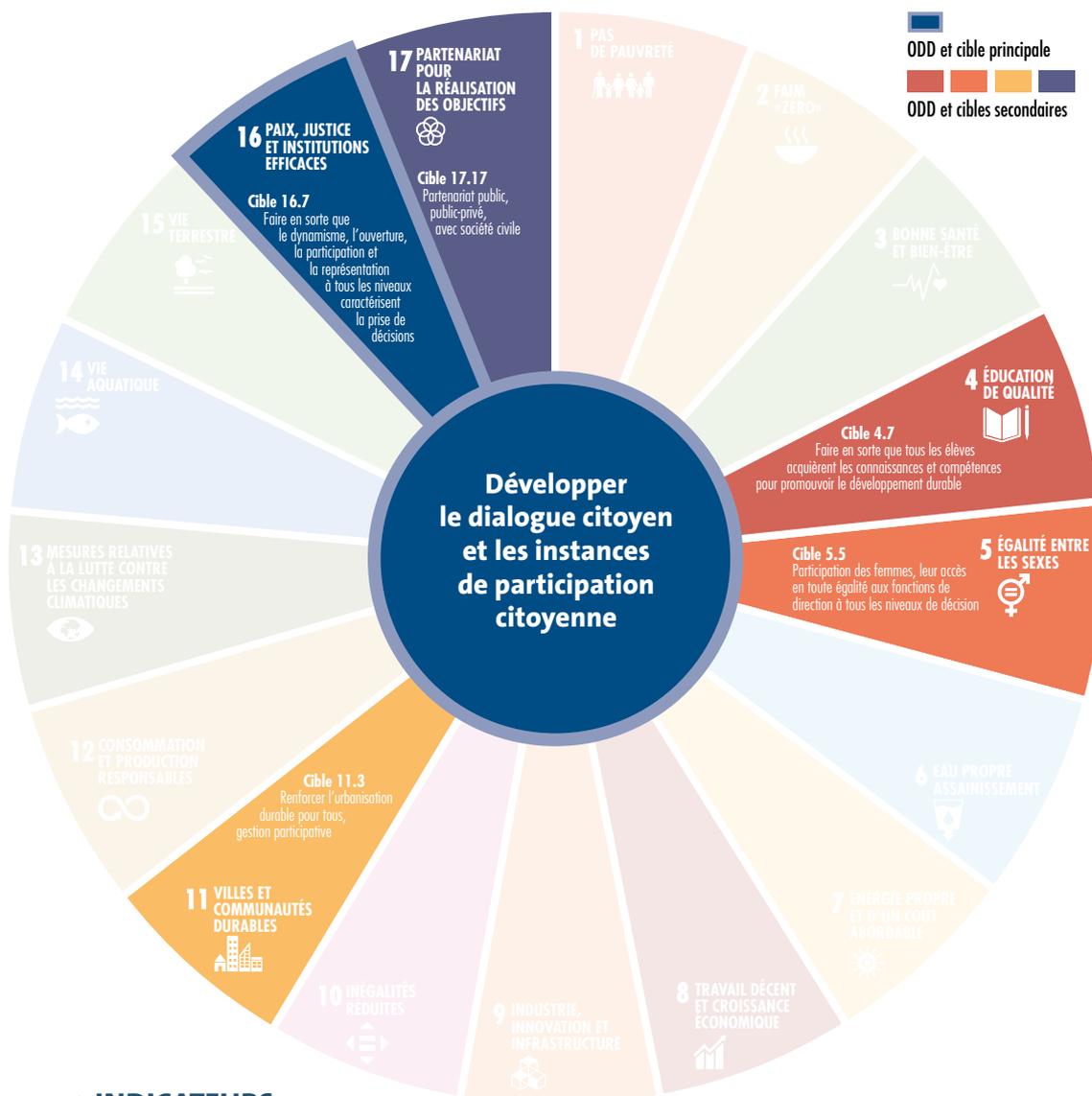
Dans le cadre de la signature avec l'État d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR), le CCAS s'est engagé aux côtés de la Ville pour intervenir sur les thématiques touchant à la santé mentale et l'accès aux droits, en particulier au bénéfice des jeunes réfugiés, en lien avec différents acteurs, parmi lesquels le centre hospitalier de Novillars.

CCAS

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.3 DÉVELOPPER LE DIALOGUE CITOYEN ET LES INSTANCES DE PARTICIPATION CITOYENNE

Afin que la Ville et le territoire répondent au mieux aux préoccupations et besoins de ses habitants, la collectivité prend à cœur de consulter les citoyens et co-construire avec eux les projets d'aménagement bisontins. Les actions de démocratie directe sont donc renforcées.



► INDICATEURS

- Projet citoyens financés :
2021 : *valeur non disponible*
2020 : **5**
2019 : **20**
2018 : **30**

- Nombre d'habitants ayant participé à une démarche de participation menée par la Ville :
2021 : *valeur non disponible*
2020 : **470**
2019 : **866**

Conférence citoyenne sur l'avenir des Vaîtes

La réalisation d'un éco-quartier aux Vaîtes est un projet initié par la Ville de Besançon depuis de nombreuses années. Pour autant, ce projet d'aménagement a généré des oppositions. Un contentieux a été engagé en mai 2019 au tribunal administratif, mettant en pause les travaux. Une occupation illégale des lieux par des associations et collectifs s'est mise en place. Pour rétablir le dialogue, la Ville a proposé une démarche en deux temps :

- Demander à un groupe de scientifiques, réunis dans un GEEC (groupe d'experts pour l'environnement et le climat) d'examiner le projet et de formuler des recommandations,
- Permettre aux Bisontin-es de s'exprimer, nourris du rapport du GEEC, dans le cadre d'un dispositif participatif composé d'une consultation numé-



rique et d'une conférence citoyenne, afin d'obtenir un avis citoyen sur l'avenir du projet et une vision de la ville du futur.

Le rapport du GEEC et l'avis de la conférence citoyenne ont été présentés au conseil municipal de septembre 2021. Pendant la séance, un projet revisité grâce à la démarche participative a été adopté par les élu-es.

Service Démocratie participative

Concertation sur les réhabilitations lourdes des écoles



La Ville s'est engagée dans un plan ambitieux de rénovation et de réhabilitation d'une partie de ses écoles. Pour trois écoles élémentaires (Paul Bert, Jean Macé et Vieilles Perrières), une programmation participative a été organisée afin de définir collectivement les besoins et les grandes fonctions des futures écoles. Dès septembre 2021, des entretiens et plusieurs ateliers ont réuni les différents personnels des écoles, des parents d'élèves, des associations domiciliées à l'école, des riverains et des enfants sur le temps périscolaire. La démarche a permis un recueil des usages complet des personnes impliquées dans la vie de ces établissements, mais aussi un partage des regards sur les besoins de l'école de demain.

Direction Vie des quartiers

Favoriser l'inclusion dans la vie de la cité

Le Conseil local de santé mentale, co-porté par le CCAS et le centre hospitalier de Novillars, pilote et coordonne la campagne annuelle des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) pour informer et sensibiliser le grand public, mais aussi impliquer les personnes touchées. Les réseaux sociaux, les espaces publics comme les marchés ont notamment été investis pour informer sur les problématiques de santé mentale et les outils

mis à disposition. Objectif : déconstruire les idées reçues. Les deux structures non médicalisées, groupes d'entraide mutuelle (GEM) (Les Amis de Ma rue là et La Grange de Léo), accueillent des usagers en santé mentale et s'appuient sur la pair-aide pour mener des personnes fragiles sur la voie du lien social et de l'autogestion.

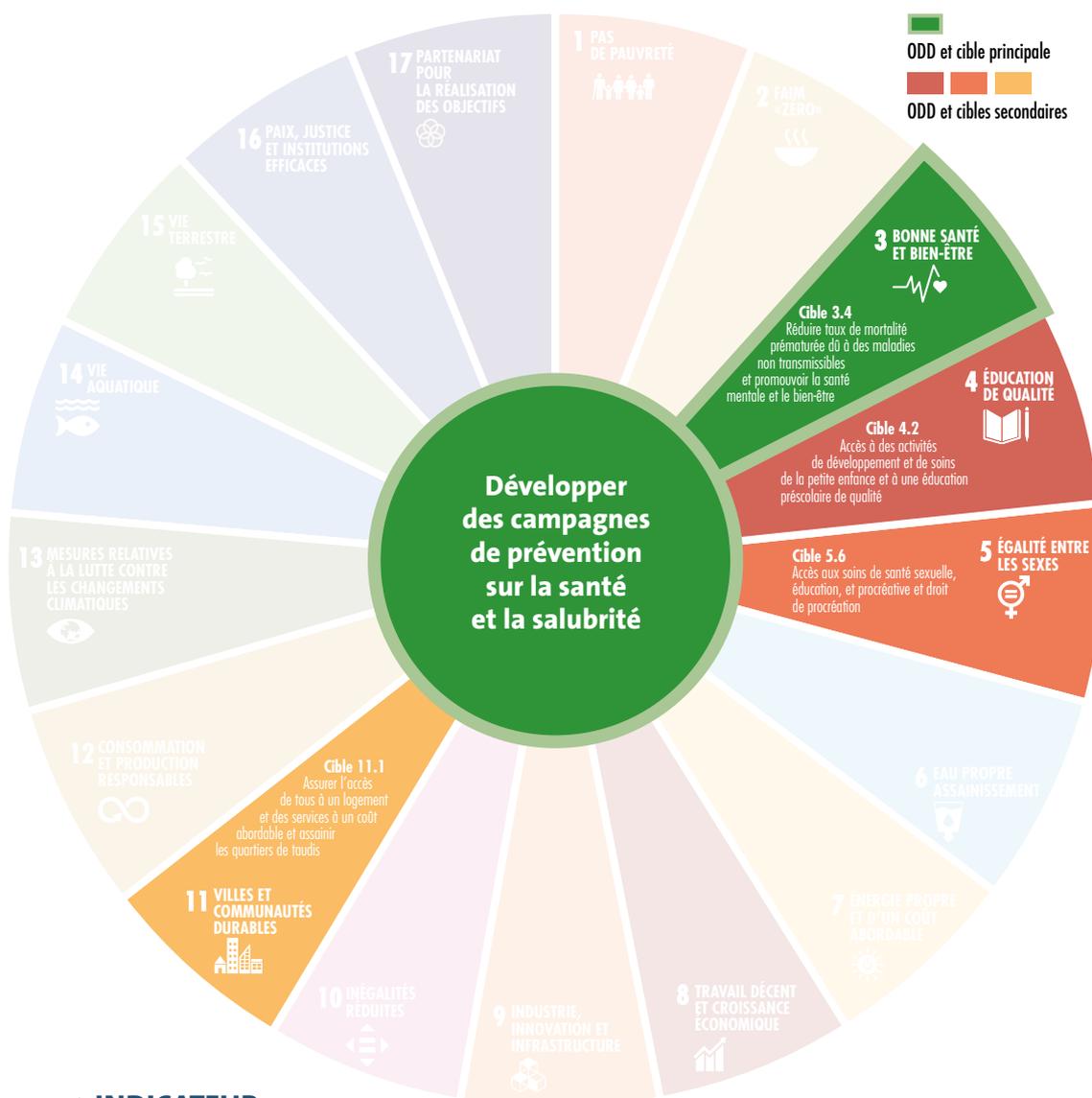
Des plages d'ouverture des GEM sont désormais régulièrement assurées en toute autonomie par les adhérents.

CCAS

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.4 DÉVELOPPER DES CAMPAGNES DE PRÉVENTION SUR LA SANTÉ ET LA SALUBRITÉ

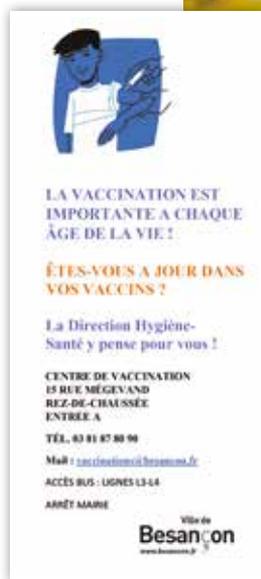
Les inégalités sociales sont au cœur de la question de la santé : ainsi le manque de moyens financiers va souvent de pair avec le manque de soins médicaux. C'est par le biais des campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention que Besançon entend lutter pour l'accès au soin et réduire ces inégalités.



➤ INDICATEUR

Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service Promotion et Prévention de la Santé :

2021 : **9 338 personnes** 2020 : **2 354 personnes** 2019 : **9 337 personnes** 2018 : **6 500 personnes**



6 767 appels téléphoniques
dont 4 050 relatifs à la pandémie COVID
936 usagers hors séances de vaccination
8 364 courriers d'informations et conseils
1 669 vaccinations

Développer la vaccination

Le centre de vaccination de la direction Hygiène Santé relaie la politique vaccinale nationale. Ses objectifs tendent à permettre à chacun l'accès à une couverture sanitaire préventive universelle et à réduire les maladies et décès évitables par la vaccination. Il assure l'accueil physique et téléphonique de toute personne s'interrogeant sur le sujet. En outre, le centre de vaccinations assure une veille renforcée sur la couverture vaccinale de la population bisontine dès la naissance et tout au long de la vie, par l'envoi de courriers d'informations et de conseils relatifs aux recommandations du calendrier vaccinal.

Deux séances de vaccination en centre sont

proposées chaque semaine. L'accès est gratuit à toute personne à partir de l'âge de 6 ans.

En lien avec des partenaires institutionnels, le centre participe à la prévention des inégalités sociales de santé dans l'accompagnement des populations précaires.

Par ailleurs, en 2021, dans le contexte de la pandémie, le centre de vaccination a su répondre aux questionnements des usagers, à leurs orientations et prises de rendez-vous en vaccinodrome et a mis en place des séances de vaccination lors de la campagne de rappels.

Direction Hygiène Santé

➤ **PERSPECTIVES** Développement des actions de promotion de la vaccination. Dans le cadre du Centre local de santé (CLS), une réflexion est menée pour étendre la vaccination et sa promotion sur le territoire du Grand Besançon.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité des relations sociales dans la vie de tout un chacun, mais aussi les conséquences néfastes de l'isolement social. Ainsi, aujourd'hui plus que jamais, les actions de solidarité revêtent une importance particulière au sein d'un territoire.



➤ INDICATEUR

Nombre d'apprentis ayant terminé leur apprentissage et ayant trouvé un emploi dans l'année suivante :

2021 : **7 des 12 apprentis** (4 recrutés par des services municipaux)

2020 : **16 des 18 apprentis** (dont 2 en reconversion ou reformation)

2019 : **11 des 17 apprentis** (dont 2 en reformation)

Suivi des jeunes en apprentissage et en stage

Le service en charge de l'Accompagnement des parcours professionnels permet d'accueillir des apprentis, du CAP au Master 2, au sein de la Ville pour préparer des diplômes dans des domaines variés : techniques, culture, développement durable, communication...

Ces jeunes sont suivis pendant toute la durée de la préparation de leur diplôme, de un à trois ans. Chaque jeune est accompagné par un maître d'apprentissage.

Le service a également réceptionné 2 584 demandes et stages et 736 stagiaires ont pu être accueillis au sein des services municipaux.

Pôle RH – Service Accompagnement des parcours professionnels



Paul Chardon, suite à son apprentissage, a rejoint l'équipe des Orchamps comme jardinier de la direction Biodiversité et Espaces verts.



Jan Vanruymbeke, du service civique à éducateur de jeunes enfants à la crèche Bersot, après trois ans d'apprentissage.

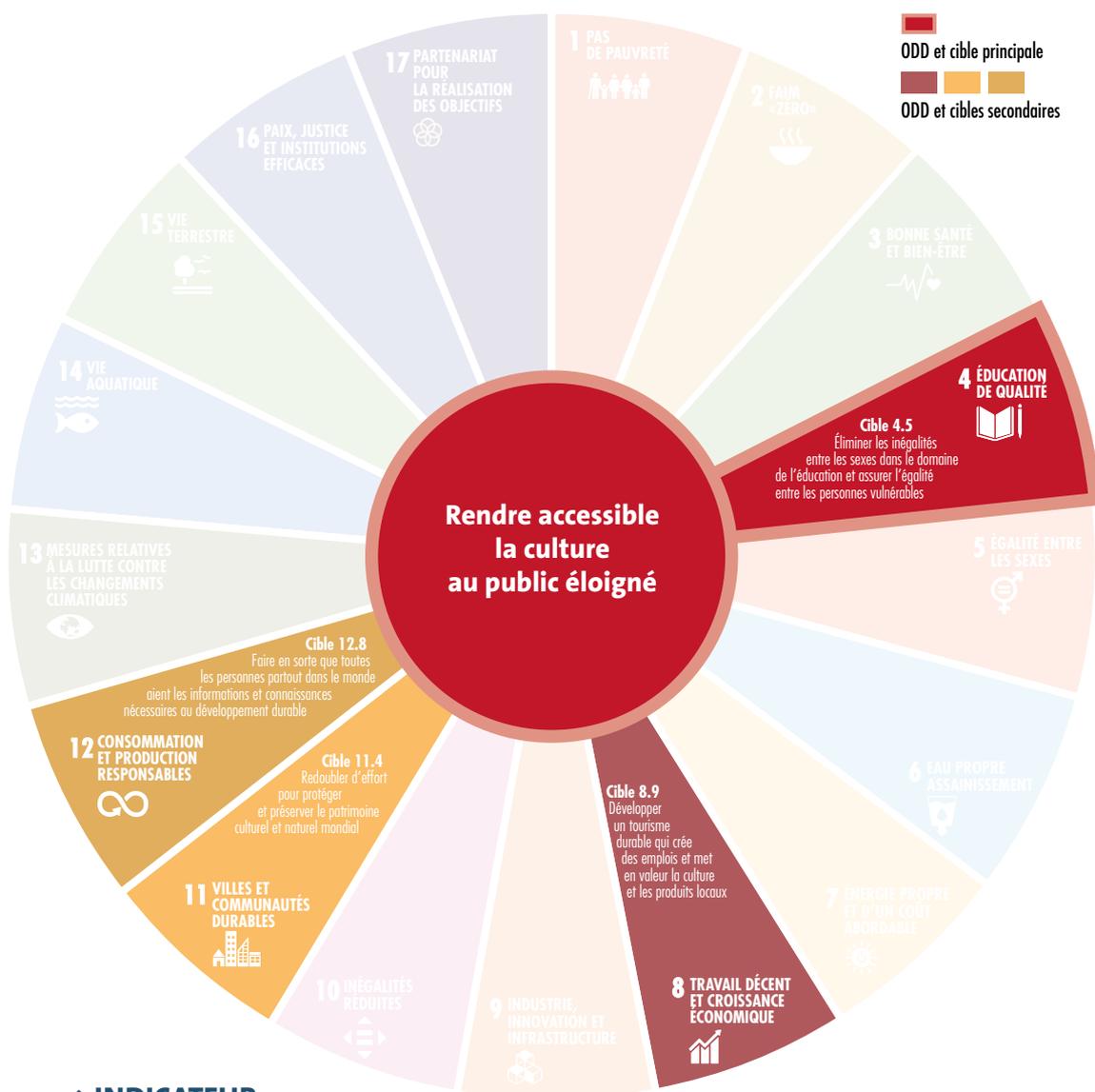
31 apprentis
736 stagiaires,
contre 549 en 2020

➤ **PERSPECTIVES** La même politique d'accueil sera poursuivie, avec cette volonté de donner aux jeunes un premier accès à la vie active.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.1 RENDRE ACCESSIBLE LA CULTURE AU PUBLIC ÉLOIGNÉ

L'égalité dans l'accès aux activités culturelles reste un enjeu majeur malgré une offre culturelle importante, que ce soit en quantité ou en diversité. Ainsi, la Ville de Besançon et ses partenaires ont continué d'œuvrer en 2021 pour maintenir une activité culturelle, mais également pour accroître l'accessibilité à celle-ci aux publics éloignés.



➤ INDICATEUR

Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des événements :

2021 : **51 537**

2020 : **38 958**



S'épanouir et se découvrir par l'enseignement musical et les pratiques artistiques

et culturels dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre et du patrimoine, ainsi que l'étude, la recherche et la valorisation des arts, du patrimoine, de l'histoire et des sciences.

La Ville de Besançon a développé des dispositifs de soutien aux associations, afin de favoriser les pratiques artistiques en amateur dans le domaine de la musique et du spectacle vivant. La collectivité soutient également les structures favorisant la ressource, l'information, l'accompagnement et la promotion artistiques

Parallèlement à ces dispositifs, la Ville favorise l'enseignement musical en soutenant les activités associatives d'enseignement musical organisées autour de rendez-vous hebdomadaires répartis tout au long de l'année scolaire.

Direction Action Culturelle

Culture et Territoires

En 2015, l'État, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont signé une convention « Culture et Territoires », annexée au Contrat de Ville, visant à favoriser l'accès de tous à une offre culturelle de qualité, à développer l'éducation artistique et culturelle des publics à travers des ateliers de pratique artistique et/ou des expérimentations, à accompagner des projets culturels de territoire en lien avec les structures et les habitants du quartier et à contribuer à l'aménagement culturel du territoire urbain.

Afin de favoriser la mixité sociale, les projets culturels soutenus s'adressent aux habitants d'un ou de plusieurs quartiers Politiques de la ville (Planoise, Grette, Montrapon, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps), tout en s'ouvrant aux autres quartiers bisontins.

En 2021, les projets ont été très impactés par les



restrictions des protocoles sanitaires.

Le Contrat de ville se terminant, un bilan de la convention mesurera l'impact des projets culturels de territoire soutenus depuis 2015 dans les quartiers identifiés Politiques de la ville.

Direction Action culturelle

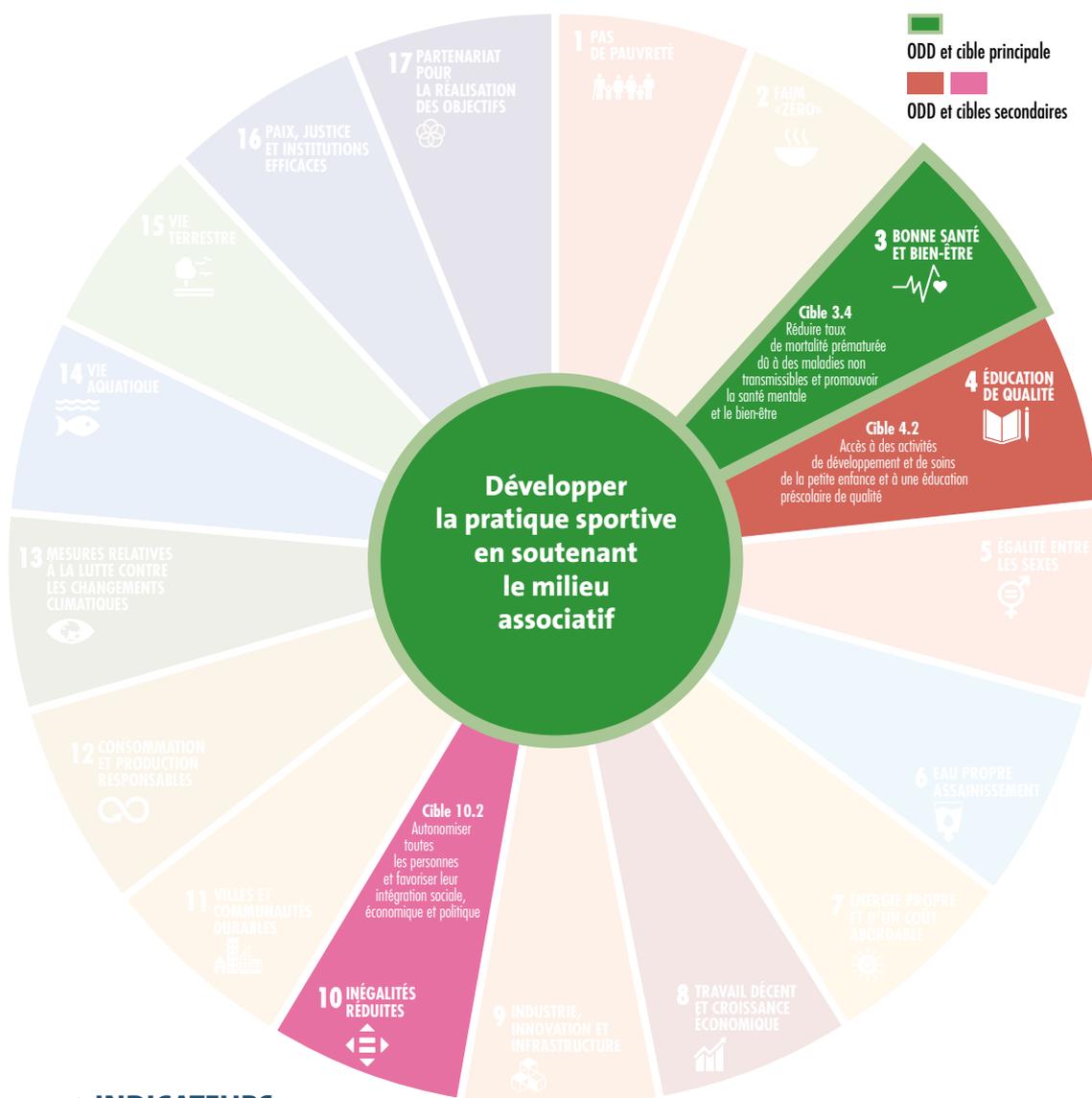
40 associations
soutenues

➤ **PERSPECTIVES** La Ville de Besançon maintient son soutien à la pratique artistique, aux associations ressources et aux écoles de musique dans la perspective de les accompagner dans la reprise de l'activité après la crise sanitaire.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.2 DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE EN SOUTENANT LE MILIEU ASSOCIATIF

La pratique sportive est un enjeu majeur de santé publique et les plus jeunes doivent pouvoir s'approprier les activités dans le but de se construire un mode de vie sain. Pour ce faire, les partenariats avec les associations sont un levier de qualité, puisqu'ils permettent l'intervention de professionnels tout en apportant un soutien au mouvement associatif.



➤ INDICATEURS

- Nombre de licenciés sportifs sur Besançon :
2021 : **16 416 licenciés**
2020 : **18 688 licenciés**
2019 : **23 600 licenciés**

- Nombre d'associations sportives sur la commune :
2021 : **120 associations**
2020 : **120 associations**
2019 : **150 associations**



Parcours sportifs scolaires

La particularité du dispositif Parcours sportifs scolaires est de s'appuyer sur un co-enseignement porté par les enseignants et le réseau d'éducateurs sportifs de Besançon.

Parmi les finalités de ce dispositif figurent :

- l'apprentissage de l'entretien de sa santé par une pratique régulière. Cette dimension constitue une perspective essentielle de lutte contre les effets d'une sédentarité accrue ;
- le développement d'une culture sportive globale et locale en accédant le plus souvent possible à des installations de référence et en identifiant les structures de pratique ;
- l'appropriation et le partage des règles et des fonctions qui amènent les élèves à jouer le rôle de juge/arbitre, d'organisateur et de gestionnaire du matériel.

Ces parcours contribuent à la cohérence du cursus scolaire des élèves. Dans cette logique, deux

outils de suivi sont établis : un document élève (Mon parcours sportif) et un document enseignant (Parcours sportif - Programmation).

La crise sanitaire a bouleversé l'enseignement des activités sportives. La pratique de nombreuses activités sportives a été soit impossible, soit largement dégradée au cours du premier semestre 2021.

Direction Sports

20 activités sportives différentes

4 254 créneaux d'enseignement

4 341 élèves : Activités sportives terrestres

5 200 élèves : Piscines municipales

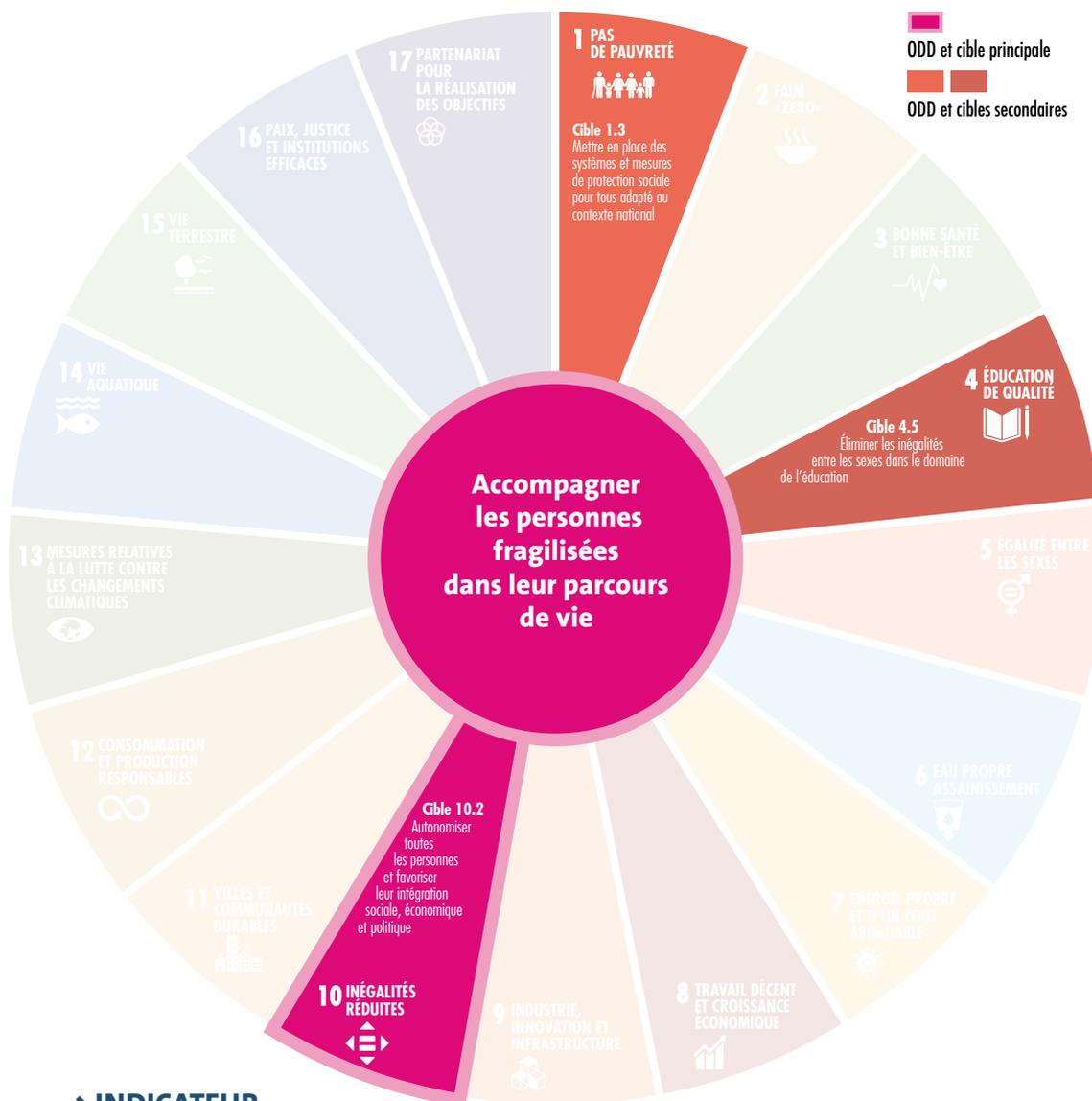
1 303 élèves : Patinoire

➤ **PERSPECTIVES** Une plateforme dématérialisée est en cours de développement pour permettre l'inscription des classes. Le dispositif constitue une passerelle vers l'engagement associatif des enfants : il intègre chaque année de nouvelles disciplines après étude des projets associatifs.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.3 ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILISÉES DANS LEUR PARCOURS DE VIE

Afin de soutenir les personnes fragilisées durant la pandémie, le CCAS a mis en place des mesures d'hébergement, d'appui à l'intégration sociale mais aussi de distribution de bons alimentaires.



➤ INDICATEUR

Nombre de personnes ayant bénéficié de prestations par les services du CCAS :

2021 : *valeur non disponible*

2020 : **1 383**

2019 : **2 015**

2018 : **2 950**



Faciliter la vaccination des usagers isolés

Particulièrement impliqué pour faire face aux effets de la crise sanitaire sur ses publics, le CCAS a très rapidement saisi l'enjeu de la vaccination pour ses bénéficiaires, fragilisés par l'avancée en âge ou le handicap, mais aussi pour son personnel d'intervention à domicile.

Le CCAS s'est mobilisé en partenariat avec le centre de vaccination de la DHS, pour obtenir des rendez-vous dédiés aux usagers des services de soutien à domicile mais aussi pour son personnel d'intervention. De nombreux agents de différents services ont participé à la réalisation de cet objectif opérationnel.

Parmi près de 1700 bénéficiaires, les personnes

les plus dépendantes, les plus isolées et dans l'incapacité de se déplacer seules jusqu'au centre de vaccination ont été identifiées puis contactées par les travailleurs sociaux de la Maison des Séniors.

CCAS

872 personnes contactées
962 appels passés
3 journées de vaccination
pour 64 bénéficiaires
et 16 agents

Les aides du CCAS aux jeunes

Dans le cadre du Plan Jeunes, le CCAS a bénéficié d'une hausse de 1,5 % de la subvention municipale (soit + 145 000 €). Cette hausse lui a permis d'intensifier son accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans, en matière de mobilité et de santé (abonnement Ginko, possibilité d'acquisition ou de location d'un moyen de locomotion ou encore obtention du permis de conduire). Le CCAS a éga-

lement renforcé son soutien financier aux associations développant des actions destinées à ce public en situation de précarité.

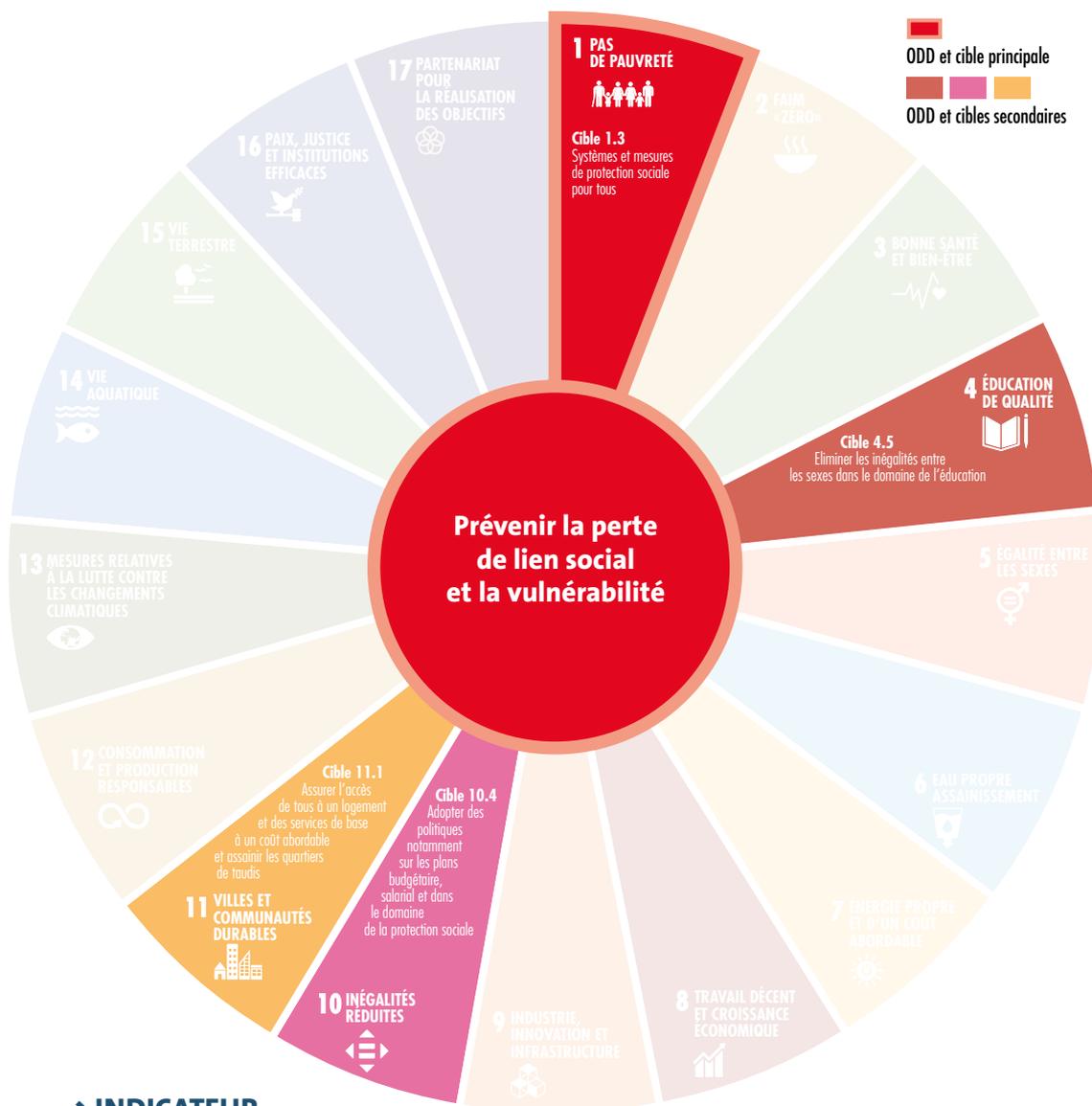
Le Fonds Santé, destiné à permettre aux jeunes adultes de recourir aux soins, a également été abondé de 10 000 €.

CCAS

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.4 PRÉVENIR LA PERTE DE LIEN SOCIAL ET LA VULNÉRABILITÉ

En 2021, la poursuite de la crise sanitaire a à nouveau mis en exergue la problématique de l'isolement et de l'exclusion sociale. Le CCAS et ses partenaires ont œuvré pour pallier au mieux les conséquences néfastes de la pandémie auprès des publics les plus fragiles et isolés.



➤ INDICATEUR

Nombre de participation aux actions collectives organisées par le CCAS :

2021 : valeur non disponible

2020 : 449

2019 : valeur non disponible

2018 : 1 392



L'accès à la culture pour restaurer le lien social

1 800 participants

En 2021, les ateliers créatifs, les groupes culture et les sorties culturelles organisées ont permis 1 240 participations de Bisontin.e.s bénéficiant d'un accompagnement social.

Du 8 au 10 juin 2021, dès les premiers jours de la réouverture des espaces culturels, la manifestation Renc'arts a pu se dérouler au Kursaal. Innovation de cette nouvelle édition : 4 ateliers artistiques ont été proposés, animés par 4 artistes qui

ont accompagné les participants des ateliers créatifs tout au long de l'année. Ils étaient animés par des participants qui avaient à cœur de transmettre les techniques qu'ils avaient ainsi pu expérimenter. Une quarantaine de personnes ont pu s'initier aux techniques du papier marbré, du pop-up, ainsi qu'au dessin 3D et au livre d'artiste.

CCAS



Les Rendez-vous de l'Âge

Après une année de suspension pour raisons sanitaires et en dépit des incertitudes et des contraintes pesant sur l'organisation d'évènement, la direction de l'Autonomie du CCAS a pu de nouveau proposer cet évènement annuel qui permet de réunir et de fédérer les seniors bisontins autour d'une journée conviviale, de conférences et d'échanges. Les Rendez-vous de l'Âge constituent aussi un repère et un vecteur d'information à destination des personnes âgées, afin de les sensibiliser à l'existence de services et de structures destinés à prévenir la perte de lien social et les fragilités liées à l'avancée en âge.

CCAS

L'accessibilité au Musée du Temps

La mission Accessibilité du CCAS accompagne le Groupe d'experts d'usage, plaçant des citoyens, porteurs de handicap au centre de la politique d'accessibilité. Cette instance consultative favorise l'adaptation du cadre de vie aux besoins des personnes.

2021 marque la reprise des travaux de ce collectif dans le développement de la mise en accessibilité de la ville en accompagnant notamment les travaux de rénovation du Musée du Temps.

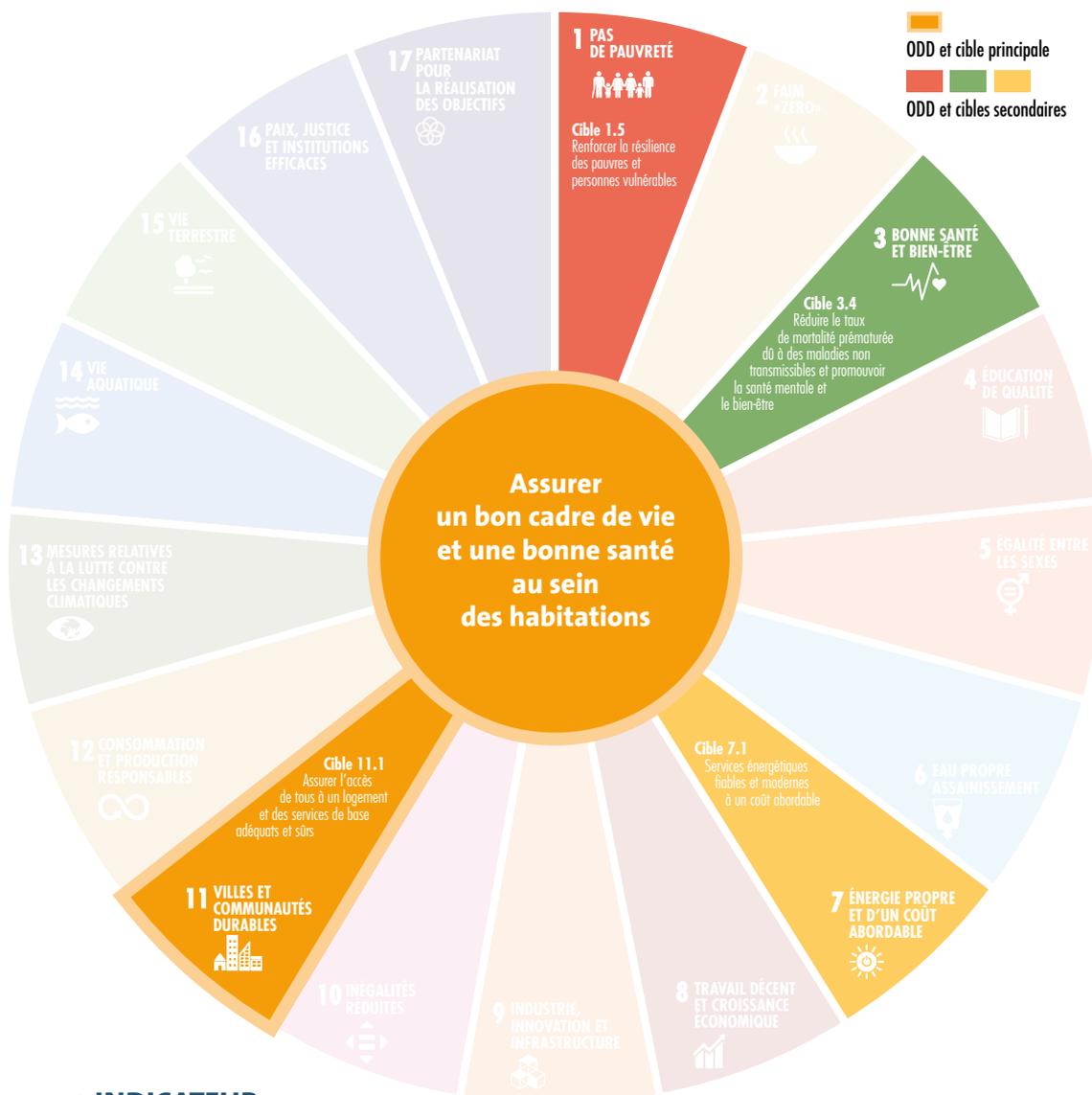
CCAS

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



ASSURER UN BON CADRE DE VIE ET UNE BONNE SANTÉ AU SEIN DES HABITATIONS

L'épanouissement des êtres humains passe par un environnement sain et un bon cadre de vie. La collectivité souhaite préserver les Bisontin.es des nuisances, incivilités ou encore de l'exclusion, et s'implique pour une ville où il fait bon vivre.



► INDICATEUR

Nombre de plaintes pour nuisances sonores et nombre de plaintes relatives au logement :

2021 : **207**

2020 : **296**

2019 : **318**

Atelier santé ville (ASV)

Ce dispositif s'inscrit dans le Contrat Local de Santé (CLS) et le Contrat de Ville (CDV). Il vise à élaborer des programmes de santé adaptés à chaque quartier prioritaire (Planoise, La Grette, Montrapon, Clairs Soleils et Palente), avec notamment la participation des habitants.

La finalité des ASV est de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, en s'appuyant sur une dynamique partenariale (acteurs locaux, habitants, associations...).

Cela passe par des campagnes de sensibilisation au dépistage du cancer, des approches pour développer le comportement positif des habitants en vue d'améliorer leur santé ainsi que des interventions sur l'hygiène bucco-dentaire et l'équilibre alimentaire à destination des enfants, à l'école ou en périscolaire.

Direction Hygiène Santé / Service Salubrité Santé Environnement

2 338 personnes sensibilisées



Lutte contre l'habitat dégradé



Un logement insalubre peut résulter de divers désordres qui affectent la santé des occupants : l'humidité, un éclairage insuffisant... mais aussi le comportement des personnes avec l'entassement excessif d'objets (syndrome de Diogène). Après réception d'une plainte, les techniciens de santé procèdent à une visite du logement, réa-

lisent des constats conformément au code de la Santé Publique et font des propositions telles que la réalisation de travaux, la demande d'un suivi social... Ces situations sont complexes et demandent un temps d'instruction long. Ce travail se conduit avec les services de l'État et de la collectivité, notamment le CCAS.

L'année 2021 a vu la création d'une commission restreinte « Incurie » dans le cadre du Contrat Local en Santé Mentale (CLSM). La lutte contre l'habitat dégradé est articulée avec la mission Cœur de Ville et l'instauration de l'autorisation préalable de mise en location (ou permis de louer) afin de lutter contre les marchands de sommeil.

Direction Hygiène Santé / Service Salubrité Santé Environnement

26 situations de Diogène

➤ **PERSPECTIVES** Concernant la gestion de la vie nocturne, il est nécessaire d'améliorer les relations entre les riverains et les établissements bisontins, d'autant plus dans le cadre des périodes de déconfinement. Cette action passe par une coordination accrue entre les différents services municipaux concernés et une implication politique forte, notamment au travers de la Charte de la Vie Nocturne.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS INSCRITS DANS LE PROGRAMME POLITIQUE DE LA VILLE

Dans une visée de développement et d'évolution des quartiers Politique de la Ville, le programme de renouvellement urbain est co-construit avec ses acteurs locaux et habitants, afin de répondre au mieux aux enjeux et besoins du quartier Planoise. De même, l'appel à projet du Contrat de Ville a financé des projets visant à développer les quartiers de Besançon.



➤ INDICATEUR

Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Contrat de ville :

2021 : **204**

2020 : **212**

2019 : **203**

Zoom sur le Volet Emploi et développement économique



La stratégie Emploi Insertion a pour objectifs de :

- structurer une stratégie partagée emploi-insertion,
- mieux lutter contre les facteurs de risque d'exclusion,
- favoriser l'accès aux formations qualifiantes et pré-qualifiantes des personnes les plus éloignées de l'emploi,
- faciliter l'accès au marché du travail des résidents des quartiers de la Politique de la Ville,
- diversifier le dispositif des clauses d'insertion (RSE...).

Le Volet «Emploi et développement économique» du Contrat de ville soutient quant à lui les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), consolide l'opérationnalité des groupes solidarité emploi et des permanences emploi dans les quartiers, développe l'accès à l'emploi et agit pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon.

Pôle Développement / Service Économie

495 116 € : budget alloué à ce volet
44 dossiers déposés
avec avis favorable
200 personnes accueillies dans
les permanences emploi
1 227 personnes accompagnées
par les SIAE dont 681 issues
d'un quartier prioritaire

Appel à projets du Contrat de ville

Les quartiers concernés sont :

- Planoise-Grette-Palente/Orchamps-Clairs Soleils-Montrapon,
- Battant-Vareilles-Amitié,
- Cité Viotte - Pelouse - Schlumberger/Rosemont Pesty - Hauts-de-Saint-Claude.

L'appel à projets annuel est l'un des outils du Contrat de Ville qui favorise l'émergence d'actions cohérentes avec les orientations du Contrat de Ville, soutenues par les 21 signataires.

En 2021, l'appel à projets du Contrat de Ville a été orienté afin :

- d'inscrire des projets dans des dynamiques fédérant plusieurs acteurs de terrain et d'essai-mage de pratiques innovantes ;
- de présenter les thématiques prioritaires :
- contribuer à la réussite éducative des jeunes et

- prévenir le décrochage scolaire des 11 à 13 ans ;
- favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des populations les plus éloignées, notamment les jeunes et les femmes seules avec enfants (levée des freins) ;
- prévenir la radicalisation, lutter contre les discriminations et promouvoir les valeurs de la République ;
- d'encourager des actions visant à l'occupation de l'espace public ainsi qu'à la participation des habitants.

Direction Contrat de Ville

204 projets accompagnés,
107 structures dont 101 associatives

➤ **PERSPECTIVES** Le Contrat de Ville qui devait prendre fin en 2022 a été prorogé d'une année et se terminera donc fin 2023. Sur la base des conclusions de l'évaluation réalisée en 2022 et des consignes nationales, le futur Contrat de Ville sera élaboré courant 2023.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



ANIMER ET FAIRE VIVRE LES QUARTIERS BISONTINS

La Ville de Besançon s'engage pour que ses zones urbaines offrent à ses habitants un cadre de vie sain qui réponde aux besoins réels de sa population. C'est par l'intermédiaire des maisons de quartier, mais également d'associations, que des actions sont mises en place pour animer et faire vivre les quartiers prioritaires bisontins.



➤ INDICATEUR

Valeur non disponible en 2021



Transformation d'objets du quotidien

Pendant les petites vacances d'octobre 2021, les Bains Douches Battant ont organisé un programme d'animations en lien direct avec la notion de récupération et de développement durable, en accompagnant les familles et les jeunes à la « transformation utile et pratique », en utilisant les objets du quotidien ou de leur environnement proche. Cette semaine d'animations a réuni 37 parents, 69 enfants et 18 jeunes, qui ont pu s'initier à des pratiques durables et être sensibilisés à la notion de récupération.

Direction Vie des quartiers – Bains Douches Battant

37 parents
69 enfants
18 jeunes

Repair Café, un lieu de convivialité

Le Repair Café a lieu un samedi matin par mois à la maison de quartier Grette Butte, animé par des bénévoles et un membre de l'équipe de la maison de quartier. C'est un espace convivial où l'on diagnostique la panne d'un appareil ménager. Des bénévoles, véritables Géotrouvetout, accompagnent les usagers de ces appareils pour comprendre et expliquer l'origine de la panne. Ce processus est réalisé « avec » et non « à la place » du propriétaire.

Le démontage de l'appareil est un temps de rencontre et d'échange entre les différents participants. La recherche de l'origine de la panne permet d'expliquer le fonctionnement d'un appareil et parfois de rappeler les consignes d'utilisation. Cet atelier n'a pas pour fonction de garder les appareils en réparation ni de garantir une réparation. Si la réparation s'avère impossible,



le propriétaire de l'appareil repart au moins avec un diagnostic (identification de la pièce ou partie défectueuse, coût de la pièce ou de la réparation...).

Direction Vie des quartiers / Maison de quartier Grette Butte

4 Repair Café
20 personnes accompagnées
25 appareils diagnostiqués
15 appareils réparés

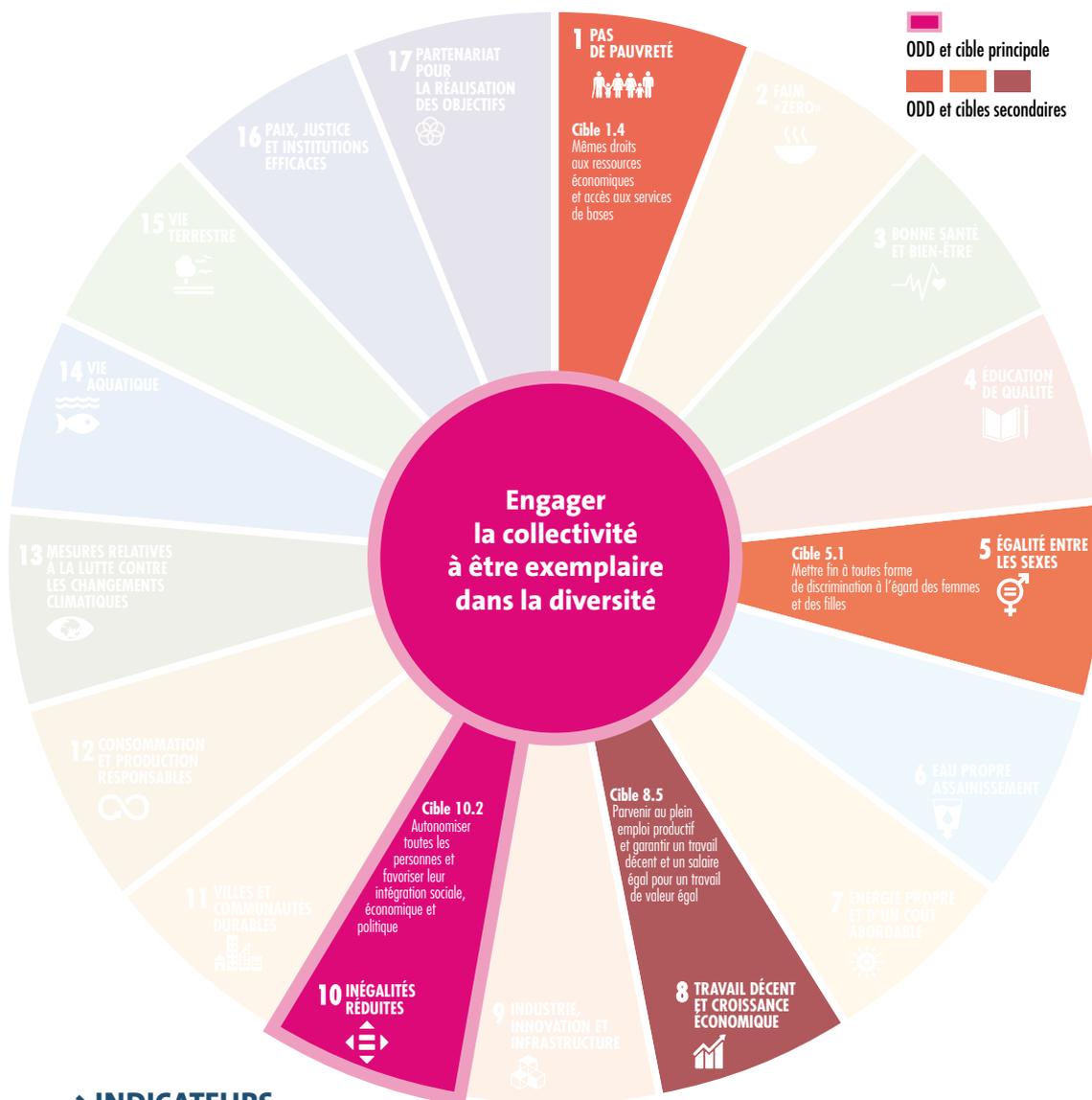
➤ **PERSPECTIVES** L'objectif est double : développer l'atelier avec deux rencontres mensuelles et accroître les actions de développement durable au sein de la structure.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA DIVERSITÉ

Dans la continuité des actions portées depuis plusieurs années par la Ville de Besançon, le CCAS et le Grand Besançon, les progrès en faveur d'une politique de ressources humaines exemplaire se poursuivent. Les actions en faveur de l'autonomisation des personnes atteintes de handicap, comme la lutte contre les discriminations au recrutement, sont vectrices de diversité au sein des services de la collectivité.



➤ INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) :
 2021 :
 Ville de Besançon : **146** - Taux d'emploi légal : **7,75 %**
 CCAS : **29** - Taux d'emploi légal : **9,48 %**

2020 :
 Ville de Besançon : **102** - Taux d'emploi légal : **7,27 %**
 CCAS : **16** - Taux d'emploi légal : **7,72 %**

Une convention triennale

La Ville de Besançon, le CCAS et Grand Besançon Métropole ont souhaité poursuivre les actions menées en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap qu'elles ont initiées depuis plusieurs années. Début 2021, la convention triennale avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a été renouvelée afin de permettre de consolider les acquis de la première convention (2018-2020).

La thématique Handicap est devenue incontournable dans les actions menées au quotidien par le pôle Ressources humaines, que ce soit dans le recrutement, le diagnostic de situations individuelles ou encore, dans des actions plus transversales.

Une action innovante dans le cadre de la convention FIPHFP 2021-2023 est en cours d'élaboration.

Direction Santé au travail et Suivi social

22 recrutements dont 11 emplois pérennes (11 Ville dont 1 apprenti - 1 CCAS – 10 GBM)

51 agents bénéficiaires d'un accompagnement personnalisé et/ou d'un aménagement spécifique au titre de la compensation du handicap.

7 Périodes Préparatoires au Recrutement (PPR) - (3 Ville - 3 CCAS - 1 GBM)

DuoDay, un jour, un duo



Cathie (à droite) suit les explications de Sandrine Boisson.



Patrick (à gauche) aux côtés de Mathieu Capelli, jardinier.



Tiansolo (à gauche) et un stagiaire attentifs aux explications d'Anthony Bercot, responsable du PC2S.

Dans le sport, le Raid Handi'Forts est devenu une institution dans l'univers du handicap : une personne valide et une personne handicapée font équipe. Dans le monde du travail, il faudra désormais compter sur le DuoDay qui, sur le même principe, réunit un duo volontaire de partenaires, l'un valide, l'autre handicapé. Cette manifestation nationale s'est déroulée pour la première fois, en 2021, dans les services de Grand Besançon Métropole et de la Ville, l'édition 2020 n'ayant pu avoir lieu pour cause de crise sanitaire. Cathie, Tiansolo et Patrick ont pu découvrir avec leur « duo » l'une la médiathèque Pierre Bayle, les autres le PC Sécurité et la direction Biodiver-

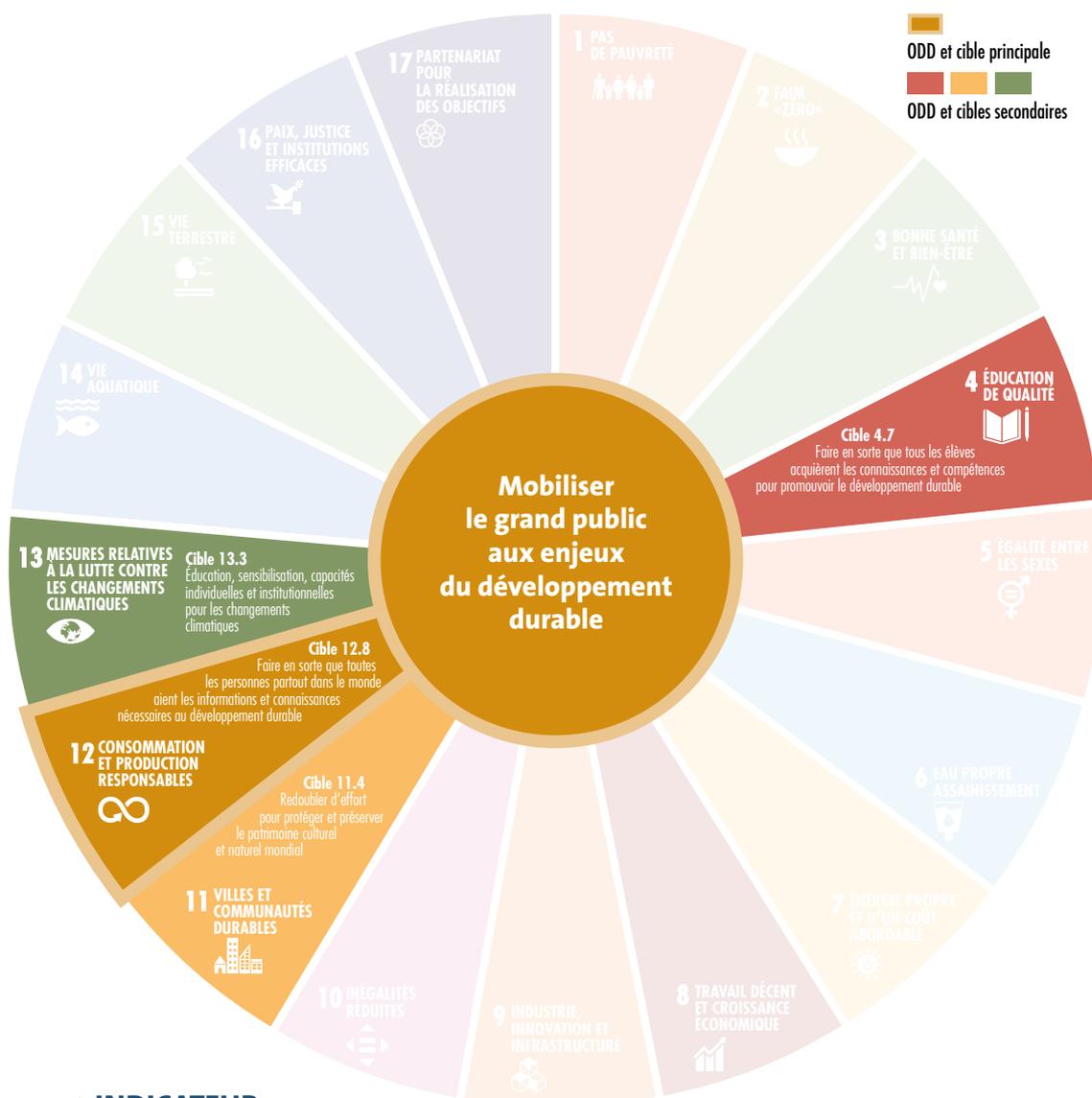
sité et Espaces Verts. Organisées le 18 novembre, durant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH), ces rencontres ont permis aux trois visiteurs de découvrir des métiers, un univers, et de s'y immerger brièvement. Le DuoDay contribue à faire évoluer les regards sur l'emploi et le handicap : il représente une opportunité de rencontre et un levier pour dépasser les préjugés. Pour Cathie à la médiathèque et Patrick aux Espaces verts, un second temps d'accueil leur sera réservé dès le mois de janvier 2022.

Direction Santé au travail et Suivi social

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.1 MOBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Faire de Besançon un exemple en matière de développement durable est un objectif à long terme, pour y arriver, il est primordial de donner à tous les moyens de comprendre, s'approprier et s'impliquer dans les grands enjeux environnementaux. Depuis plusieurs années des communications, ateliers, rencontres et projets collectifs sont proposés aux publics bisontins.



➤ INDICATEUR

Nombre de personnes ayant participé à des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable :

2021 : *valeur non disponible*

2020 : **5 805** 2019 : **23 330** 2018 : **22 181**

Brossolette, biodiversité et lutte contre les îlots de chaleur

La cour de l'école Brossolette a été complètement réhabilitée pour favoriser la lutte contre les îlots de chaleur avec une désimperméabilisation de ses sols et une revégétalisation de son espace.

Suite aux travaux de gros œuvre, les élèves des 9 classes de l'établissement ont été mobilisés pour poursuivre le travail d'aménagement par la réalisation de plusieurs chantiers.

Au total, 18 animations et 9 chantiers auront été conduits : plantations d'arbres fruitiers, d'arbres de haute tige et de plantes vivaces, création de cabane et tunnel vivant, fabrication d'une spirale à insectes, de nichoirs et de mangeoires pour oiseaux ou encore création de mobiliers durable en bois.

Mission Développement durable



Parcours éco-citoyens pour la transition : préservation de la biodiversité

Dans le cadre de ces parcours, la direction Biodiversité et Espaces verts (DBEV) de la Ville a communiqué auprès des publics scolaires sur la façon dont elle gère les espaces de nature en faveur de la biodiversité, à partir des thématiques « la nature vous veut du bien », « les oiseaux de la cour d'école », « les pollinisateurs urbains » ou encore « arbre ». Le choix de ces thématiques s'explique par :

- l'importance des différentes strates végétales dans la composition paysagère de nos espaces verts, chacune des strates contribuant à l'alimentation et à la nidification d'espèces d'oiseaux et d'insectes ;
- la fragmentation des habitats naturels par les

implantations humaines, notamment en ville, qui impacte la biologie des populations animales et végétales et qui justifie la mise en place d'une trame verte ;

- les modes de gestion alternatifs (éco pâturage, tonte et débroussaillage avec le cheptel d'ovins et de caprins communal) ;
- l'influence du réchauffement climatique sur la santé de nos arbres. La gestion des forêts inclut aujourd'hui l'évolution des températures et le manque d'eau. Le choix des essences à planter et le renouvellement du massif est en mutation.

Direction Biodiversité et Espaces verts

➤ **PERSPECTIVES** Inventaires participatifs autour du suivi d'espèces indicatrices de la gestion de la Ville : oiseaux, insectes butineurs. Poursuite de certains chantiers au cours des prochaines années.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.2 FORMER LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ À L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LEURS PRATIQUES

Dans le but d'intégrer les bons gestes et principes écoresponsables aux pratiques de tous, la collectivité forme ses agents ; les différents services s'approprient les enjeux liés à leurs activités. Les sessions d'accompagnement et de formation permettent un changement des pratiques professionnelles et contribuent aussi à faire émerger des propositions issues du terrain.



➤ INDICATEUR

Agents ayant bénéficié d'une formation en lien avec le développement durable :

2021 : **130** 2020 : **134** 2019 : **124** 2018 : **191**



Réhabilitation énergétique des bâtiments

La Ville de Besançon s'est engagée dans un plan conséquent de réhabilitation énergétique des écoles et des crèches.

Pour permettre aux agents en charge de programmer et de conduire ces opérations, une formation a été mise en place. Quinze agents, majoritairement issus de la direction Architecture et Bâtiments, ont participé à ces deux journées animées par Samuel Courgey pour le Pôle Energie

Bourgogne Franche-Comté.

Au programme de ces journées, des rappels sur les notions de thermique et de confort au regard des enjeux actuels de développement durable, des notions sur l'isolation des bâtiments et les modalités d'atteinte du niveau BBC pour des bâtiments existants.

Pôle RH – Service Formation

➤ **PERSPECTIVES** Une nouvelle session de formation sur la réhabilitation énergétique des bâtiments est prévue. Elle sera ouverte à d'autres directions et sera complétée par une formation sur les matériaux biosourcés.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.3 PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE DE PROXIMITÉ ET LE JARDINAGE PAR LES HABITANTS

Les avantages d'une zone urbaine végétalisée sont multiples : conserver une biodiversité riche en ville, améliorer la qualité de l'air ou encore agir pour une agriculture durable et de proximité. Ainsi, promouvoir le jardinage et l'agriculture est un levier efficace sur lequel la Ville s'appuie pour encourager les circuits courts, l'alimentation locale et les aménités vertes.



➤ INDICATEUR

Évolution de la surface du territoire transformée en projet d'agriculture durable :

2021 : 1 132 692 m² 2020 : 1 132 689 m² 2019 : 1 060 573 m² 2018 : 919 378 m²

Création de jardins partagés



Poursuite de la mise en œuvre du dispositif « Le permis de végétaliser » avec la mise en place de quatre nouveaux jardins partagés, pour une nouvelle surface totale cultivée de 1 773 m² :

- un verger partagé rue Einstein, porté par une association ;
- un permis de végétaliser rue du Grand Char-

mont, porté par un particulier ;

- un permis de végétaliser avenue du Parc, porté par l'association Juste Ici ;
- un jardin partagé rue Léonard de Vinci, porté par l'association Forum des Cultures.

Direction Biodiversité et Espaces verts

Nouvelles surfaces :

1 773 m² pour des jardins partagés

5 500 m² pour de la culture

Accompagnement de projets agricoles

Cette année, une parcelle de 55 ares a été mise à disposition à Monsieur Viennet pour le développement d'une activité de production maraîchère sur le site des Prés-de-Vaux.

Direction Biodiversité et Espaces verts



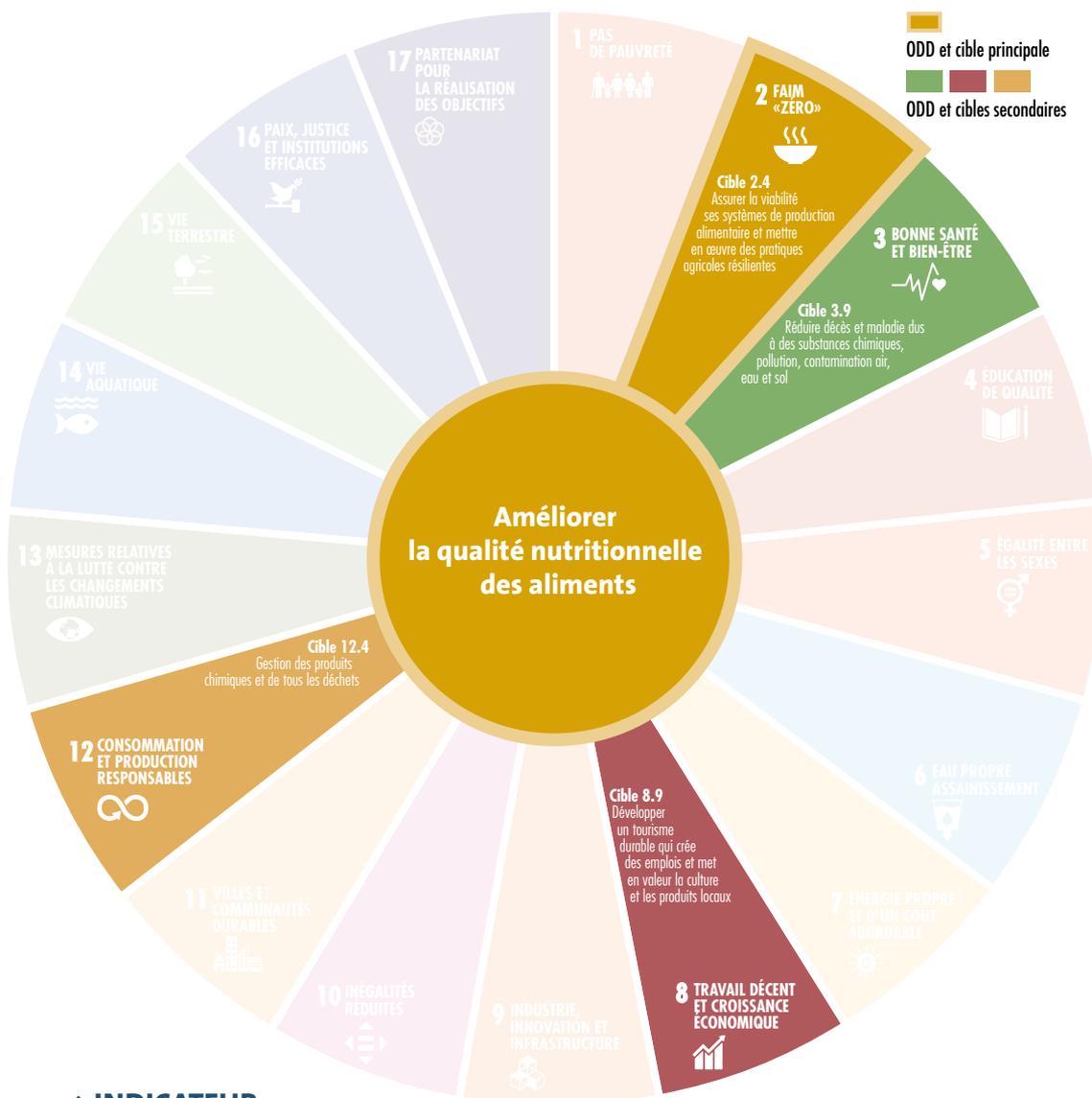
► PERSPECTIVES

- Poursuite de l'accompagnement de projets de jardins partagés en milieu urbain.
- Évolution des modalités de mise à disposition des espaces agricoles avec le développement de baux emphytéotiques ou agricoles selon les cas de figure.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.4 AMÉLIORER LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE DES ALIMENTS

Les risques liés à une alimentation néfaste pour la santé et l'environnement sont un réel enjeu de santé publique. Les Bisontin-es et notamment les plus jeunes doivent pouvoir compter sur la collectivité pour leur donner le choix d'une alimentation saine à faible impact écologique. Pour ce faire, chaque année, l'offre en restauration collective est repensée et des actions d'éducation sont proposées pour toujours mieux répondre à cette problématique essentielle.



➤ INDICATEUR

Proportion de produits locaux et Bio dans les menus de restauration scolaire :
 2021 : **Produits locaux : 17,01 %**,
Produits SIQO (Signes officiels de la qualité et d'origine) : **9,21 %**, **Produits Bio : 21,17 %**

2020 : **Produits locaux : 18,31 %**, **SIQO : 3,95 %**,
Bio : 20,14 %
 2019 : **Produits locaux : 17,01 %**, **SIQO : 4,86 %**,
Bio : 16,6 %



La santé en cuisinant

L'objectif est de sensibiliser à l'importance du choix du consommateur dans son alimentation pour sa santé et le respect de l'environnement : passer du consommateur au consomm'acteur.

« De la fourche à la fourchette, la santé en cuisinant » est un parcours composé de 6 modules permettant d'appréhender l'alimentation dans sa globalité, de la production à la lutte contre le gaspillage alimentaire en passant par la sensibilisation au goût, la cuisine, la découverte du monde et l'équilibre alimentaire.

Le parcours est référencé par l'Education Natio-

250 enfants de 6 à 12 ans

80 parents

7 interventions

5 professionnels experts impliqués

nale. Il se déroule sur une année scolaire, à raison d'un module par mois.

À la rentrée 2021, 8 classes des écoles Edouard Herriot, Antonin Fanart, Bourgogne, Albrecht Dürer, Jean Macé, Henri Fertet, La Viotte et Tristan Bernard ont été retenues.

Direction Hygiène Santé

Achats de produits alimentaires plus respectueux de l'environnement

Les actions engagées en 2021 se sont traduites par une augmentation de l'intégration de produits Bio ou labellisés dans les menus, des achats de viande de poulet et dinde pour atteindre 100 % label fermier, des achats d'œufs issus de poules de plein air et des achats de viande de porc pour atteindre 100 % IGP Franche-Comté. Des produits issus du commerce équitable dans le marché en cours passé par la Ville ont été re-



tenus. Enfin, un menu végétarien par semaine a été proposé, conformément à la loi Egalim.

La part des achats Bio, SIQO (signes officiels de la qualité et de l'origine) et locaux a augmenté de 5 points, passant de 42 % en 2020 à 47 % en 2021.

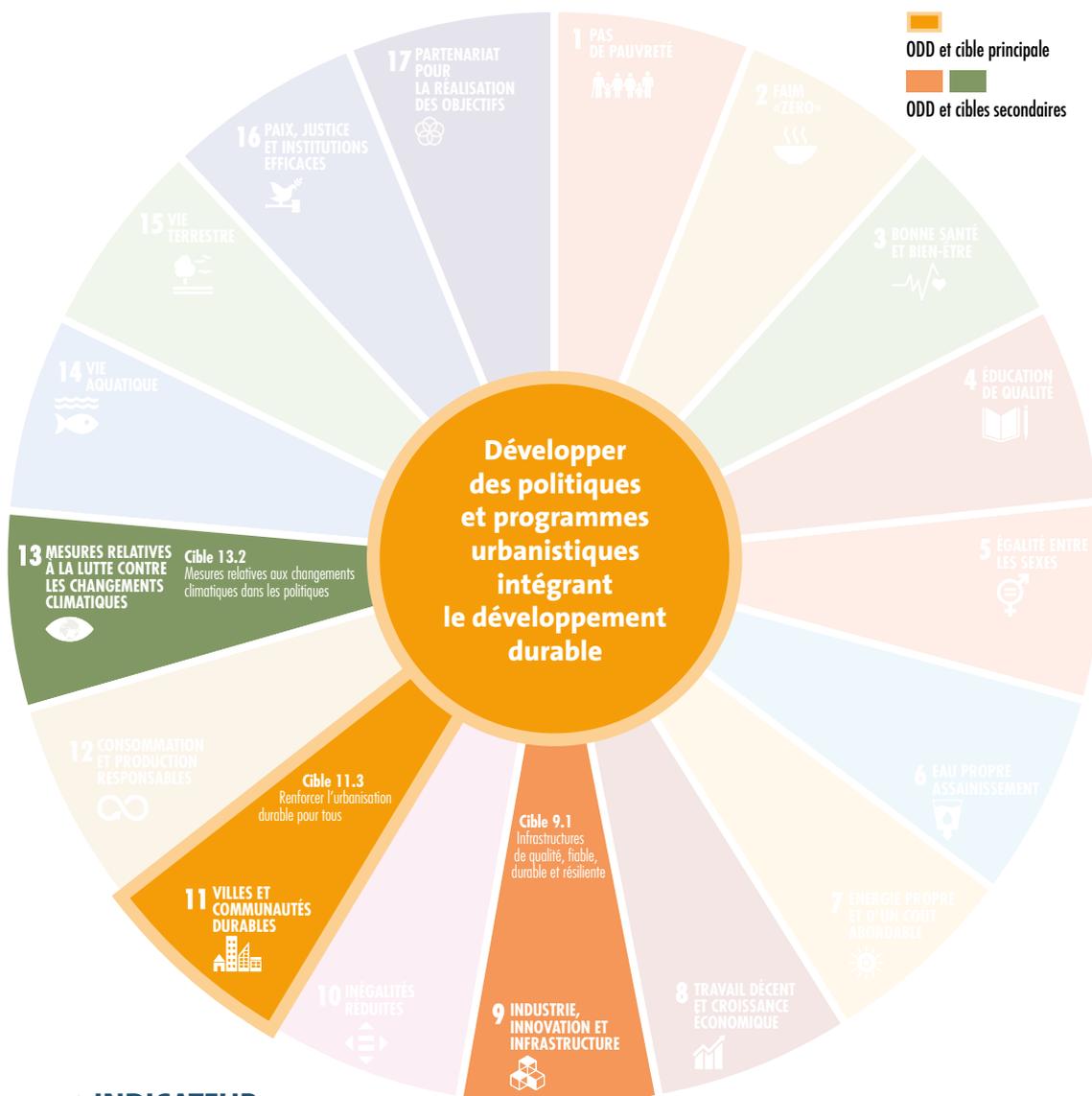
Direction Éducation

➤ **PERSPECTIVES** Poursuite du développement de la part du bio et passage à un second menu végétarien hebdomadaire.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.5 DÉVELOPPER DES POLITIQUES ET PROGRAMMES URBANISTIQUES INTÉGRANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des politiques urbanistiques réfléchies et évoluant vers une meilleure prise en compte des grands principes du développement durable sont une priorité de la Ville de Besançon et du Grand Besançon. Le caractère social est indissociable de ces principes, ainsi penser l'espace urbain comme un espace plus solidaire est un enjeu de première nécessité.



➤ INDICATEUR

Nombre de logements en réglementation thermique (RT) 2012 - 20% toutes zones confondues sur les logements totaux : **309**

181 logements aux Hauts-du-Chazal

128 logements à l'éco quartier Vauban

Favoriser l'accès social à la propriété



La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont créé en 2020 un Organisme Foncier Solidaire (OFS). Sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) qui permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général, ici, favoriser l'accès social à la propriété sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon.

L'intérêt de ce nouveau modèle de production de logements est multiple. Il permet tout d'abord d'optimiser le modèle économique de la production de logements en accession sociale. Le portage de la charge foncière sur la très longue durée par l'OFS rend possible une baisse significative du coût du logement. Il garantit par ailleurs une offre de logements durablement abordable puisque le prix du logement reste encadré à chaque revente. Enfin, il permet de pérenniser les aides publiques mobilisées pour la production d'une offre de logements abordables.

Direction Urbanisme Projets et Planification

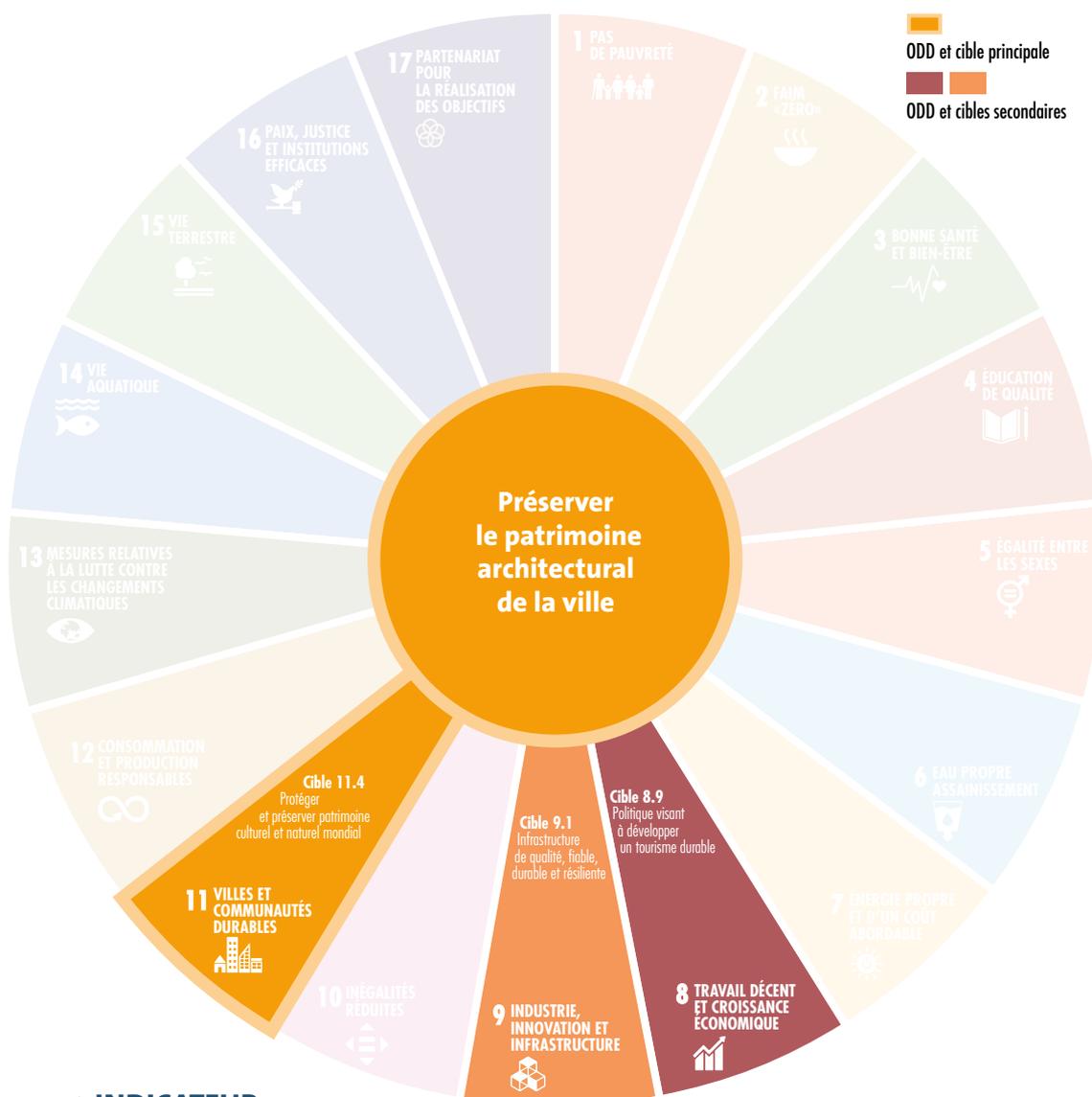
16 000 m² de bureaux au Pôle Viotte en RT 2012 - 20 %

20 logements à l'éco quartier Vauban ont un prix de 20 % moins cher que le prix du marché

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.6 PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE LA VILLE

La protection et la conservation du patrimoine architectural de la Ville sont un devoir, mais constituent également un véritable atout. Les monuments historiques, édifices et paysages qui la composent embellissent le cadre de vie des riverains et rendent Besançon bien plus agréable et attractive aux yeux des visiteurs.



➤ INDICATEUR

Montant des travaux sur les bâtiments protégés : **1 802 000 €**



Sauvegarde des fortifications Vauban



Suite au classement des fortifications Vauban de la Citadelle de Besançon au titre du patrimoine mondial de L'UNESCO, la Ville de Besançon a engagé, en collaboration avec les services de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), un programme pluriannuel de sauvegarde. Les collectivités locales ont alors choisi d'effectuer dans le cadre d'un Contrat de Projet État – Région (CPER) 2015-2020 la restauration de ces monuments historiques pour un budget annuel de l'ordre de 1 à 1,5 millions d'euros.

Les sites ayant fait l'objet d'interventions de conservation en 2021 sont :

- Escarpement Rivotte : renforcement des remparts du chemin de ronde ;
- Chemin couvert du Front Battant : zone de protection du dispositif Vauban situé au-dessus du quartier Battant ;
- Escarpe 88 : reprise de l'ensemble du rempart de l'escarpe et réfection à l'identique de la couverture de tête.

Département Architecture et Bâtiments

Travaux de rénovation des fontaines

En 2021, lancement d'un programme de rénovation et de mise en circuit fermé des alimentations en eau des fontaines. Les premières réalisations devraient concerner la fontaine Diane du square Saint-Amour et la fontaine des Clarisses. Les objectifs recherchés sont de diminuer les consommations d'eau (circuit fermé), de remettre en eau ces éléments du patrimoine et d'agir sur l'environnement immédiat de ces ouvrages par la fraîcheur qu'ils apportent.

Département Architecture et Bâtiments

1 à 1,5 M€

pour le patrimoine Vauban

100 à 150 K€ pour les fontaines



Fontaine des Clarisses
rue Mégevand



Fontaine Diane,
square Saint-Amour

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.7 DÉVELOPPER DES PROJETS DE COOPÉRATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE AVEC DES VILLES PARTENAIRES

L'un des trois grands piliers du développement durable est le pilier social. Les inégalités, qu'elles sévissent au sein d'un même pays ou entre eux, doivent être combattues pour construire le monde de demain. Dans cette dynamique de solidarité et de coopération et malgré les conséquences de la crise sanitaire, la Ville de Besançon s'investit à travers les associations qui font vivre des projets internationaux.



➤ INDICATEUR

Budget consacré aux opérations de coopération :

2021 : **11 000 €**

2020 : **8 000 €**

2019 : **134 000 €**

Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale



De nombreuses associations bisontines sont engagées dans un projet de solidarité internationale avec des partenaires dans des pays en développement. La Ville de Besançon s'engage à leurs côtés en leur apportant une aide financière

par un appel à projets annuel d'une dotation de 10 000 €. Ce dispositif concerne les projets de développement internationaux et les projets d'éducation à la citoyenneté mondiale à Besançon, pour leurs vertus de sensibilisation.

En 2021, pour la 10^e édition, 6 associations ont été retenues. Parmi celles-ci, Voir au Togo, qui met en place depuis 2017 un centre d'hébergement et d'apprentissage accueillant 20 jeunes aveugles et mal voyants à Kpalimé, a reçu 2 500 € pour la poursuite de son projet. A présent installés dans les locaux, les étudiants ont vu leur autonomie renforcée par l'acquisition de matériel informatique (ordinateurs et imprimante en braille). L'aménagement d'une cuisine en dur a permis également l'amélioration de la salubrité des lieux et amélioré les conditions de vie des jeunes.

Service Relations internationales

Les relations internationales encore impactées par la crise

Pour la 2^e année consécutive, les relations internationales ont été mises à mal en 2021. La poursuite de la crise sanitaire mondiale n'a pas permis de poursuivre les coopérations qui nécessitent le renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens, comme à Douroula (Burkina Faso) et en Palestine.

Les événements culturels, les manifestations de promotion touristique et commerciale ainsi que les rencontres de délégations envisagées ont dû être à nouveau reportés. Le contact a toutefois été maintenu par mail et visioconférence avec les villes partenaires.

La situation sécuritaire au Sahel a mis un frein supplémentaire aux déplacements dans cette



zone, devenue trop dangereuse. Les relations avec Douroula ont été maintenues par visioconférence, mais le coup d'état en janvier 2022, suivi de la destitution des pouvoirs locaux, ont encore davantage compliqué les relations.

Service Relations internationales

► **PERSPECTIVES** La pandémie semble pour l'heure mieux maîtrisée et la situation sanitaire permet a priori d'envisager la reprise d'une activité plus proche de la normale en 2022. Le contexte géopolitique (conflits au Sahel et en Ukraine notamment) incite toutefois à la prudence et à la retenue pour ce qui concerne les projets d'aide au développement dans les zones impactées. D'autres activités en France ou en Europe sont prévues en 2022, en lien avec d'autres ODD.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



ENGAGER LA COLLECTIVITÉ À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SES ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

L'achat public, en tant qu'outil de mise en œuvre des politiques publiques portées par nos collectivités, joue un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Qu'il s'agisse de fournitures ou de chantiers, les achats écoresponsables constituent un levier important pour faire évoluer les fournisseurs et prestataires de la Ville vers des pratiques plus durables. À ce titre, la collectivité amplifie sa démarche, afin de renforcer les clauses sociales et environnementales dans ses achats publics.



> INDICATEURS

- Marchés attribués > 90 K€ intégrant une condition d'exécution environnementale :
2021 : **20 %** 2020 : **12,75 %**
- Marchés attribués > 90K€ intégrant un critère environnemental d'analyse des offres :
2021 : **55 %** 2020 : **23,53 %**

- Nombre d'heures de travail créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics :
- **38 518,25 h, soit 24,0 ETP**
- **36 039,24 h, soit 22,4 ETP**

Formation *Les achats responsables*

La Ville et le CCAS ont adopté un Schéma de promotion des achats publics socialement et éco responsables (SPASER).

Pour permettre aux acheteurs d'acquérir les compétences nécessaires à sa mise en œuvre, un plan de formation spécifique a été élaboré sur 3 ans, en lien avec le CNFPT. Cette formation s'adresse à la fois aux techniciens prescripteurs des besoins, et aux référents ou correspondants marchés qui

gèrent la partie administrative des achats.

Une première session de formation a été organisée début novembre 2021. Elle a permis à deux agents de la Ville et à un agent du CCAS de s'approprier le concept d'achat responsable, de connaître le cadre juridique et d'intégrer le développement durable à chaque phase du processus achat.

Pôle RH – Service Formation

Nouveauté : un document mis en annexe de ce rapport présentera un bilan du SPASER 2021.

➤ **PERSPECTIVES** Deux sessions de la formation « Les achats responsables » sont programmées pour le début de 2022. Des formations sur des thématiques ciblées viendront les compléter afin de développer les compétences des techniciens et des acheteurs.

1 Les indicateurs

Cités dans le SPASER

2021	
Nombre de marchés Ville de Besançon attribués > 90K€	160

		2021	
		Nombre	Taux
Axe 1	Nombre / taux de consultations attribuées > 90K€ HT intégrant une condition d'exécution environnementale	32	20 %
	Nombre / taux de consultations attribuées > 90K€ HT intégrant une certification ou un label environnemental comme condition d'agrément de la candidature	11	6,88 %
	Nombre / taux de consultations attribuées > 90K€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres	88	55 %
Axe 2	Nombre de marchés attribués avec une clause sociale comme condition d'exécution	58	36,25 %
	Nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion et traduction en équivalent temps plein	38 518,25 h	23,9 ETP
	Nombre de bénéficiaires et profils	262 bénéficiaires 117 hommes et 145 femmes 154 personnes issues de quartier prioritaire de Besançon et 9 personnes résidant dans une commune de GBM	
Axe 1 et 2	Pourcentage de marchés attribués > 90K€ HT comprenant au moins une disposition sociale et/ou environnementale	66,88 %	
Axe 3	Nombre de marchés > 90K€ HT attribués aux entreprises du Grand Besançon	88	55 %
	Nombre de marchés >90K€ HT attribués aux entreprises du département du Doubs	93	58,13 %
	Nombre de marchés >90K€ HT attribués aux entreprises de la Région Bourgogne Franche Comté	132	82,50 %
	Délai moyen de paiement	14,87 jours	

Non cités dans le SPASER, concernant la Ville de Besançon

Nombre de chantiers utilisant des matériaux bio-sourcés (régie + externalisation) : 21 chantiers sur 246 au total, soit 8,56 %

Part des commandes de matériaux bio-sourcés par la régie bâtiment par rapport au volume de commandes total pour la réalisation des chantiers : 1,19 % (14 665 € de commandes de matériaux bio-sourcés sur une base totale de 1 233 000 €)

Volume de matériaux recyclés utilisés dans les chantiers suivis par la direction Grands Travaux : 1 168 m³

Volume de matériaux de chantier réutilisés sur les chantiers de la direction Grands Travaux : 2 323 m³



2 Les illustrations de certains marchés spécifiques attribués en 2021



Fourniture de jeux et de jouets, de matériel de loisirs créatifs et de matériel de motricité



Lors du renouvellement du marché de fourniture de jeux et de jouets, de matériel de loisirs créatifs et de matériel de motricité en 2021, le titulaire s'est engagé sur le label PEFC ou FSC (ou équivalent) pour les jouets et les jeux en bois. Le titulaire fournira également des jouets issus d'essences de bois type acacia, châtaignier, mélèze. De plus, l'autoclave a été proscrit pour éviter l'arsenic ainsi que la limitation des formaldéhydes. Le titulaire s'est engagé à respecter les mesures prises pour la protection de l'environnement. En effet, tous les emballages sont nettoyés, réparés et réutilisés, les cartons neufs sont fabriqués à 100 % à partir de matériaux recyclés et 100 % recyclables, les palettes sont filmées à l'aide de housses en PEHD 100 % recyclable, les déchets sont transformés en granule pour devenir des bouteilles en plastiques ou en fibre textile pour devenir des vêtements polaires.

Ramassage des feuilles et démaquage désherbage des cours et enceintes des écoles et des crèches

La Ville de Besançon est engagée dans une gestion écologique de ses espaces verts dont les cours et enceintes des écoles et crèches.



Cette gestion passe par la suppression totale de l'utilisation de pesticides depuis les années 2000, ainsi qu'une évolution des méthodes de gestion.

Le titulaire du marché de ramassage des feuilles et démaquage désherbage des cours et enceintes des écoles et des crèches est engagé dans une démarche RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise) lui permettant d'évaluer sa contribution au développement durable.

Une démarche de gestion responsable des déchets permet de limiter l'impact des chantiers en réduisant les déchets à la source et sur place en les valorisant par compostage avec un objectif de zéro déchet vert.

De plus, le titulaire privilégie l'utilisation de matériels portatifs électriques pour l'entretien des sites, ce qui limite les nuisances sonores et réduit également les émissions de CO2, donc la pollution. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés, des matériels thermiques sont utilisés en privilégiant l'eau chaude et la vapeur. En cas de détection de fuite sur un engin, chaque équipe a recours à l'utilisation d'un kit absorbant permettant ainsi de limiter la fuite.

Au niveau écologique, le titulaire pratique les entretiens sans pesticides en utilisant un désherbage alternatif, dispose d'experts pour lutter contre les maladies et les ravageurs, et préconise la végétalisation de certaines surfaces minérales pour limiter le besoin en désherbage.

Fourniture de serviettes de table en papier aux restaurants scolaires de la Ville de Besançon



Comparé au marché précédent, ce nouveau marché comprend une évolution environnementale notable : les serviettes sont désormais issues de fibres cellulose 100 % recyclées composables, non teintées et non imprimées et certifiées par l'Écolabel européen ou équivalent.

Le critère « performance environnementale » a permis de juger sur les techniques et les produits de blanchiment écologique en favorisant les serviettes issues d'un procédé de non blanchiment, mais aussi de juger le processus écologique de fabrication des serviettes (économie d'eau, d'énergie). Au vu de la qualité environnementale des serviettes demandées dans ce nouveau marché, le prix d'un paquet de 100 serviettes a augmenté de 0.79 € HT.

Fourniture de linge pour les établissements d'accueil du jeune enfant et les écoles de Besançon



Lors de la relance de ce marché en 2021, la Ville de Besançon a imposé un linge fourni avec une certification OEKO-TEX® (ou équivalent) pour lutter contre l'usage de certaines substances chimiques nocives, et/ou une certification GOTS (ou équivalent) qui permet de garantir le statut biologique des fibres textiles utilisées et qui assure depuis la production des matières premières jusqu'à la production de l'article fini, des procédés de production socialement responsables et respectueux de l'environnement.

De plus, 4 produits ont été valorisés avec un taux de coton 100 % issus de l'agriculture biologique : les serviettes/carrés éponge, les turbulettes/gigoteuses (6/24 mois et 6/36 mois), les taies d'oreiller.

Fourniture pour les ateliers

Concernant le marché de fourniture pour les ateliers renouvelé en 2021, les titulaires se sont engagés à fournir des matériaux respectant des labels environnementaux pour les lots 1 « Menuiserie, matériaux de construction, accessoires et outillages de pose », 2 « Quincaillerie et accessoires » et 3 « Peinture, revêtement de sol et murs, accessoires et outillages de pose ».

Des produits biosourcés ont été intégrés au sein du lot 1 notamment du bois d'œuvre de chêne et



de sapin, du contreplaqué de peuplier, des matériaux d'isolation tels que de la fibre de ouate, de chanvre, de laine de bois et de coton. Ces fournitures pourront ainsi être mises en œuvre sur les chantiers réalisés par les services municipaux.

En ce qui concerne le lot 3, outre la labélisation ECOCERT, ECOLABEL EUROPEEN ou équivalent, la Ville de Besançon a imposé à ses titulaires une gamme de peinture écologique, naturelle et biosourcée qui, en phase aqueuse, doit employer des liants naturels (huile de lin, de bois, de ricin, etc.), être sans siccatifs et biocides (plomb, cobalt et zirconium) et les pigments sont issus de composants minéraux.

De plus, une gamme de revêtements de sol biosourcés a également été demandée aux titulaires (sol PVC à base de bio-plastifiants d'origine végétale de type huile de colza ou de ricin, des parquets massifs de bois issus de filières écoresponsables, des revêtements de sol en liège).

Illuminations de Noël

Le marché de location, pose et dépose de motifs lumineux pour les illuminations de fin d'année 2021 donnait la priorité aux solutions les moins énergivores. Les matériaux utilisés sont de plus en plus biodégradables et uniquement en LED ce qui induit une consommation moindre.

Les éclairages ont également été allumés en fonction de l'éclairage public, de 17 h à 23 h. Les offres ont été valorisées par rapport à l'optimisation des consommations et des actions en faveur de l'environnement.





Travaux de requalification de la cour et des abords du site de l'école élémentaire Brossolette



Dans le cadre du plan de rénovation des écoles, la Ville de Besançon a réalisé des travaux de requalification de l'école élémentaire Brossolette. L'objectif était de réduire les îlots de chaleur et favoriser la perméabilité des sols en ayant des espaces plus végétalisés, avec des matériaux plus naturels, de réduire les surfaces d'enrobés au profit de sols davantage perméables. Ces travaux concernent la cour d'école en articulation avec l'espace public sur une surface totale de 2,35 ha. La cour entièrement composée de revêtements perméables accueille désormais une végétation variée composée de strates arborées, arbustives et herbacées sur plus de 600 m². L'aménagement d'un coin nature partagé entre l'école et le quartier, connaîtra un usage rythmé par la présence ou non d'activité scolaire. Au total, les espaces végétaux représentent une surface totale de plus du tiers de la surface de l'ancienne cour. Ces espaces, pensés comme des espaces de nature, constituent des lieux à même d'accueillir un ensemble de micros-structures favorables à la découverte, au jeu et à la biodiversité.

Fourniture de repas en liaison froide

Le marché de fourniture de repas en liaison froide pour les bénéficiaires du service de portage de repas à domicile du CCAS a été relancé en 2021 avec des conditions d'exécution comportant des éléments à caractère environnemental. En effet, le CCAS de Besançon a souhaité favoriser un mode d'approvisionnement en denrées alimentaires de qualité, saines et durables, en cohérence avec la loi du 30 octobre 2018 dite loi EGALIM.

À ce titre, le titulaire du marché s'est engagé dans une démarche de réduction de la consomma-

tion de viande par l'introduction d'un menu végétarien une fois par semaine en respectant un minimum de 50 % de produits durables (qualité SIOQ, mention fermier, produit de la ferme, AOP, AOC, logo région ultrapériphérique, équitables...), des produits de saison, de produits locaux en circuits courts et de produits issus de l'agriculture biologique.

La livraison des repas implique l'utilisation de contenants jetables. Le titulaire propose des barquettes compostables pour les plats à réchauffer et recyclables pour les plats froids et les plateaux. Dans le cadre de la gestion des déchets, le CCAS a intégré un plan de progrès au sein du marché afin qu'en cours d'exécution, le titulaire puisse continuer à diminuer l'impact environnemental de ces déchets et recherche des possibilités de réemploi desdits contenants.

De plus, le titulaire dispose d'une filière de recyclage des barquettes, organise le tri de ses déchets, des diagnostics internes pour lutter contre le gaspillage alimentaire mais aussi de l'eau et de l'électricité. Le candidat s'engage par ailleurs sur 0 % de transport par avion. Il a également construit une station d'épuration des eaux usées propre à l'entreprise, optimise les déplacements grâce à un camion dédié qui récupère les denrées par l'intermédiaire d'une plateforme d'achats.

Au titre de l'engagement social de l'entreprise, le candidat est signataire de la charte de la diversité et emploie 10 travailleurs handicapés à taux plein au sein des effectifs de la cuisine. Il sous traite sa blanchisserie à une association d'insertion des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, l'entreprise compte dans ses effectifs 6 emplois jeunes convertis en CDD, propose des stages et des contrats d'apprentissage sur les métiers de diététicien, commercial, assistant de direction, sécurité au travail et logistique.



